
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mercredi 16 septembre 2009, à 17 h

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, conseiller administratif, *M. Christophe Buemi*, M^{mes} *Maria Casares*, *Linda de Coulon*, *M. Guy Dossan*, M^{mes} *Nelly Hartlieb*, *Silvia Machado*, *M. Vincent Maitre*, M^{mes} *Véronique Paris*, *Annina Pfund* et *M. Olivier Tauxe*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, maire, M^{me} *Sandrine Salerno*, vice-présidente, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 septembre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre et mercredi 16 septembre 2009, à 17 h et 20 h 30, et pour samedi 3 octobre 2009, à 8 h et 10 h 15.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Voici une belle communication qui rend hommage aux employés de la Ville. Vous savez que le travail des apiculteurs, qui sont nombreux en Suisse, est particulier, mais ce qu'on ne sait pas, c'est que le miel suisse est souvent parmi les meilleurs. Sur 88 miels dégustés par 27 jurés spécialisés en Suisse au concours de la Foire des produits du terroir, à Bulle, les jardiniers-horticulteurs et employés du Jardin botanique ont gagné le premier prix, la médaille d'or! Nous avons donc à Genève le meilleur miel de Suisse! (*Applaudissements nourris.*)

Au printemps, ils mettent en vente des petits pots et je leur ai demandé, pour adoucir un peu les mœurs du Conseil municipal, de préparer 80 petits pots pour les 80 conseillers municipaux! Voilà, je vous souhaite une bonne soirée! (*Exclamations et applaudissements.*)

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. Tornare sera absent. Il est excusé jusqu'à 20 heures, étant donné qu'il doit assister à une réunion de l'Association des communes genevoises. Les points concernant M. Tornare seront traités à son retour, à 20 h 30, notamment le rapport PR-693 A sur le subventionnement d'un pavillon à l'Exposition universelle de Shanghai.

Je vous informe que le bureau a été saisi d'une motion d'ordre de M. Patrice Mugny demandant que la proposition PR-728 concernant l'association Cave 12 soit renvoyée directement en commission, sans débat de préconsultation. Je lui cède la parole.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, c'est un peu dommage de devoir parler devant si peu de monde... (*Remarque de M. Hämmerli.*) Oui, Monsieur Hämmerli, je ne doute pas de la qualité de l'ensemble des personnes présentes, qui, évidemment, ne sont pas mises en cause. Je parle plutôt de celles qui ne sont pas là... Il me semble que la démocratie veut que plus nombreux sont les gens qui prennent une décision, plus la décision est légitime.

Motion d'ordre

Si je fais cette proposition, c'est que, ce soir, il y aura le budget, qui prendra un certain temps, puis le troisième débat sur les comptes, et je ne vous énumère pas toutes les urgences qui seront débattues. Or vous savez bien que les gens de la Cave 12 n'ont pas de locaux depuis très longtemps et qu'ils passent d'un espace à un autre pour continuer leurs activités.

Je ne vous demande pas de décider l'attribution de la subvention sur le siège, mais simplement, pour que ce débat ait lieu rapidement, de renvoyer la proposition directement en commission, qui l'étudiera, avant qu'elle revienne en plénière. Sinon le débat sera reporté en octobre ou en novembre – vous savez comment cela se passe – et tous ces mois-là seront des mois en suspens. Il serait dommage de perdre ce temps, d'autant plus que l'Etat nous a offert gratuitement ces locaux-là.

Si, *in fine*, le Conseil municipal décide de ne pas attribuer la subvention, au moins la Cave 12 sera informée au plus vite et pourra choisir une autre option. Il ne me semble pas que cette proposition nécessite un grand débat en avant-première, si je puis dire, et c'est pourquoi je demande le renvoi direct en commission.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Sur l'urgence, Monsieur Jacques Baud, vous avez la parole.

M. Jacques Baud (UDC). Il s'agit bien de la proposition PR-728, Madame la présidente?

La présidente. Oui, sur l'urgence, s'il vous plaît...

M. Jacques Baud. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ne mégotons pas! Il s'agit avant toutes choses de la construction d'un nouveau lieu de culture et, dans ce sens, au lieu du passé, parlons plutôt du futur!

Que ce lieu soit occupé par la Cave 12, 13 ou 14, peu importe! C'est le nouveau lieu de culture construit qui est important, parce qu'il permettra d'assurer la pérennité de l'expression...

La présidente. Veuillez m'excuser, Monsieur Baud...

M. Jacques Baud. Je parle, Madame! On ne me coupe pas la parole, je ne vous le permets pas!

La présidente. Non, Monsieur, il faut vous exprimer sur l'urgence...

M. Jacques Baud. Je m'exprime, Madame.

La présidente. Bien, vous avez encore trente secondes...

M. Jacques Baud. On permettra d'assurer la pérennité de l'expression musicale en ville de Genève. Certains diront qu'il y a déjà beaucoup. Je répondrai qu'il n'y a jamais assez. Et puis, dans la cour d'école de nos futurs ingénieurs, cela ne pourra que leur faire du bien et leur ouvrir quelque peu l'esprit! La culture étant le fondement même de la civilisation, nous ne voulons pas qu'elle meure et il nous faut bien l'arroser de temps en temps.

Certes, 1 million de francs, ce n'est pas rien, d'autant plus que...

Des voix. Sur l'urgence!

M. Jacques Baud. Je m'excuse, mais je m'en vais... On n'est plus en démocratie!

La présidente. Voilà, je vous remercie...

M. Jacques Baud. On est dans un pays de fachos, de la merde de gauche. Eh bien, je m'en vais... Je reviendrai plus tard.

La présidente. Au revoir, Monsieur...

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste ne voulait pas faire le débat de préconsultation sur cette proposition et avait décidé son renvoi direct à la commission des arts et de la culture. Nous soutiendrons donc cette position, en pré-

cisant qu'en fait il ne s'agit pas d'une urgence, mais d'une simple modification de l'ordre du jour.

Dans ce cas-là, si le plénum décide de renvoyer directement cette proposition à la commission des arts et de la culture, je me fais fort de la traiter le plus rapidement possible, après le budget s'il y a budget. Nous ferons les recommandations et les commentaires lors de la séance en commission.

M^{me} Renate Cornu (L). Le groupe libéral entre en matière sur l'urgence et préconise également le renvoi à la commission des arts et de la culture. Cependant, il y a une formulation que nous aimerions changer. On parle d'une «subvention d'investissement», or c'est soit une subvention soit un investissement», mais pas les deux. C'est notre seule remarque, mais nous acceptons le renvoi direct.

M. Rémy Burri (R). Oui, le groupe radical est d'accord de parler de cette proposition et de façon urgente. Par contre, comme nous l'avons déjà dit lors de la séance du bureau et des chefs de groupe, nous ne sommes pas favorables au renvoi de cette proposition directement en commission.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Patrice Mugny, vous voudriez préciser quelque chose...

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Excusez-moi, il y a une confusion sur la demande... L'urgence ne sert à rien puisque, de toute façon, la proposition est inscrite au début de l'ordre du jour. Mais, comme nous devons absolument traiter plusieurs autres objets ce soir, mon idée était de renvoyer directement la proposition, sans débat de préconsultation, à la commission des arts et de la culture.

Ainsi, le débat aura lieu en commission, où nous pourrions répondre aux questions posées par les uns et les autres. C'est tout. Si vous refusez, tant pis, le débat sera reporté. Je ne demande pas l'urgence, mais simplement le renvoi direct en commission.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Il est bien évident que notre groupe est d'accord de renvoyer ce projet sans discussion en commission et, si possible, à la commission des arts et de la culture, parce que cela ira beaucoup plus vite que dans n'importe quelle autre commission.

M^{me} Anne Carron-Cescato (DC). Oui, pour notre part, nous sommes aussi d'accord pour le renvoi direct en commission.

La présidente. Monsieur Burri, vous avez déjà eu la parole, mais je vous la donne une seconde fois...

M. Rémy Burri (R). J'ai bien compris que la demande portait sur une modification de l'ordre du jour. S'agissant du renvoi sans débat en commission, nous nous sommes déjà prononcés dans le cadre de la séance du bureau et des chefs de groupe et, à ce moment-là, j'ai dit que le groupe radical était contre. Je confirme donc cette position.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Cette discussion, à mon avis, est un peu étrange... Hier, lors de la réunion du bureau et des chefs de groupe, nous avons discuté pour savoir si on renvoyait cet objet directement en commission ou non. Evidemment, nous, les Verts, nous souhaitions le renvoyer directement, sans débat de préconsultation.

Mais, à partir du moment où un seul groupe souhaite prendre la parole, nous n'avons plus le choix: nous devons en parler, puisque c'est le droit de tout un chacun ici. Nous discutons donc en ce moment de quelque chose qui est à mon avis sans objet, puisqu'un groupe vient de nous confirmer qu'il désire débattre de cette proposition en préconsultation.

La présidente. Oui, Madame la conseillère municipale, vous avez absolument raison. Etant donné que le groupe radical s'oppose au renvoi direct, j' imagine que ce point restera là où il est à l'ordre du jour.

Monsieur Jacques Hämmerli, je vous cède la parole. Votre collègue de groupe s'est exprimé, mais nous n'avons pas très bien compris ce qui s'est dit... Je vous en prie, Monsieur Hämmerli.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, Madame la présidente, tout à l'heure, M. Mugny vient de le confirmer, il n'a pas demandé l'urgence. Vous avez interpellé mon collègue, qui aura 79 ans vendredi. Il n'a pas très bien compris. Vous pourriez aussi avoir un peu de respect pour ses cheveux blancs.

Motion d'ordre

Ma foi, pour notre part, nous sommes d'accord sur le fond, et c'est tout ce qu'il disait. Si vous aviez écouté le fond et pas la forme, obnubilée que vous étiez par l'urgence, vous ne lui auriez pas coupé la parole. Je regrette qu'il se soit emporté, mais, excusez-moi, Madame la présidente, quand on crache en l'air, il ne faut pas s'étonner d'en reprendre sur la figure...

La présidente. Bien, Monsieur Hämmerli, je vous remercie et j'aimerais que vous ayez le même respect que j'ai pour vous tous dans cette assemblée. (*Remarque.*) Oui, c'est très pénible...

Nous n'avons donc pas à voter sur cette demande de M. le conseiller administratif Patrice Mugny, étant donné que l'un des groupes n'est pas d'accord de renvoyer cet objet directement en commission. Cette proposition PR-728 restera où elle est à l'ordre du jour...

M. Thierry Piguet (S). Excusez-moi, Madame la présidente, mais M. Mugny a demandé une modification de l'ordre du jour et une telle demande se vote... Il n'appartient pas à un groupe d'en décider. M. Mugny a demandé une modification de l'ordre du jour. Les groupes se sont exprimés et, à la fin du tour de parole, nous devons voter pour ou contre la modification. Si elle est acceptée, l'objet sera renvoyé directement.

La présidente. Pour être plus au clair, je fais donc voter la modification de l'ordre du jour, puisque vous estimez que c'en est une. Nous avons donné la parole à un membre par groupe pour qu'il s'exprime sur la motion d'ordre. Je vous propose de passer au vote... (*Remarques.*)

Mesdames et Messieurs, j'aimerais clarifier la procédure. M. Mugny nous a donné un petit papier sur lequel il est écrit: «Motion d'ordre: renvoi direct de la proposition PR-728 en commission.» Normalement, il faudrait que tous les groupes soient d'accord pour pouvoir renvoyer cet objet directement, ce qui a été refusé. Le bureau pensait qu'un vote là-dessus n'était vraiment pas démocratique.

Maintenant, si vous décidez de déposer une deuxième motion d'ordre pour que ce point devienne urgent, je pense que ce sera beaucoup plus clair. Devons-nous considérer, Monsieur Piguet, que c'est ce que vous demandez?

M. Thierry Piguet (S). Madame la présidente, je dépose une motion d'ordre pour demander une modification de l'ordre du jour, afin que nous puis-

sions ensuite renvoyer cette proposition directement à la commission des arts et de la culture. Il y aura donc deux votes...

La présidente. Bien, nous allons donc voter par rapport à l'urgence de cet objet. Les groupes qui veulent prendre la parole sur l'urgence disposent d'une minute chacun. Monsieur Adrien Genecand, je vous cède la parole pour le groupe radical.

M. Adrien Genecand (R). Pour aller plus vite et puisqu'il faut l'accord de notre groupe, nous acceptons le renvoi direct de la proposition en commission. Nous voulions simplement nous exprimer sur le fait que le ministre de la culture, au niveau cantonal, n'a pas mis un sou et qu'il nous revient, encore une fois, de payer. Mais nous sommes d'accord de renvoyer tout de suite cette proposition en commission. (*Exclamations.*)

La présidente. Merci, Monsieur Genecand, cela nous arrange bien... Nous votons donc la motion d'ordre de M. Mugny demandant que la proposition PR-728 soit renvoyée directement en commission, sans débat de préconsultation.

Mise aux voix, la motion d'ordre de M. Mugny est acceptée à l'unanimité (55 oui).

3. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 998 280 francs au titre de subvention d'investissement à l'association Cave 12 afin qu'elle réalise des travaux de rénovation du local sis au 4, rue de la Prairie, à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, en vue de son installation dans ces lieux (PR-728)¹.

Préambule

La Cave 12 est l'ancien lieu culturel du squat Rhino. La salle jouit d'une renommée internationale dans le domaine de la musique expérimentale ainsi que d'une position unique sur la scène culturelle genevoise. Le département de la

¹ Motion d'ordre, 1266.

culture de la Ville de Genève, en reconnaissance de la qualité et de l'originalité de ses propositions artistiques, lui accorde une subvention renouvelée chaque année depuis 2002:

	Fr.
2002	20 000
2003	40 000
2004	60 000
2005	60 000
2006	60 000
2007	60 000
2008	60 000
2009	80 000
	440 000

Sa gestion est néanmoins suivie très attentivement, puisque des rapports intermédiaires sont exigés à raison de trois à quatre fois par an.

Depuis son départ du boulevard des Philosophes en juillet 2007, la Cave 12 bénéficie du soutien actif de bon nombre d'acteurs culturels et elle déploie ses activités de manière nomade en différents lieux: Ilot 13, Usine, Théâtre du Grütli, Ecurie, etc. Malgré cette situation précaire, la Cave 12 a continué à proposer une programmation totalement originale et unique à Genève, voire en Suisse. De juillet 2007 à juin 2009, la Cave 12 a en effet organisé ou coorganisé près de 200 concerts, démontrant ainsi l'intérêt pour la musique expérimentale de pointe et la nécessité d'un lieu spécifique pour son expression.

Grâce à une proposition émanant du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), la Cave 12 a le projet de créer une salle de concerts dans l'espace de l'ancien parking à vélos de la HEI du 4, rue de la Prairie, propriété de l'Etat de Genève.

Exposé des motifs

M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du DCTI, a proposé que la Cave 12 utilise des locaux au sous-sol de l'Ecole d'ingénieurs de Genève, sis au 4, rue de la Prairie, pour une surface totale de 383 m². Ces locaux, utilisés actuellement comme parking à vélos, seraient réaffectés en salle de concerts.

Dans la mesure où la Ville de Genève serait d'accord d'assumer la charge financière des travaux à réaliser pour cette installation, M. Mark Muller a confirmé à M. Patrice Mugny, conseiller administratif en charge du département de la culture, la mise à disposition gratuite à la Ville de Genève pour une durée de vingt ans par un courrier daté du 18 novembre 2008. (*Annexe 2.*)

S'agissant d'un lieu qui n'appartient pas à la Ville de Genève, le département de la culture a demandé que les travaux soient effectués par la Cave 12 sous la supervision du département des constructions et de l'aménagement, à l'instar de ce qui avait été pratiqué il y a quelques années avec l'agrandissement du Théâtre du Loup sur une parcelle appartenant à la Ville de Genève. La Cave 12 a alors fait appel à deux architectes, MM. Reto Ehrat et Jean-Marc Onesta, pour une première étude.

Celle-ci a été analysée et vérifiée par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève. Plusieurs postes ayant été considérés comme sous-évalués, les coûts ont alors été recalculés et évalués à 998 280 francs, TVA incluse, et en tenant compte des besoins particuliers de ce lieu destiné à accueillir du public (étanchéité, isolation phonique et sécurité, et accueil du public).

Puis les architectes mandatés par la Cave 12 ont finalisé le projet d'installation et l'ont soumis au DCTI afin de déterminer sa conformité par rapport à la législation en vigueur (normes de sécurité et matériaux). Le DCTI a répondu favorablement.

La Cave 12 a ensuite fait parvenir au département de la culture un dossier complet, avec le montant final du coût des travaux, le 28 mai 2009. La description du projet et son budget prévisionnel se trouvent en annexe 3 du présent document.

Forte de ce dossier, la Ville de Genève, via le département des constructions et de l'aménagement, a déposé conjointement avec la Cave 12 une requête en autorisation de construire auprès du DCTI en date du 16 juin 2009. Il incombe à la Cave 12, qui est maître d'ouvrage, de réaliser les travaux. Le département des constructions et de l'aménagement devra, quant à lui, vérifier la bienfacture des travaux et leur conformité.

Financement des travaux

La Ville de Genève, via le département de la culture, propose d'allouer en 2009 à la Cave 12 une subvention d'investissement destinée à la réalisation de ces travaux.

Une fois que l'autorisation de construire sera délivrée et que la subvention qui fait l'objet de cette proposition sera votée par le Conseil municipal, et avant le début des travaux, une convention réglant la mise à disposition gratuite des locaux (convention de prêt à usage) sera signée entre le DCTI et le département de la culture pour une période de vingt ans.

Avant le début des travaux, une convention de mise à disposition gratuite des locaux (convention de prêt à usage) sera également signée entre le département

de la culture et la Cave 12, pour une première période de quatre ans, renouvelable après évaluation des activités de la Cave 12, et ce jusqu'à atteindre la période de vingt ans précitée, et sous réserve d'une résiliation anticipée pour justes motifs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'association la Cave 12.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service aux artistes et acteurs culturels du département de la culture.

Budget prévisionnel d'exploitation

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge d'exploitation supplémentaire.

Charges financières

Pour la subvention d'investissement prévue (998 280 francs), il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 219 540 francs (amortissement au moyen de 5 annuités, intérêts au taux de 3,25%).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 998 280 francs destiné à une subvention d'investissement à l'association Cave 12

afin qu'elle réalise des travaux de rénovation du local sis au 4, rue de la Prairie, à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, en vue de son installation dans ces lieux propriété de l'Etat de Genève.

Art. 2. – La dépense figurant à l'article premier sera réalisée sous réserve de l'obtention d'une convention de l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du Département des constructions et des technologies de l'information, pour la mise à disposition gratuite de ces locaux pour une durée de vingt ans en faveur de la Ville de Genève.

Art. 3. – La Ville de Genève, via le département de la culture, mettra à disposition gratuitement de la Cave 12 ces mêmes locaux pour une période de quatre ans, renouvelable après évaluation des activités de la Cave 12, et ce jusqu'à atteindre au total la période de vingt ans citée à l'article 2 et ceci sous réserve d'une résiliation anticipée pour justes motifs.

Art. 4. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 998 280 francs.

Art. 5. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2009, sur la nature comptable 365000, centre de coût 31060099, OTP S610010021.

Annexes:

Annexe 1: Statuts de l'association Cave 12

Annexe 2: Lettre de M. Mark Muller du 18 novembre 2008

Annexe 3: Présentation du projet et budget prévisionnel des travaux de rénovation

Annexe 4: Liste des concerts de la Cave 12 de juillet 2007 à juin 2009

Ville de Genève Service aux artistes et acteurs culturels
Reçu le 22 JUIN 2009
Traitement AW
Copies:

Association CAVE12

STATUTS

Art. 1

DENOMINATION

Sous le nom "ASSOCIATION CAVE12", il existe, au sens des articles 60 et ss du Code civil suisse, une association a but non lucratif dont le siège est à Genève. Sa durée est illimitée. Adresse du siège social: Association Cave12, C/O L'Usine, 4 place des Volontaires, 1204 Genève.

Art. 2 :

BUTS

L'association a pour but de promouvoir et de diffuser des musiques improvisées et/ou expérimentales en présentant des artistes d'horizons divers, évoluant généralement de façon indépendante, en marge des circuits commerciaux.

Art. 3:

MEMBRES

Toute personne disposée à participer à la réalisation des buts définis dans l'article 2 peut demander à devenir membre. La demande d'admission doit être faite au comité. Celui-ci peut refuser une admission sans en indiquer les motifs. En cas de refus, un recours à l'assemblée générale est possible.

Art. 3a:

Les membres peuvent en tout temps quitter l'association moyennant un préavis adressé par écrit six mois à l'avance.

Art. 3b:

Sur proposition du comité, l'assemblée générale pourra prononcer l'exclusion d'un membre en motivant sa décision.

Art. 4 :

RESSOURCES

Les ressources de l'association sont:

Le produit des cotisations fixée par l'Assemblée Générale, les subventions, les recettes, les dons, les legs.

Art. 5:

ORGANES

Les organes de l'association sont les suivants:

- l'Assemblée Générale
- le comité
- l'organe de contrôle

Art. 6 :

ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale est l'organe suprême de l'association. Elle se réunit au moins une fois par année.

L'assemblée générale peut être convoquée à titre extraordinaire chaque fois que le comité ou au moins un cinquième des membres l'estime nécessaire. Toute assemblée, pour être régulière, doit être convoquée par le comité 21 jours au moins avant la date de sa réunion, par circulaire portant les objets à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

L'assemblée générale donne la décharge au comité et elle examine les recours éventuels contre les décisions du comité.

L'assemblée générale est également compétente pour:

- a) adopter les rapports annuels et les comptes de l'exercice
- b) donner décharge au(x) vérificateur(s) des comptes (organe de contrôle)
- c) fixer le montant de la cotisation annuelle
- d) adopter le budget pour l'année courante
- e) élire le comité
- F) élire l'organe de contrôle
- g) se prononcer sur l'admission ou l'exclusion des membres
- h) se prononcer sur l'engagement du personnel nécessaire à la réalisation des projets de l'association

Art. 7 :

COMITE

Le comité est composé d'au moins trois membres de l'association et au plus de sept. Le comité prend toutes les mesures et décisions qui lui paraissent utiles pour atteindre le but social.

Il est tenu notamment :

- a) de convoquer l'assemblée générale
- b) d'engager le personnel nécessaire à la réalisation des projets de l'association après approbation par l'assemblée générale.
- c) Il établit l'ordre du jour de l'AG et son procès verbal.

Le comité représente l'association envers les tiers et détermine le mode de signature. Le comité prend ses décisions à la majorité des membres qui prennent part au vote.

Art. 8

VÉRIFICATION DES COMPTES / ORGANE DE CONTRÔLE

L'organe de contrôle est composé de un ou deux vérificateur(s) ou vérificatrice(s) des comptes. Il est nommé par l'assemblée générale pour une année. Il est rééligible. Il doit contrôler les comptes et présenter un rapport écrit à l'assemblée générale pour décharge.

Art. 9 :

DISSOLUTION

L'association ne peut être dissoute que par un vote de l'assemblée générale, convoquée à cet effet, et en présence des deux tiers des membres. La majorité absolue est requise.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: subvention à l'association Cave 12

1279

En cas de dissolution, l'actif éventuel de l'association est attribué à une autre association qui poursuit un but analogue.

Art. 10 :

REVISION DES STATUTS

Les modifications des statuts doivent réunir les voix des deux tiers des membres présents.

Art. 11:

SIGNATAIRES

L'assemblée générale a désigné comme signataires les trois membres du comité suivants, pour représenter l'association envers des tiers, un minimum de deux signatures est requis:

la présidente: Jeanson Marie, 6, rue du Midi, 1201 Genève

le secrétaire: Schmalstieg Manuel, 7, rue de la Muse, 1205 Genève

le trésorier: Decelière Rudy, 11, rue Alcide-Jentzer, 1205 Genève

Genève, le 11 mars 2007

Pour l'association,

la présidente :

le secrétaire:

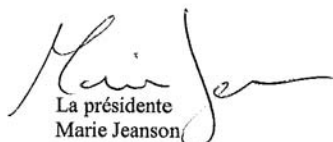
le trésorier:



Extrait de P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 15.08.08

Le comité confère à Marion Innocenzi, en qualité d'administratrice et de responsable de la comptabilité de l'association cave12, un droit de signature.

Genève, le 18.08.08



La présidente
Marie Jeanson



Le trésorier
Rudy Decelière

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: subvention à l'association Cave 12

1281



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des constructions et des technologies de l'information
Le Conseiller d'Etat

INFO

DCTI
Case postale 3880
1211 Genève 3

N^oréf. : 4313.GE/cc
Dossier 21.038
(A rappeler lors de toute communication)

Ville de Genève Département de la culture	
Reçu le	21 NOV. 2008
Action:	TEK. AW
Copie:	Pmy

Ville de Genève
Monsieur Patrice Mugny
Conseiller administratif
Responsable du Département
de la culture
Route de Malagnou 19
Case postale 9
1211 Genève 17

Genève, le 18 novembre 2008

Concerne : Cave 12 - local EIG sis à la rue de la Prairie 4

Monsieur le Conseiller administratif,

J'ai pris connaissance du dossier relatif aux transformations nécessaires à l'installation de la Cave 12 dans l'objet cité en titre.

Etant donné l'investissement important que la Ville de Genève entend réaliser à cet endroit, j'ai l'avantage de vous confirmer la mise à disposition gratuite de ce local pour une durée de 20 ans.

Mes services vous feront prochainement parvenir une convention de prêt à usage dans ce sens.

Espérant ainsi avoir contribué au relogement de l'association précitée, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, à l'expression de mes sentiments distingués.

Bien à toi,

Mark Muller

Copie à : Cave 12

CAVE 12 / UNE SALLE DE CONCERT
Mai 2009

4 rue de la Prairie

1. CONTEXTE

Le présent projet répond à la proposition de M. Mark Müller de relogement de l'association cave12 suite à son évacuation en juillet 2007, collatérale à l'évacuation de Rhino. Il a été élaboré par les architectes en étroite collaboration avec l'association.

La cave 12

La cave12 est, depuis janvier 2001, une association active dans le champ des musiques expérimentales et novatrices, qui propose une programmation pointue, internationale et diversifiée, au rythme de 90 concerts par an.

Elle est l'une des rares structures en Suisse à promouvoir de manière régulière ce type de travail et a depuis sa création acquis une renommée internationale. Elle est devenue, de part la pertinence de son travail, l'interlocuteur privilégié en Suisse pour la promotion de toutes les musiques dites expérimentales et sa programmation est considérée, dans le genre, comme incontournable.

Localisation

L'emplacement choisi pour le projet est un garage à vélo désaffecté situé sous l'esplanade de l'Hépie (ex-Ecole d'Ingénieur), rue de la Prairie. Il est desservi par deux rampes existantes, l'une, au Nord, rejoignant l'esplanade, l'autre, au Sud, la rue de la Prairie.

Ce sous-sol est également relié à deux escaliers de secours, à l'est, permettant de rejoindre directement l'esplanade. Les deux rampes constituent les deux voies d'évacuation du projet.

La proximité avec l'Hépie apporte une synergie au projet, notamment par les aspects acoustiques expérimentaux de la programmation. Sa localisation au centre ville, à proximité de la Gare Cornavin, est idéalement desservie par les transports publics.


Esplanade de l'HEPIA, état actuel

Parking à vélos, état actuel


2. AMENAGEMENTS

Le projet propose la création d'une infrastructure de concerts et a été adapté aux particularités de la programmation cave12, à savoir en premier lieu de favoriser une écoute attentive dans un cadre intime.



Esplanade de l'HEPIA, vue du projet de jour



Esplanade de l'HEPIA, vue du projet de nuit

Conçue comme « une boîte à l'intérieur d'une boîte » à des fins d'isolation sonore, elle pourra accueillir la large palette des musiques représentées par la cave12. Seules les loges sont en dehors de l'enceinte et profitent ainsi de l'éclairage naturel du puits de lumière existant.

Les lieux d'accueil du public (hall d'entrée, buvette et sanitaires) se prolongent sans interruption vers la salle de concert prévue pour un public de 50 à 200 personnes dans un espace total de 348 m².

Une double hauteur est aménagée au dessus de la scène, en émergence sur l'esplanade, et permet de former un « grill » pour les éclairages de scène, de placer les installations de ventilation et d'assurer le désenfumage.

Ce nouvel espace apportera à Genève un nécessaire complément aux besoins de lieux culturels existants.

Surface cave 12, 4 rue de la Prairie

<u>Salle</u>			<u>Locaux à ventiler</u>		
Entrée	m2	11.70	Sanitaires	m2	6.50
Billetterie, rangement	m2	1.60	Salle bar	m2	33.30
Hall	m2	20.10	Bar	m2	22.50
Sanitaires	m2	6.50	Régie	m2	9.10
Salle bar	m2	33.30	Salle de concert	m2	93.70
Bar	m2	22.50	Scène	m2	9.10
Régie	m2	9.10	Loges	m2	48.30
Salle de concert	m2	91.70	WC, douche	m2	6.30
Scène	m2	37.20			228.80
Local technique 1 (scène)	m2	12.90			
		246.60	Hauteur moyenne sous plafond	m	2.64
<u>Services</u>			<u>Volume total à ventiler</u>		
Loges	m2	48.30		m3	604.03
WC, douche	m2	6.30			
Local technique 2	m2	2.90			
		57.50			

Total des surfaces net m2 304.10

Total des surfaces brutes construites m2 348.00

Nb. de pers. lors des concerts (env.) p. 50

Jauge maximum de la salle p. 350

3. NOTICE CONCERNANT LA PROTECTION INCENDIE

Sortie des secours

La salle de concert et ses annexes peut contenir 337 personnes pour un maximum considéré à 350 personnes. On notera que ce cas sera rare, la moyenne du nombre d'occupant se situe plutôt autour de 50 personnes.

Détails de calcul de l'occupation des locaux:

Salle de concert	m2	Type d'affectation	P/m2	Personnes	Remarques
Salle bar	33.30	Restaurant , banquets	1	33	Mobilier fixe
Salle de concert places assises	24.00	Salle polyvalente avec sièges	1.3	31	Sièges fixe
Salle de concert: places debout	68.10	Salle de concert sans sièges	4	272	
Total	125.40			337	max 350 p.

Services

Loges	48.30		1	48	max 50 p.
-------	-------	--	---	----	-----------

La salle comporte à ce titre deux sorties de secours formées de deux sas EI 30 dont les portes font respectivement 2.40 (entrée) et 1.80m (coté scène) de passage libre et une résistance au feu EI 30 (icb)

Calcul des largeurs de passage: $350p / 50p \text{ (sous-sol)} = 7 \times 0.6m = 4.20m$

Les deux sorties de secours sont reliées à des rampes donnant directement sur l'extérieur.



Entrée et sortie de secours, rampe Nord



Sortie de secours Sud

Les services (loges) sont prévus pour un maximum de 50 personnes, les locaux font 20 m de profondeur et disposent d'une sortie de 0.9 m reliée à un couloir de 1.2 m connecté à la rampe Sud.

La porte existante de la rampe Nord (passage libre de 2 m) sera munie d'un dispositif d'ouverture de sécurité, ainsi que toutes les portes de secours, une nouvelle porte grillagée PL 2.40 m (2 x 1.2 m) sera créée en limite de la rampe Sud.

Matériaux

Le sous-sol existant, ancien parking à vélo, est entièrement construit en béton armé.

L'emprise des murs extérieurs du projet se détache pour des raisons phoniques de la majeure partie des murs existants permettant d'aménager les voies de fuite entre les murs porteurs existants et les murs de la salle.

La salle sera contenue à l'intérieur de ces murs périphériques lourds à vocation phonique avec une isolation thermique (confort thermique). Ces murs non porteurs constituent des parois coupe-feu. Leur composition est la suivante:

Plots de ciment de 20cm, isolation thermique de 15cm

La salle recevra un traitement acoustique sur les parois et le plafond (correction du son) en panneaux de type stratifié ayant un indice d'incendie 5.2 sur voile acoustique, sous-structure métallique et isolation acoustique de 6cm.

Les cloisons de séparation intérieures sont prévues en plots de ciment de 10 cm, crépis et peints.

Les portes extérieures et de communication seront en stratifié et EI 30.

La scène est traitée en dur (chape de ciment) à des fins acoustiques.

Le sol de l'ensemble des espaces est prévu de type industriel (sol synthétique coulé type famaflor) afin de faciliter l'entretien.

Les loges et le groupe sanitaire des loges sont séparés de la salle par le mur périphérique coupe feu. Les surfaces seront revêtues d'un crépis peint et de carrelages pour les sanitaires. Bénéficiant de l'apport de lumière du jour de la courette existante, ces espaces sont vitrés sur l'extérieur (vitrage isolant sur serrurerie métallique).

Les aménagements intérieurs (mobiliers, bar), se feront en consultation avec le service du feu lors du chantier.

Genève, le 25 mai 2009

Interlocuteurs et services consultés

MM. Stöckli, Vesin	Police du feu, DCTI, Etat de Genève
MM De Keuwer, Ferris	ScanE, DT, Etat de Genève
MM. Maleret, Stoffer	OCIRT
M. Errichelli	Service de la Gérance, DCTI, Etat de Genève
M. Meylan	Service des Bâtiments, Ville de Genève

Bases légales

- RSG L 2, L 5
- Les normes AEA1
- Les normes SIA

DEVIS PROJET CAVE 12

Date:

mai.09

Projet: Cave 12 /une salle de concert, 4 rue de la Prairie

Devis détaillé des frais selon CFC

CFC	Libellé	CFC 4	CFC 3	CFC 1,2
Total général frais de construction HT (hors frais administratifs et financiers)				927'770.00
1	Travaux préparatoires			66'324.00
11	<u>Déblaiement, préparation du terrain</u>			66'324.00
112	Démolitions		16'619.00	
113	Démontages		690.00	
114	Déplacement de terre, préparation du terrain		3'452.00	
	.0 Installation de chantier	3'452.00		
115	Forages et coupes dans béton et maçonnerie		45'563.00	
2	Bâtiment			767'940.00
21	<u>Gros œuvre 1</u>			133'213.00
211	Travaux de l'entreprise de maçonnerie		102'358.00	
	.5 Béton, béton armé	44'613.00		
	.6 Maçonnerie	57'745.00		
213	Construction en acier		30'855.00	
	.5 Revêtements extérieurs	30'855.00		
22	<u>Gros œuvre 2</u>			33'930.00
221	Fenêtres, portes extérieures		28'980.00	
	.3 Fenêtres en acier	28'980.00		
224	Couverture		1'320.00	
	.1 Etanchéité souple	1'320.00		
227	Traitement des surfaces extérieures		3'630.00	
	.0 Peintures extérieures	3'630.00		
23	<u>Installations électriques</u>			76'775.00
231	Appareil à courant fort		14'200.00	
232	Installations de courant fort		29'800.00	
233	Lusterie		17'500.00	
236	Installations de courant faible		3'500.00	
237	Dispositif de sécurité		10'275.00	
238	Installation provisoire		1'500.00	
24	<u>Chauffage, ventilation</u>			120'000.00
244	Installations de ventilation		120'000.00	

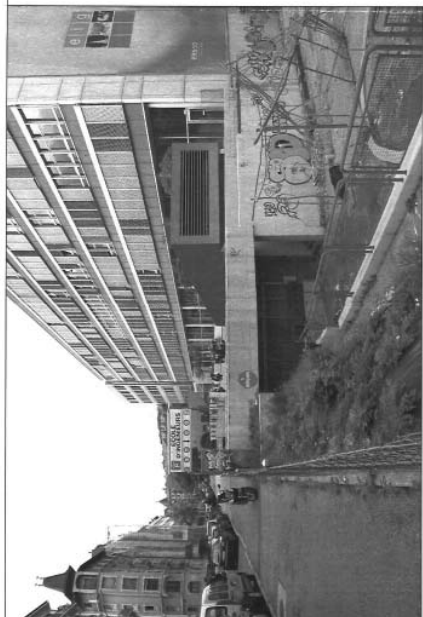
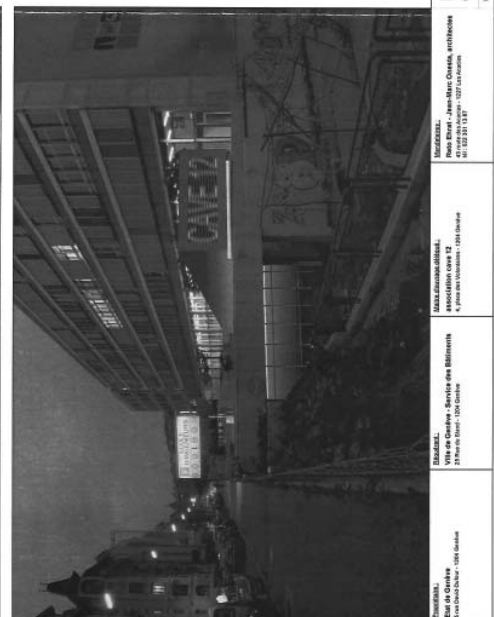
SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: subvention à l'association Cave 12

1287

25 <u>Installations sanitaires</u>		93'600.00
251 Appareils sanitaires courants	9'800.00	
253 Appareil sanitaire d'alimentation et d'évacuation	5'500.00	
254 Tuyauterie sanitaire	52'300.00	
258 Agencements de bar/services loges	26'000.00	
27 <u>Aménagements intérieurs 1</u>		79'700.00
272 Ouvrages métalliques	20'100.00	
.2 Serrurerie	20'100.00	
273 Menuiserie	59'600.00	
.0 Portes intérieures en bois	44'600.00	
.3 Menuiserie courante	15'000.00	
28 <u>Aménagements intérieurs 2</u>		116'214.00
282 Revêtements de paroi	50'304.00	
.4 Revêtements de paroi en céramique	8'399.00	
.5 Revêtements de parois en bois ou dérivés du bois	41'905.00	
283 Faux-plafond	43'400.00	
.4 Plafonds en en bois et dérivés du bois	43'400.00	
285 Peinture intérieure	19'510.00	
.1 Peinture intérieure	19'510.00	
287 Nettoyage	3'000.00	
29 <u>Honoraires</u>		114'508.00
291 Architecte	95'008.00	
292 Ingénieur civil	6'500.00	
294 Ingénieur CVCR	4'500.00	
296 Spécialiste	8'500.00	
.3 Ingénieur en acoustique	8'500.00	
5 Frais secondaires et comptes d'attente		93'506.00
51 <u>Autorisations, taxes</u>		18'030.00
511 Autorisations, gabarits et taxes	550.00	
512 Taxes de raccordement	17'480.00	
.0 Canalisation	3'480.00	
.1 Electricité	12'500.00	
.2 Télécommunication	1'500.00	
52 <u>Echantillons, maquettes, reproduction, documents</u>		3'500.00
58 <u>Compte d'attente pour provisions et réserves</u>		71'976.00
583 Réserve pour imprévus (10%)	71'976.00	

Récapitulation		
Coûts des travaux HT		927'770.00
TVA		70'510.52
MONTANT TTC		998'280.52

Calcul du prix au m3	Travaux	791'732.00
Volume SIA	m3	1115
Prix HT/m3	Fr/m3	710.07

		Rue de la Prairie vers l'esplanade : jour	Rue de la Prairie vers l'esplanade : nuit	Rue de la Prairie 4 cavo12 / une salle de concert Rue de la Prairie 4 - 671 322 Gersheim - Téléphone 07100	Associations : CAVO12 47 rue de la Prairie - 671 322 Gersheim 07100 001 121	Service : 1000 de Gersheim - Service des Bâtiments 17 rue de Gersheim - 671 322 Gersheim	Service : 1000 de Gersheim - 671 322 Gersheim	Simulations : intégration dans le site Demande d'autorisation de construire	Intélocuteur : JMO 14.05.09	S-01 25 mai 2009
--	---	--	--	--	--	--	--	--	---	---



cave12 / une salle de concert 4 rue de la Prairie

Le présent projet répond à la proposition de M. Mark Müller de relogement de l'association cave12 suite à son évacuation en juillet 2007, collée entre l'évacuation de Rhinoc. Il a été élaboré par les architectes en étroite collaboration avec l'association.

La cave12 est, depuis janvier 2001, une association active dans le champ des musiques expérimentales et novatrices, qui propose une programmation pointue, internationale et diversifiée, au rythme de 30 concerts par an.

Localisation

L'emplacement choisi pour le projet est un garage à vélo désaffecté situé sous l'esplanade de l'épica (ex-école d'ingénieur), rue de la Prairie. Il dispose de deux rampes extérieures, l'une au Nord, rejoignant l'esplanade, l'autre au Sud, rejoignant la rue de la Prairie. Ce sous-sol est également relié à deux escaliers de secours, l'un permettant de rejoindre directement l'esplanade. Les deux rampes constituent les deux voies d'évacuation du projet.

La proximité avec l'épica apporte une synergie au projet, notamment par les aspects acoustiques expérimentaux de la programmation. Sa localisation au centre ville, à proximité de la Gare Cornavin, est idéalement desservie par les transports publics.

Aménagement

Le projet propose la création d'une infrastructure de concerts et a été adapté aux particularités de la programmation cave12, à savoir en premier lieu de favoriser une écoute attentive dans un cadre intime.

Conçue comme « une boîte à l'intérieur d'une boîte » à des fins d'isolation sonore, elle pourra accueillir la large palette des musiques expérimentales par la cave12. Seul les logs sont en dehors de l'enceinte et profitent ainsi de l'éclairage naturel du puit de lumière existant.

Les lieux d'accueil du public (hall d'entrée, buvette et sanitaires) se prolongent sans interruption vers la salle de concert prévue pour un public de 50 à 200 personnes dans un espace total de 348 m².

Une double hauteur est aménagée au dessus de la scène, en émergence sur l'esplanade, et permet de former un « grill » pour les éclairages de scène, de placer les installations de ventilation et d'assurer le désenfumage.

Ce nouvel espace apportera à Genève un nécessaire complément aux besoins de lieux culturels existants.

Rue de la Prairie 4 cave12 / une salle de concert

Rue de la Prairie 4 - CH-1202 Genève - Péninsule n° 110

Architecte:
Jean-Marc Oechslin, architecte
47 rue des Vignes - 1207 Les Bains
02 20 20 12 17

Architecte:
Jean-Marc Oechslin, architecte
47 rue des Vignes - 1207 Les Bains
02 20 20 12 17

Architecte:
Jean-Marc Oechslin, architecte
47 rue des Vignes - 1207 Les Bains
02 20 20 12 17

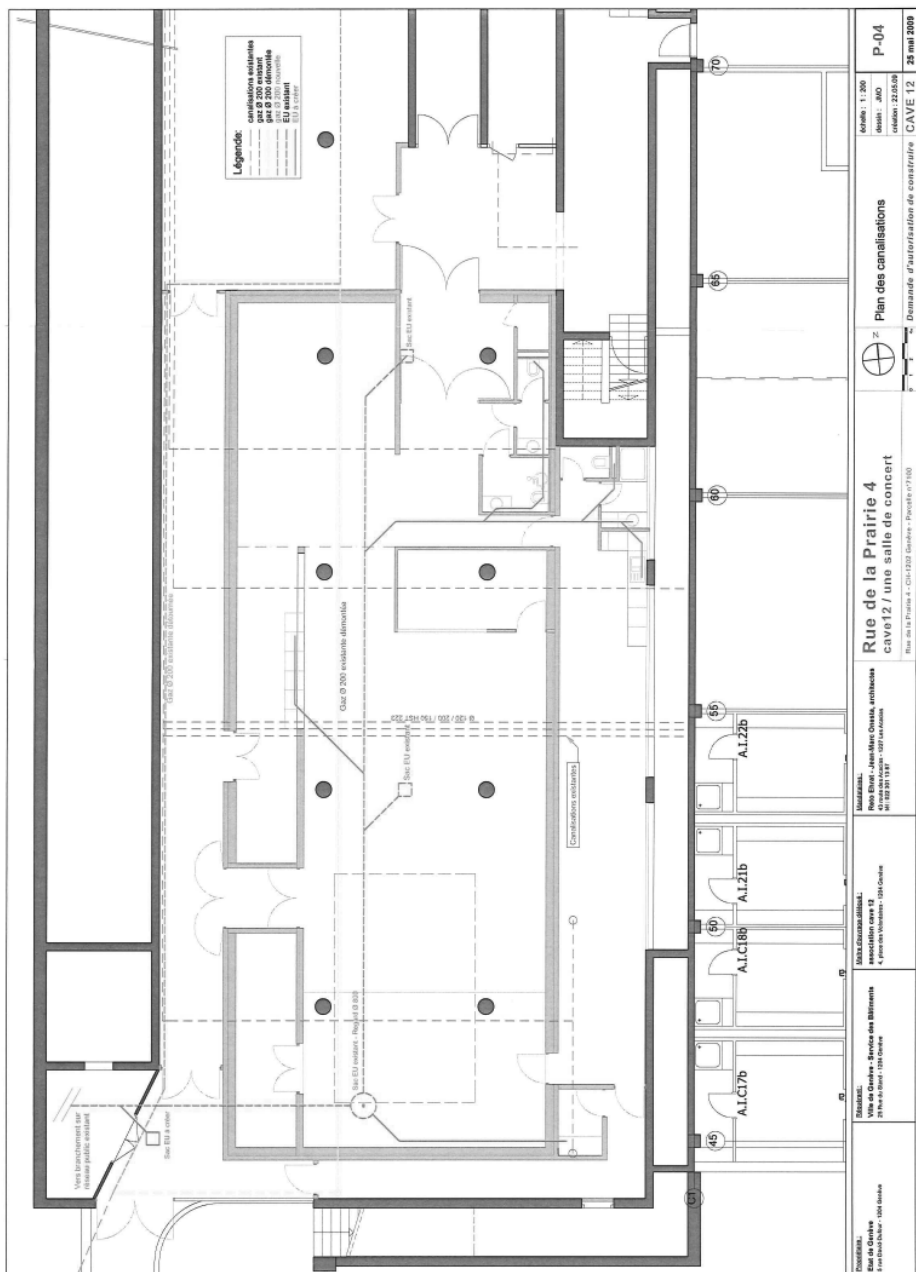
Architecte:
Jean-Marc Oechslin, architecte
47 rue des Vignes - 1207 Les Bains
02 20 20 12 17

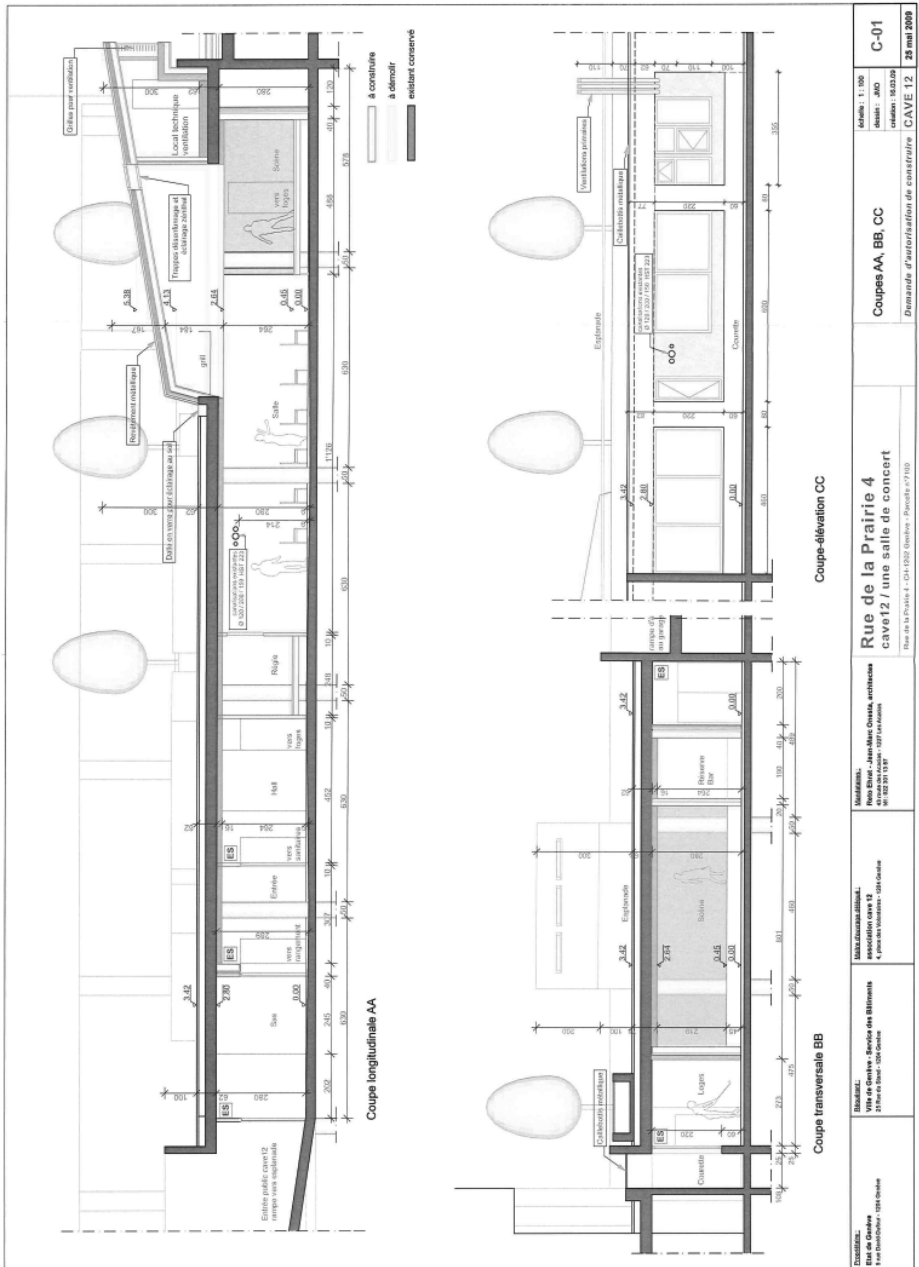
PC-01
1200
JMO
160509
28 mai 2009

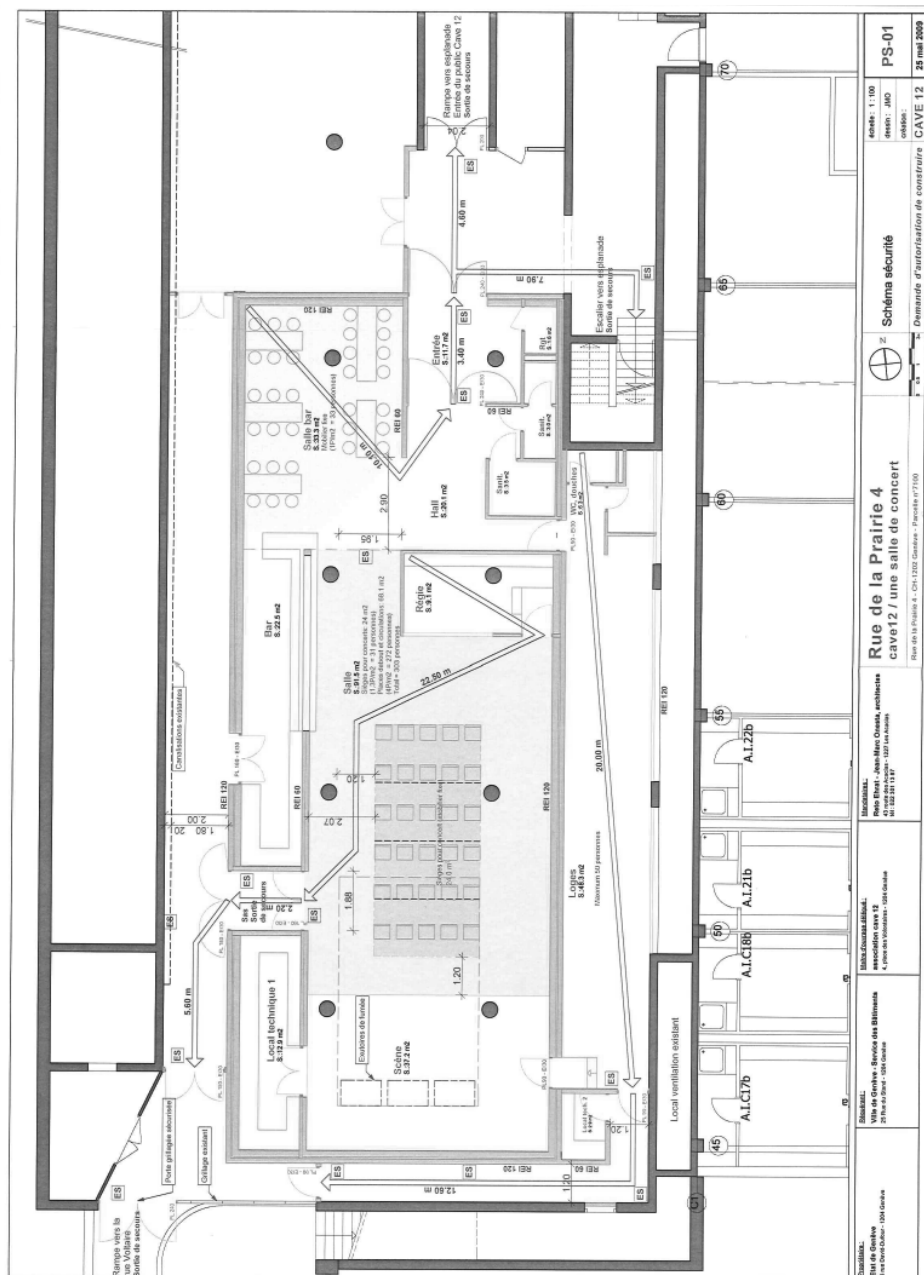
Situation
N
P
0 10 20 m

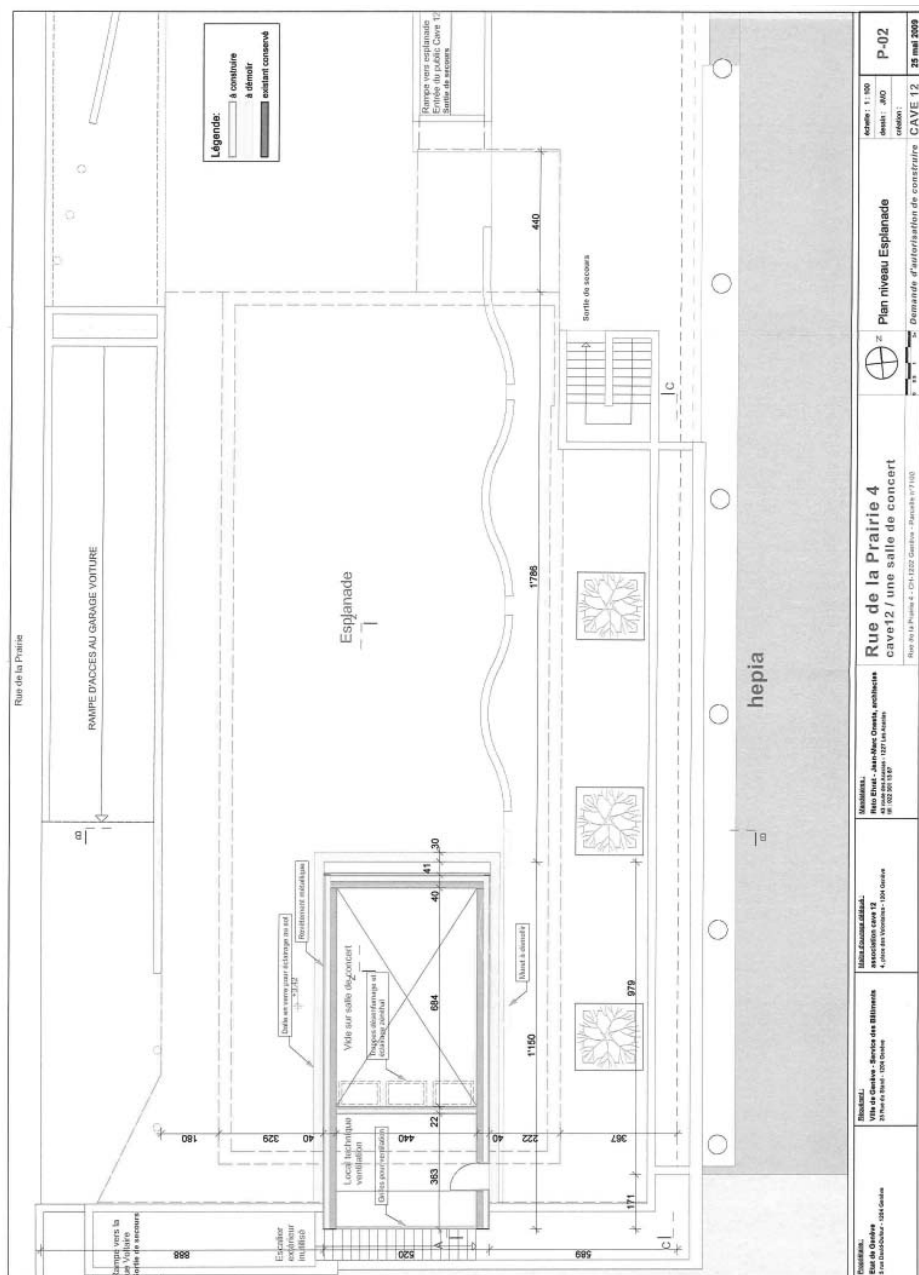
Demande d'autorisation de construire

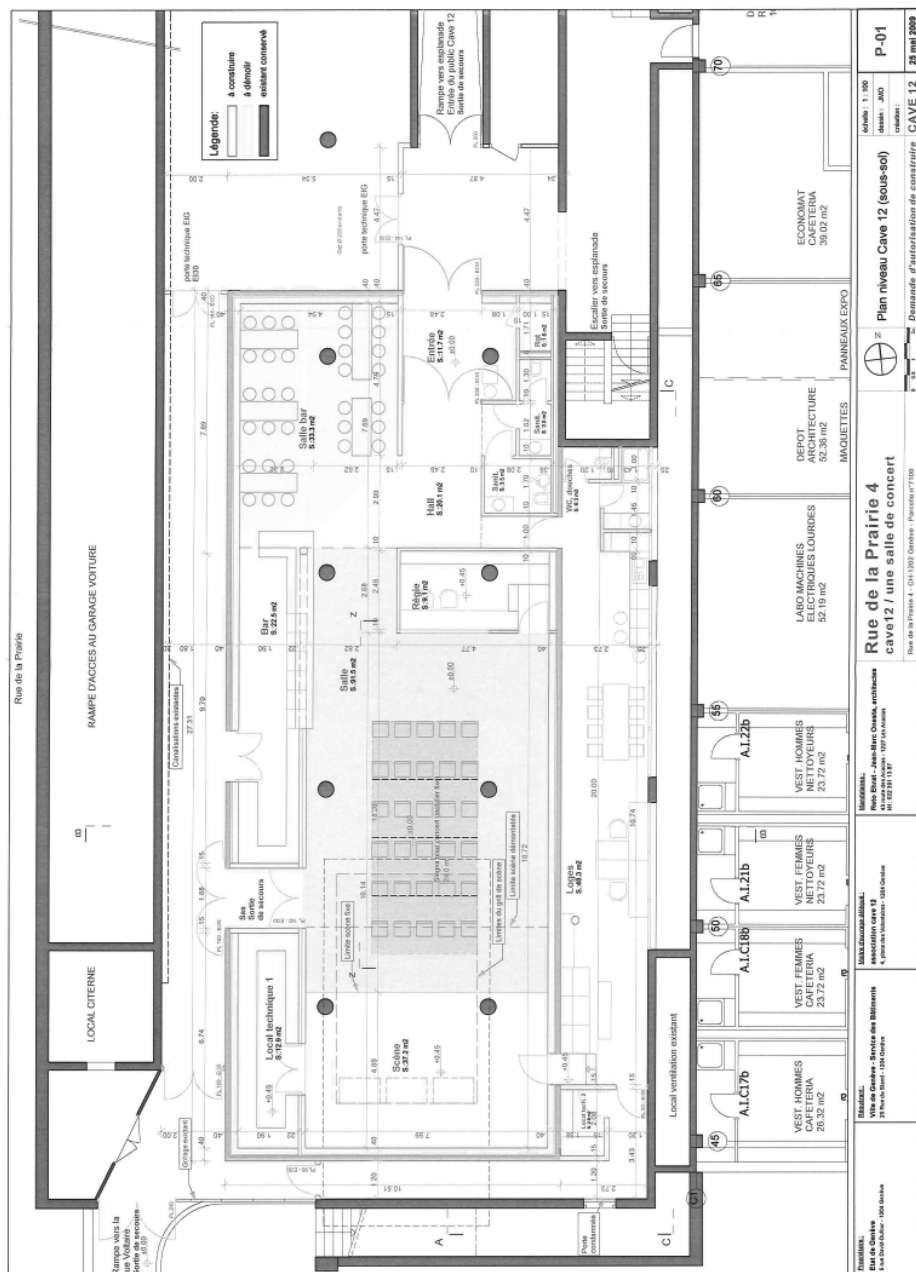
CAVE 12

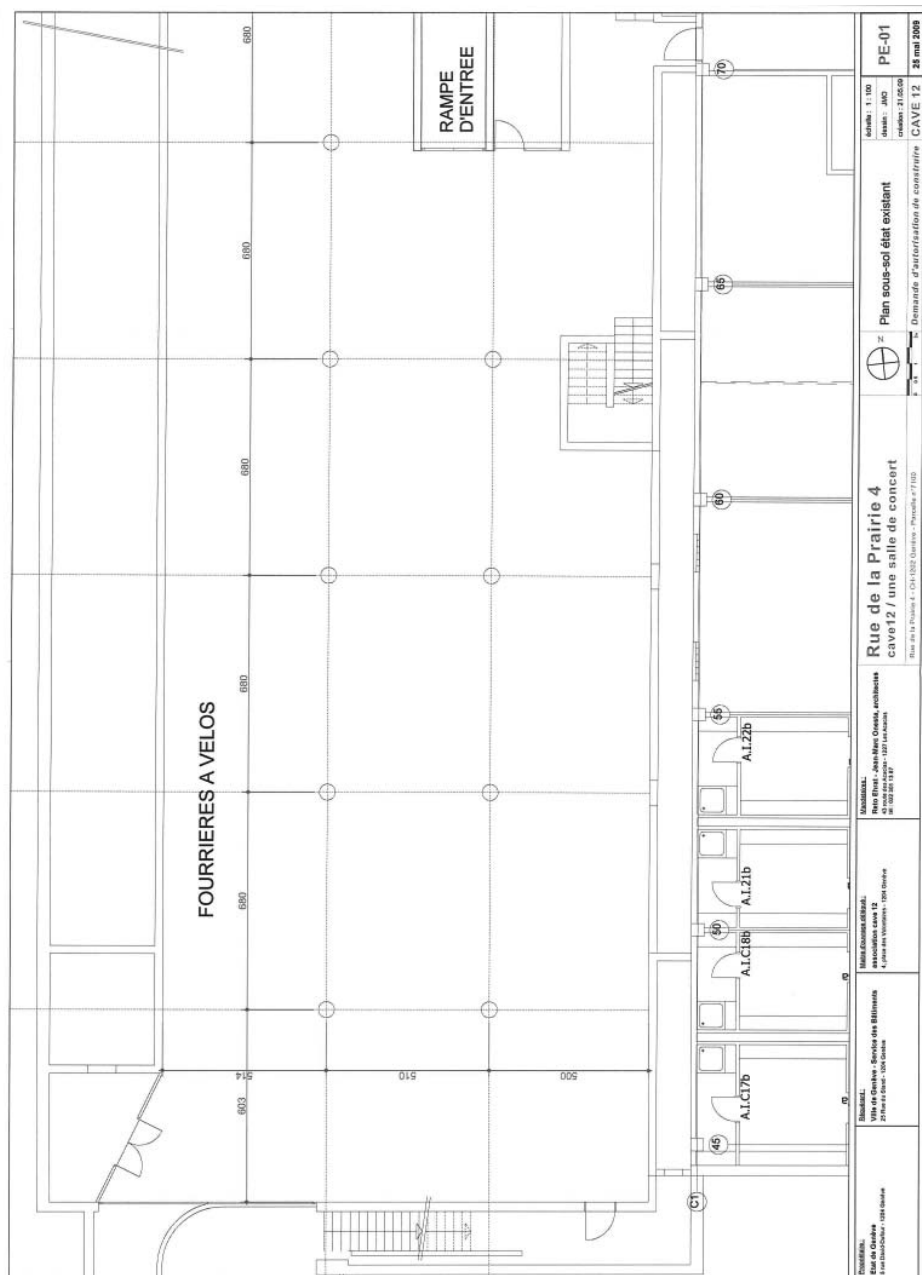


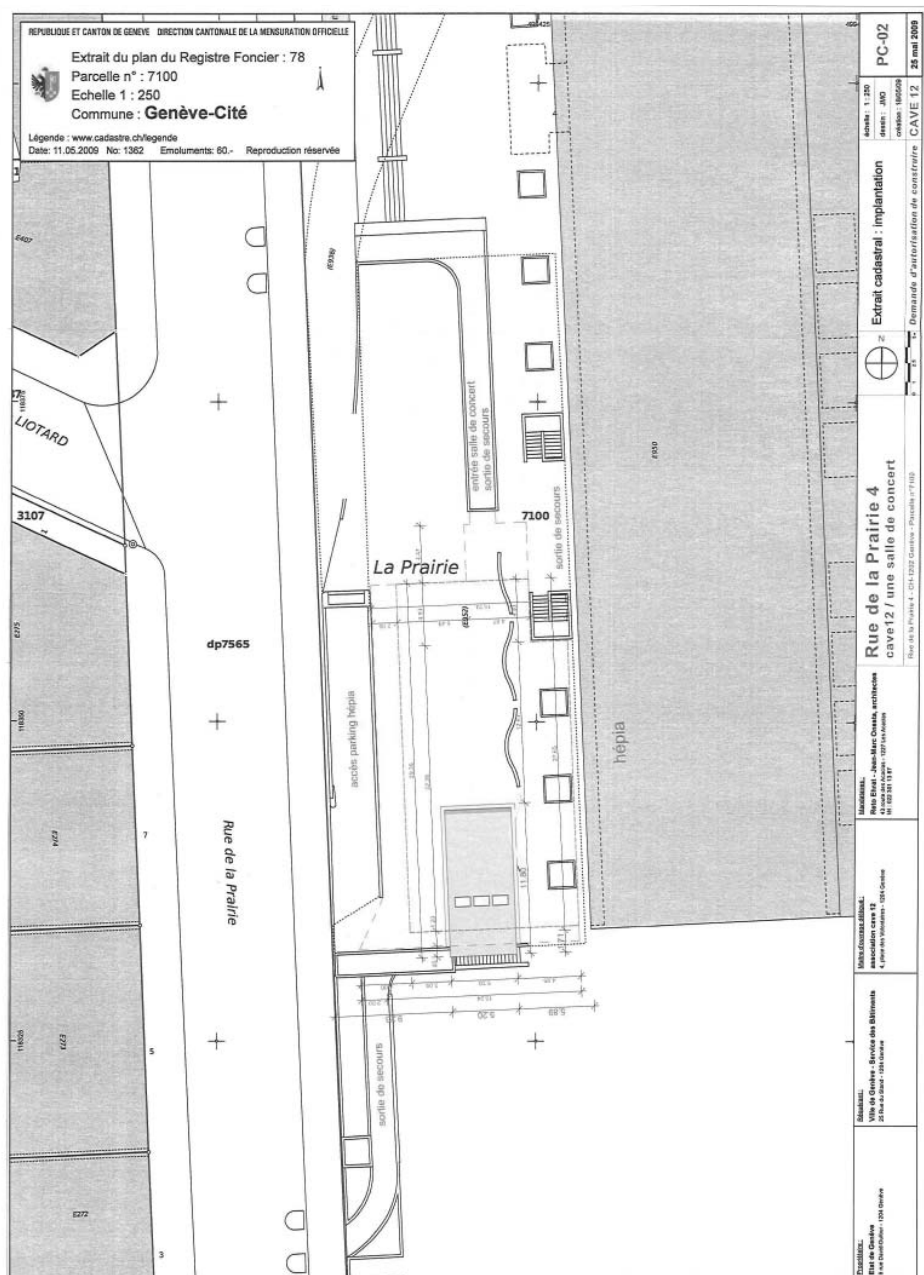












Cave12 /

Théâtre de l'Usine / Galpon / Etage / Ecurie de l'îlot 13

AMR / KAB / PTR / ZOO / Spoutnik / Grütli /

septembre - octobre - novembre - décembre

2007

septembre

MERCREDI 19 SEPTEMBRE

MESSER CHUPS(RUSSIE)

OLEG GITARKIN: GUITARE / ZOMBIE GIRL: BASSE

LA CAVE12 À L'ECURIE#1

VENDREDI 21 SEPTEMBRE

CAMILLA HANNAN (AUSTRALIE)

DISPOSITIF ELECTRONIQUE

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE #1

LUNDI 24 SEPTEMBRE

SCOTT ARFORD (USA)

"STILL LIFE (ALMOST) ANOTHER DAY IN THREE ACTS" VIDEO PERFORMANCE

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE #2

octobre

LUNDI 1ER OCTOBRE

ROB MAZUREK (usa)

CORNET, DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE # 3

DIMANCHE 07 OCTOBRE - 21H00

JOZEF VAN WISSEM + TETUZI AKIYAMA (HOLLANDE/JAPON)

SOLO & DUO

JOZEF VAN WISSEM (HOLLANDE) : LUTH / TETUZI AKIYAMA (JAPON) : GUITARE ACOUSTIQUE

LA CAVE12 AU GALPON # 1

JEUDI 11 OCTOBRE - 21H30

CARTE BLANCHE # 44

MADAME LOULOU & SES INVITÉS

LA CAVE12 À L'ETAGE#1

SAMEDI 13 OCTOBRE

KNUT (CH) NOISE ROCK

MONNO (CH-GER) NOISE

LA CAVE12 À L'ECURIE #2

COLLABORATION KAB, CAVE 12, ASSO ILOT 13, MEKANIC

MERCREDI 17 OCTOBRE

**LEONEL KAPLAN + NATE WOOLEY + THE INTERNATIONAL NOTHING
(ARGENTINE/USA/ALLEMAGNE)**

LEONEL KAPLAN (ARGENTINE) : TROMPETTE, ORDINATEUR / NATE WOOLEY (USA) : TROMPETTE, AMPLIFICATION / THE INTERNATIONAL NOTHING (ALLEMAGNE) / KAI FAGASCHINSKI (BERLIN) : CLARINETTE / MICHAEL THIEKE (BERLIN/ROME) : CLARINETTE
LA CAVE12 À L'ÉTAGE/LA FOSSE #2

JEUDI 18 OCTOBRE

THE NU BAND (USA)

ROY CAMPBELL, JR : TROMPETTE / MARK WHITECAGE : ALTO SAXOPHONE, CLARINETTE / JOE FONDA (CONTREBASSE) / LOU GRASSI (BATTERIE)
LA CAVE12 À L'AMR # 1

DIMANCHE 21 OCTOBRE

ANDY MOOR & DJ RUPTURE (UK/USA)

MIX PLATINES GUITARE POST-INDUSTRIEL

ANDY MOOR (FROM THE EX, UK): GUITARE / DJ RUPTURE : PLATINES, CDS, MIX

**+
BBB (ALLEMAGNE)**

SERGE BAGHDASSARIANS : REOTROP / BORIS BALTSCHUN : SAMPLER / BURKHARD BEINS : PERCUSSION
LA CAVE12 AU ZOO # 1

JEUDI 25 OCTOBRE

GOD IS MY CO-PILOT (USA)

CRAIG F : GUITARE / S TOPPER : VOIX / JASON BK : BASSE / FLY : BASSE / GILLES "D" V-R : DRUMS

**+
7 HERTZ (UK)**

LUCY FRANKEL : VIOLON ET VOIX / IWONA MAGDA : VIOLON / HELEN BAINES : BASSE CLARINETTE / SETH BENNETT : CONTREBASSE
LA CAVE12 À L'ÉCURIE #3

LUNDI 29 OCTOBRE

THE NECKS (AUSTRALIE)

CHRIS ABRAHAMS : PIANO / TONY BUCK : BATTERIE / LLOYD SWANTON : BASSE

**+
ANTONY PATERAS (AUSTRALIE)**

PIANO PRÉPARÉ

MÉGA-COLLABORATION AMR, PTR, KAB, CAVE12

LA CAVE12 & SES AMIS À L'USINE (SALLE DU REZ) # 1

novembre

JEUDI 1ER NOVEMBRE

DANIEL HIGGS (USA)

PROPHETIC BLUES POETRY / BANJO, HARPE JUIVE, VOIX

**+
KISS THE ANUS OF A BLACK CAT (BELGIQUE)**

FOLK APOCALYPTIQUE / STEF HEEREN & BAND / GUITARES ACOUSTIQUES, BASSE, BATTERIE, HARMONIUM, VOIX
LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE #4

SAMEDI 10 NOVEMBRE

LES ÎLES DÉSERTES/RADIO FILES # 10**JEROME NOETINGER (FRANCE)**

LA CAVE12 AU GRÜTLI #1 (WHITE BOX, 2ÈME ÉTAGE)

LUNDI 12 NOVEMBRE

CARTE BLANCHE # 45**NADAN RODNIC**

LA CAVE12 À L'ÉTAGE # 3

MERCREDI 14 NOVEMBRE

ECHELLE DE MOHS (FRANCE)

CLAIRE BERGERAULT : VOIX, ACCORDÉON, OBJETS / THOMAS TILLY : DISQUES POUSSIÉREUX, MICROS-CONTACT ÉLECTRONIQUE, / FABRICE FAVRIOU : BATTERIE, GUITARE ÉLECTRIQUE, ÉLECTRONIQUE.

+

LETTRE C, GRANDE RUE (FRANCE)

ANNE JAMES CHATON : TEXTE, VOIX / CAROLE RIEUSSEC : PAROLES, SONS

LA CAVE12 À L'ECURIE # 4

VENDREDI 16 NOVEMBRE

ULTRALYD (NORVÈGE)

KJETIL MØSTER: SAXOPHONE/CLARINETTE / ANDERS HANA: GUITARE / KJETIL D BRANDSDAL: BASSE / MORTEN J. OLSEN: BATTERIE/VIBRAPHONE

LA CAVE12 À L'ETAGE #6

MERCREDI 28 NOVEMBRE

CLIMAX GOLDEN TWINS (USA)

ROB MILLIS - JEFFERY TAYLOR - SCOTT COLBURN: GUITARE BASSE BATTERIE

LA CAVE12 À L'ECURIE # 5

VENDREDI 30 NOVEMBRE

JACKIE'O MOTHERFUCKER (USA)

PSYCHEDELIC FOLK COLLECTIVE

CO-PROD KAB/CAVE 12

LA CAVE12 AU KAB#1

decembre

SAMEDI 1ER DECEMBRE

THE NEW VOODOO COLLECTIVE DJ'S

DISCO ALL STYLE

LA CAVE 12 À LA DISCO ALL STYLE DE L'USINE #1

MERCREDI 05 DECEMBRE

SABINE VOGEL (ALLEMAGNE)

FLûTES, ÉLECTRONIQUE

+

MICHAEL THIEKE (ALLEMAGNE)

CLARINETTE, SAXOPHONE

LA CAVE 12 À L'ECURIE # 6

JEUDI 06 DECEMBRE

VOLCANO THE BEAR (UK)

CLARENCE MANUELO, AARON MOORE, NICK MOTT, DANIEL PADDEN / INSTRUMENTS DIVERS, VOIX, OBJETS

LA CAVE12 À L'ECURIE # 7

LUNDI 10 DECEMBRE

DARK MATTER(CH/FRANCE))

ANTOINE CHESSEX / KASPER T TOEPLITZ (CH/FRANCE) / SAX & ELECTRONICS / BASSCOMPUTER

+

GILLES AUBRY (CH)

BERLIN BACKYARDS / DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE, DIFFUSION SONORE

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE # 5

MARDI 11 DECEMBRE

SLÛTSPÛRT (DANEMARK)

JOHS LUND, ANDERS LAUGE MELDGAAARD, TOKE TIETZE MORTENSEN, ANDREAS FÛHRER : GUITARES ÉLECTRIQUES, SAXOPHONE, BATTERIE, DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE #6

MERCREDI 12 DECEMBRE
CARTE BLANCHE # 46
JAY R.
 LA CAVE12 À L'ETAGE # 4

DANS LA NUIT DU VENDREDI 14 AU SAMEDI 15 DECEMBRE
OUTRO DU FESTIVAL FACE C
AXOLOTL (USA)
 VIOLON, VOIX, ÉLECTRONIQUE
 +
WEYSE BLUHD (USA)
 INSTRUMENTS BRICOLÉS, ÉLECTRONIQUE
 +
HEATSICK (UK)
 INSTRUMENTARIUM, VOIX, ÉLECTRONIQUE
 EN COLLABORATION AVEC LE FESTIVAL FACE C & LE THÉÂTRE DE L'USINE
 LA CAVE12 AU SPOUTNIK # 1

MERCREDI 19 DECEMBRE
DARLING
 VERNISSAGE POUR LA SORTIE DU CD DE DARLING SUR LE LABEL CAVE12 FETISH.
 ADRIEN KESSLER : BASSE ÉLECTRIQUE, CHANT / VINCENT HAENNI : GUITARE ÉLECTRIQUE / JÉRÔME
 RENAUULT : BATTERIE
 +
BUTTERCUP METAL POLISH
 LA CAVE12 À PTR # 1

TOURNEE #1
 JEUDI 20 DECEMBRE
 GRENOBLE/ LE102

VENDREDI 21 DECEMBRE
 PARIS-MONTREUIL/ LES INSTANTS CHAVIRÉS

SAMEDI 22 DECEMBRE
 LYON/ LE SONIC

DIMANCHE 23 DECEMBRE
 MARSEILLE/ L'EMBOBINEUSE

PROGRAMME
 PROJECTION DES ARCHIVES PHOTO CAVE12/DISCUSSION/ PRÉSENTATION/ÉCHANGE/DÉBAT SUR LE
 CONTEXTE GENEVOIS/SUISSE ET FRANÇAIS ACTUEL, ETC... (À APPROFONDIR...)
 +
DARLING (GENÈVE, CH)
ORCHESTRE TOUT PUISSANT MARCEL DUCHAMP (GENÈVE, CH)
BUTTERCUP METAL POLISH (GENÈVE, CH)
GÉRALDINE SCHENKEL (GENÈVE, CH) (PARIS ET MARSEILLE UNIQUEMENT !)
PIANO COCKTAIL
DJ SCOTT SOYOUZ (PARIS UNIQUEMENT !)
 LA CAVE12 EN EXIL FRANÇAIS

Cave12 /

Théâtre de l'Usine / Galpon / Etage / Ecurie de l'îlot 13

AMR / KAB / PTR / ZOO / Spoutnik / Grütli /

Mamco /chantier du collège Sismondi

saison 2008

janvier

DIMANCHE 20 JANVIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

EYES LIKE SAUCERS (USA)

JEFF KNOCH : HARMONIUM À PÉDALE, VOIX, PERCUSSION, ÉLECTRONIQUE
LA CAVE12 À L'ECURIE/ÎLOT13

JEUDI 24 JANVIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

CARTE BLANCHE # 47 - STEPHANE « POVITCH » AUSBURGER

LA CAVE12 À L'ÉTAGE

DIMANCHE 27 JANVIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

MV & EE WITH THE GOLDEN ROAD (USA)

MATT VALENTINE, ERIKA ELDER & THE GOLDEN ROAD : VOIX, GUITARES, BASSES, BATTERIES, DIVERS
LA CAVE12 AU KAB

février

LUNDI 11 FEVRIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

PUMICE (NOUVELLE-ZÉLANDE)

ONE MAND BAND BROKEN POP
LA CAVE12 À L'ÉTAGE

MARDI 12 FEVRIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

CARTE BLANCHE # 48 – JÉRÔME DOUDET

LA CAVE12 À L'ECURIE/ÎLOT 13

MERCREDI 13 FEVRIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

THE THING (SUÈDE/NORVÈGE)

MATS GUSTAFSSON (SUÈDE): SAXOPHONES

INGEBRIGT HAKER FLATEN (NORVÈGE): CONTREBASSE

PAAL NILSSEN-LOVE (NORVÈGE): BATTERIE

+

THE EYE (CH)

VINCENT HÄNNI: GUITARE

JOHN MENOUD: SAXOPHONES

NICOLAS FIELD: BATTERIE

LA CAVE12 AU KAB

VENDREDI 15 FEVRIER – 21H00 (CONCERT 21H30!)

DIEB13 (AUTRICHE)

PLATINES

+

MICHAEL VORFELD (ALLEMAGNE)

„LIGHT BULB MUSIC“

LA CAVE12 À L'ECURIE/ILÔT 13

LUNDI 18 FEVRIER – 20H30 (CONCERT 21H00!!!)

EARTH (USA)

DYLAN CARLSON: FENDER TELECASTER

ADRIENNE DAVIES: BATTERIE

STEVE MOORE: TROMBONE & WURLITZER

DON MCGREEVY: FENDER BASSE

+

KTL (!!!FRANCE!!!)

STEPHEN O'MALLEY: CORDES, EFFETS SPÉCIAUX, AMPLIFICATEURS

PETER REHBERG: OSCILLATEURS, LECTEURS DIGITAUX

+

SIR RICHARD BISHOP (USA)

GUITARE SOLO ACOUSTIQUE

LA CAVE12 À L'ALHAMBRA

En mega-coprod avec PTR & LE KAB

DIMANCHE 24 FEVRIER – 21H00 (CONCERT 21H30!)

ILLUSION OF SAFETY (USA)

THE 25TH ANNIVERSARY TOUR

DAN BURKE: DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE, PROJECTION VIDÉO

LA CAVE12 À L'ECURIE/ILÔT 13

MARDI 26 FEVRIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

DAVID DANIELL (USA)

GUITARES, DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES

LA CAVE12 À L'ECURIE/ILÔT13

JEUDI 28 FEVRIER – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

THE CHERRY BLOSSOMS (USA)

KAZOO-EXOTICA TRANCE FOLK COLLECTIVE

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ILÔT 13

mars

DIMANCHE 02 MARS

ROBIN FOX (AUSTRALIE)

+

NISENEMONDAI (JAPON)

RAW REPETITIVE GRRRL POST-PUNK TRIO

+

MIKE PATTON & ZU (USA/ITALIE)

MIKE PATTON (USA) : CHANT

MASSIMO PUPILLO : BASSE

LUCA T MAI : ALTO & BARITONE SAXOPHONE

JACOPO BATTAGLIA : BATTERIE

LA CAVE12 AU KAB

En Mega-coprod avec le KAB et PTR

MARDI 04 MARS

ISABELLE DUTHOIT & PHIL MINTON (FRANCE/UK)

ISABELLE DUTHOIT (FRANCE): VOIX

PHIL MINTON (UK) : VOIX

LA CAVE12 À L'ECURIE/ILÔT 13

MERCREDI 06 MARS

GI JOE (ITALIE)

ALE: BASSE, VOIX, DEUXIÈME BATTERIE

RICKY: BATTERIE

+

HYPNOFLASH (ITALIE)

CLAUDIO ROCHETTI : JEU DE PLATINES

NAVID VANZAN: PERCUSSIONS

VIRGINIA GENTA: JEU DE SAXOPHONE

LA CAVE12 À L'ECURIE/ILÔT 13

SAMEDI 08 MARS

CELLULE D'INTERVENTION METAMKINE (FRANCE)

20ÈME ANNIVERSAIRE TOUR!

CHRISTOPHE AUGER: PELLICULES TRAITÉES, PROJECTION

XAVIER QUÉREL: PELLICULES TRAITÉES, PROJECTION

JÉRÔME NOETINGER: DISPOSIT ÉLECTROACOUSTIQUE

LA CAVE12 AU CINÉMA SPOUTNIK

DIMANCHE 09 MARS

FM EINHEIT (ALLEMAGNE)

PERFORMANCE SOLO

LA CAVE12 AU CHANTIER

en collaboration avec Delphine Reist et Laurent Folon

MERCREDI 12 MARS

CARTE BLANCHE # 49 - SONATIQUE DE LUXE

EUGENIO RODRIGUEZ: TEXTES, VOIX, OBJETS

SYLVAIN FASEL: ORDINATEUR, INSTRUMENTS, DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES

LA CAVE12 À L'ECURIE/ILÔT 13

DIMANCHE 16 MARS

LEAN LEFT (USA/HOLLANDE/ECOSSE/NORVÈGE)

KEN VANDERMARK (USA): SAXOPHONES

TERRIE EX (HOLLANDE): GUITARE

ANDY EX (ECOSSE): GUITARE BARYTON

PAAL-NILSEN LOVE (NORVÈGE): BATTERIE

LA CAVE12 AU KAB

En collaboration avec l'AMR

LUNDI 17 MARS

GHQ(USA)

MARCIA BASSETT & STEVE GUNN: GUITARES, EFFETS, VOIX, DRONES, ETC...

+

TOM CARTER (USA)

LA CAVE12 AU KAB

MERCREDI 19 MARS

STEFFEN BASHO-JUNGHANS (ALLEMAGNE)

LA CAVE12 À L'ECURIE/ILÔT 13

VENDREDI 28 MARS

VIGROUX/CHEVILLON/BLANC (FRANCE)

FRANCK VIGROUX: PLATINES

BRUNO CHEVILLON: CONTREBASSE

MICHEL BLANC: BATTERIE

LA CAVE12 AU PRINTEMPS DU GALPON

DIMANCHE 30 MARS

JAAP BLONK (HOLLANDE)

VOIX, DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE

LA CAVE12 AU PRINTEMPS DU GALPON

avril

MARDI 1ER AVRIL – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

MARISSA NADLER (USA)

+

CHRISTINA CARTER (USA)

LA CAVE12 AU KAB

JEUDI 03 AVRIL - 21H00 (CONCERT 21H30 !)

MOHA ! (NORVÈGE)

+

WINSOR (CH)

JÉRÔME DOUDET : BASSE

NICOLAS FIELD : BATTERIE

+

MICHEL HENRITZI (FRANCE)

LA CAVE12 AU KAB

En co-prod avec le KAB

MERCREDI 09 AVRIL – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

JEAN-LOUIS COSTES (FRANCE)

DELIRES & CHANSONS

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

SAMEDI 12 AVRIL – DÈS 22H00 (CONCERT 22H30 !)

CARTE BLANCHE # 50 – DOROTHÉE BROWN

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE

(en after-spectacle de Fantômas joué à 20h00 au Théâtre de l'Usine)

DIMANCHE 13 AVRIL – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

ILIOS (GRÈCE)

+

ZBIGNIEW KARKOWSKI/TETSUO FURUDATE (POLOGNE/JAPON)

« WORLD AS WILL »

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE

MERCREDI 16 AVRIL – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

ÆTHENOR (GENÈVE/PARIS/LONDON/OSLO)

VINCENT DE ROGUIN (FROM SHORA, ODIO TERZ) : SYNTHS ET ELECTRONICS

DANIEL O'SULLIVAN (FROM GUAPO, MIASMA) : PIANO ÉLECTRIQUE, SYNTHS ET VOIX

STEPHEN O'MALLEY (FROM SUNN O))), KTL, KHANATE) : GUITARE

KRISTOFFER RYGG (FROM ULVER) : VOIX ET ELECTRONICS

STEVE NOBLE (DEREK BAILEY, ETC) : BATTERIE ET PERCUSSIONS

+

AGATHE MAX (FRANCE)

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE

En co-prod avec le KAB

DIMANCHE 20 AVRIL – 20H30 (CONCERT 21H00 !)

BERTRAND GAUGUET / TOMAS KÖRBER (FRANCE/CH)

LA CAVE12 AU THÉÂTRE DE L'USINE

(en after-spectacle de Fantômas à 19h00 et d'autres petites surprises au cours de la soirée)

MARDI 22 AVRIL – 21H00 (21H30 CONCERT!)

THE GOLDEN SERENADES (NORVÈGE)

+

MAELSTROM (FRANCE)

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: subvention à l'association Cave 12

1307

SAMEDI 26 AVRIL – 21H00 (CONCERT 21H30!)

CAPILLARY ACTION (USA)

+

TUMIDO (AUTRICHE)

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT13

DIMANCHE 27 AVRIL – 21H00 (21H30 CONCERT!)

OLIVIER TOULEMONDE (FRANCE)

+

SUPER JEAN-FRANÇOIS PLOMD (FRANCE)

+

SAMSONITE ORCHESTRA (CH)

MACHINISTE : JULIEN ISRAELIAN

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT13

mai

SAMEDI 03 MAI – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

ZU (ITALIE)

+

TOTEM (USA)

TOM BLANCARTE : CONTREBASSE

BRUCE EISENBEIL : GUITARE

ANDREW DRURY : BATTERIE

+

PETER EVANS SOLO (USA)

TROMPETTE

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

DIMANCHE 04 MAI – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

DARLING (CH-FRANCE)

ADRIEN KESSLER (CH) : CHANT, BASSE

GILLES LAHONDA (FRANCE): GUITARE

JEROME RENAULT (FRANCE) : BATTERIE

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

LUNDI 05 MAI – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

LIETTERSCHPICH [DIET] (ISRAEL)

+

DAVE PHILLIPS (CH)

LA CAVE12 AU KAB

SAMEDI 10 MAI – 20H30 (CONCERT 21H00 PRÉCISES!!!)

VAINIO/DRUMM/DÖRNER/CAPECE

(FINLANDE/USA/ALLEMAGNE/ARGENTINE)

LA CAVE12 AU BAC

VENDREDI 16 MAI – 21H00 (CONCERT 21H30 !)

TO LIVE AND SHAVE IN L.A. (USA)

+

B*TONG (CH)

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

JEUDI 22 MAI – 21H00 (CONCERT 21H30)

UM (FRANCE)

THOMAS PETIT : GUITARE ÉLECTRIQUE, USTENSILES

ARNAUD BONNAFOUX : BATTERIE, ÉLECTRONIQUE

+

BIG (FRANCE)

LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

MARDI 27 MAI - !!! 21H00 !!!
ELLIOTT SHARP SOLO
 PLAYS MONK & TECTONICS
 LA CAVE12 & L'AMR À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13
En collaboration avec l'AMR

MERCREDI 28 MAI - 21H00 (CONCERT 21H30 !)
VALERIO TRICOLI/THOMAS ANKERSMIT (ITALIE/HOLLANDE)
 LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT13

juin

DIMANCHE 1ER JUIN - 21H00 (CONCERT 21H30 !)
COLLEEN (FRANCE)
 LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT13
En collaboration avec Cobeia

LUNDI 2 JUIN - 21H00 (CONCERT 21H30 !)
THE EX & GETATCHEW MEKURIA & GUESTS (HOLLANDE/ ETHIOPIE/...)
 +
THE IMPERIAL TIGER ORCHESTRA (CH)
 LA CAVE12 À L'USINE (SALLE DU REZ)
En collaboration avec l'AMR, PTRet le KAB

MERCREDI 4 JUIN - 21H00 (CONCERT 21H30 !)
16 BITCH PILE-UP (USA)
 LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

SAMEDI 14 JUIN - 21H30 (CONCERT 22H00 !!!)
JEAN LOUIS (FRANCE)
 LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

MERCREDI 18 JUIN - 21H00 (CONCERT 21H30 !!!)
JASON KAHN/RICHARD FRANCIS (USA/NOUVELLE- ZÉLANDE)
 +
ELWOOD & GUTHRIE (USA/AUSTRALIE)
 LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT13

VENDREDI 20 JUIN DÈS 20H00
THE SPECIAL EURO DEVIANT METAL ORCHESTRA
 (DIRIGÉ PAR JOHN MENOUD)
 +
LA FAMILLE SOUCHET
 LA CAVE12 À LA FÊTE DE LA MUSIQUE
 PARC DES BASTIONS
En co-production avec la Ville de Genève

LUNDI 23 JUIN - 21H30 (CONCERT 22H00!!)
SIGHTINGS (USA)
 LA CAVE12 AU KAB # 8
En co-prod avec le KAB

juillet

MARDI 1ER JUILLET - 21H30 (CONCERT 22H00 I)
SUNBURNED HAND OF THE MAN (USA)
LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

DIMANCHE 06 JUILLET - 21H00 (CONCERT 21H30 I)
MICHAEL GENDREAU (USA)
+
PHROG (CH)
LA CAVE12 À L'ECURIE DE L'ÎLOT 13

MARDI 08 JUILLET - 21H30 (CONCERT 22H00 I)
MERWBOW / KEIJI HAINO (JAPON)
LA CAVE12 AU KAB
En co-prod avec le KAB

LA CAVE12 EN EXIL 1 AN
DIMANCHE 27 JUILLET - DÈS 21H30
EUGENE CHADBOURNE (USA)
+
LA TETE DANS LE SAC (CH)
Fantômas probablement
ECURIE DE L'ÎLOT13

août

JEUDI 28 AOUT 21H
FREE SESSION#1
EVANS/LUKATOYBOY/KOCHER/BRUTTIN
(USA/SERBIE/SUISSE)
LA CAVE12 A L'ECURIE

septembre

VENDREDI 05 SEPTEMBRE - 21H
VIALKA (FRANCE/CANADA))
+
RENE BINAME (BELGIQUE)
+
LEM (BELGIQUE)
+
MATHIEU A ET LES SEPTEMBRISTES (BELGIQUE)
LA CAVE12 À L'ECURIE

VENDREDI 12 SEPTEMBRE - 21H
CARTE BLANCHE#51
TITI
LA CAVE12 À L'ECURIE

MERCREDI 17 SEPTEMBRE -21H
RUSALNAIA (USA)
LA CAVE12 A L'ECURIE

VENDREDI 19 SEPTEMBRE - 21H
PEEESSEYE (USA)
LA CAVE12 A L'ECURIE

SAMEDI 20 SEPTEMBRE - 20H30

CHRISTIAN MARCLAY'S NIGHT**ZOOM ZOOM**

SHELLEY HIRSCH (VOIX)

CHRISTIAN MARCLAY (PROJECTION PHOTOS)

+

GRAFFITI COMPOSITION

JACQUES DEMIERRE (SUISSE)

+

SHUFFLE

DRAGOS TARA

JOHN MENOUD

LAURENT ESTOPPEY

VINCENT BARRAS

NICOLAS FIELD

JACQUES DEMIERRE

D'INCISE

LA CAVE12 ET LE MAMCO AU THEATRE DU GRUTLI

en coproduction avec le mamco

LUNDI 22 SEPTEMBRE -21H

LSM MARCH (JAPON)

+

IGNATZ (BELGIQUE)

LA CAVE12 AU KAB DE L'USINE

en coproduction avec le kab

MERCREDI 24 SEPTEMBRE - 21H

MOSKITOO (JAPON)

+

FILFLA (JAPON)

LA CAVE12 A L'ECURIE

DIMANCHE 28 SEPTEMBRE -21H

FOOT VILLAGE (USA)

+

BASSHALTERS (USA)

LA CAVE12 A L'ECURIE

LUNDI 29 SEPTEMBRE - 21H

RELIGIOUS KNIVES (USA)

+

GALA DROP (PORTUGAL)

LA CAVE12 À L'ECURIE

octobre

DIMANCHE 05 OCTOBRE - 21H

KRUZENSHTERN I PAROHOD (ISRAEL)

+

CHAPELLES 59 (FRANCE/CANADA/SUISSE)

LA CAVE12 À L'ECURIE

MARDI 07 OCTOBRE - 21H

LEBERWANZ (SUISSE)

JOKE LANZ: TOURNES DISQUES

CHRISTIAN WEBER: CONTREBASSE

LA CAVE12 À L'ECURIE

JEUDI 09 OCTOBRE - 21H

THOMAS KORBER / GERT-JAN PRINS (SUISSE/HOLLANDE)

LA CAVE12 À L'ECURIE

DIMANCHE 12 OCTOBRE - 21H

MOUTHUS (USA)

BRIAN SULLIVAN: GUITARE

NATE NELSON: BATTERIE

+

STELLAR OM SOURCE (FRANCE)

CHRISTELLE GUALDI

LA CAVE12 À L'ECURIE

MERCREDI 15 OCTOBRE - 21H

CARTE BLANCHE#52

GUILLAUME FERNEZ

LA CAVE12 À L'ECURIE

DIMANCHE 19 OCTOBRE - 21H

NED COLETTE BAND (AUSTRALIE)

NED COLETTE: VOIX, GUITARE

BEN BOURKE: BASSE CHOEURS

JOE TALIA: BATTERIE, CHOEURS

LA CAVE12 À L'ECURIE

JEUDI 23 OCTOBRE - 21H

PAUL METZGER (USA)

LA CAVE12 À L'ECURIE

SAMEDI 25 OCTOBRE - 21H

SUN PLEXUS 2 (FRANCE)

+

L'OCELLE MARE (FRANCE)

LA CAVE12 À L'ECURIE

DIMANCHE 26 OCTOBRE - 21H

PAK (USA)

RON ANDERSON BASSE, VOIX

KEITH ABRAMS: BATTERIE

TIM BYRNES: CLAVIERS, TROMPETTE

+

STIG NOISE SOUND SYSTEME (UK)

LA CAVE12 À L'ECURIE

LUNDI 27 OCTOBRE - 20H30

THE NECKS (AUSTRALIE)

CHRIS ABRAHAMS : PIANO

TONY BUCK : BATTERIE

LLOYD SWANTON : BASSE

+

PATERAS/BAXTER/BROWN (AUSTRALIE)

ANTHONY PATERAS : PIANO PRÉPARÉ, DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE

SEAN BAXTER : PERCUSSION

DAVID BROWN : GUITARE PRÉPARÉE, DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE

+

SEXTET INEDIT

LA CAVE12 À L'AMR

EN MEGA CO-PROD avec le KAB, L'AMR & PTR (4eD)

MERCREDI 29 OCTOBRE - 21H00 (CONCERT 21H30 !)

DANIEL HIGGS (USA)

LA CAVE12 AU KAB

*En co-prod avec le KAB***novembre**

SAMEDI 1ER NOVEMBRE - 21H00

PAIN JERK (JAPON)

KOHEI GOMI : DISPOSITIFS ANALOGIQUES & NOISE

+

MUSIC FOR THE SPACE (CH)

BARON VON SMOCK : DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE, ARCHET EN LOOP, VIDÉO, ETC...

LA CAVE12 À L'ECURIE

DIMANCHE 2 NOVEMBRE - 21H00

PARKINS-BRUTTIN-TARA (USA/CH)

ANDREA PARKINS (USA) : ACCORDÉON, ÉLECTRONIQUE

LAURENT BRUTTIN (CH) : CLARINETTES

DRAGOS TARA (CH) : CONTREBASSE

LA CAVE12 À L'ECURIE

MERCREDI 05 NOVEMBRE - 21H00

SKYLLA (AUTRICHE)

SILVIA FÄSSLER: ORDINATEUR, ELECTRONICS, GUITARE

BILLY ROISZ: ORDINATEUR, TOURNE-DISQUE

+

LOTHAR OHLMEIER (HOLLANDE) : CLARINETTE BASSE**ISAMBARD KHROUSTALIOV (UK) : ÉLECTRONIQUE**

LA CAVE12 À L'ECURIE

JEUDI 6 NOVEMBRE - 21H00

CHEWBACCA (FRANCE)

ANDREW DYMOND: MINIMAL BATTERIE MAIS PUISSANTE

DAMIEN GRANGE: VOIX/MICRO/CHAOS.

+

ERAN SACHS (ISRAEL)

LA CAVE12 À L'ECURIE

Proposition: subvention à l'association Cave 12

DIMANCHE 09 NOVEMBRE - 21H00

SWORD HEAVEN (USA)

AARON HIBBS & MARK VAN FLEET : VOIX, ÉLECTRONIQUE, BATTERIE

+

ANAVAN (USA)

BRET BERG : BASSE

MOLLY WILLIAMS : CLAVIER

AARON BUCKLEY : VOIX, BATTERIE

LA CAVE12 AU KAB

LUNDI 10 NOVEMBRE - 21H00

NADJA (CANADA)

AIDAN BAKER : GUITARES, VOIX, BATTERIES, ETC...

LEAH BUCKAREFF : BASSE, VOIX

+

PICASTRO (CANADA)

LIZ HYSN : VOIX LA VIOLONCELLISTE

NICK STORRING : VIOLONCELLE

BRANDON VALDIVIA : BATTERIE

LA CAVE12 AU KAB

En co-prod avec le KAB

JEUDI 13 NOVEMBRE - 21H30

THE CHAP (UK)

CLAIRE HOPE OU BERIT ITMMIG : CLAVIERS, VOIX

JOHANNES VON WEIZSÄCKER : GUITARE, VOIX, ORDINATEUR, VIOLONCELLE

PANOS GHIKAS : BASSE, VIOLON, GUITARE, ORDINATEUR

KEITH DUNCAN : BATTERIE

+

THE PROTEINS (CH)

NICO : VOIX, GUITARE

DAVID : BATTERIE, VOIX

POLAK : BASSE, VOIX

GAB : CHŒURS ET DELAY

LA CAVE12 AU ZOO

VENDREDI 14 NOVEMBRE - 21H00

CARTE BLANCHE # 53

MARCEL SALESSE

LA CAVE12 À L'ÉCURIE

DIMANCHE 16 NOVEMBRE - 21H00

AHLEUCHATISTAS (USA)

SHANE PERLOWIN : GUITARE ÉLECTRIQUE

DEREK POTEAT : BASSE ÉLECTRIQUE

RYAN OSLANCE : BATTERIE

LA CAVE12 À L'ÉCURIE

JEUDI 20 NOVEMBRE - 21H00

IGNAZ SCHICK (ALLEMAGNE)

DAWID SZCZESNY (POLOGNE)

LA CAVE12 À L'ÉCURIE

SAMEDI 22 NOVEMBRE - 22H

HERMINE & HER BAND (FRANCE/UK)

HERMINE : VOIX

IAN HILL : ACCORDÉON

IAN KANE : GUITARE & PIANO

SUSIE HONEYMAN : VIOLON

(en co-prod avec le KAB)

+

DECONSTRUCTION DERBY (CH/UK)

MARTIN SCHÜTZ (CH) : VIOLONCELLE
 FLORIAN STOFFNER (CH) : GUITARE
 PAUL LOVENS (UK) : BATTERIE
 LA CAVE12 À LA CAVE DE L'AMR

DIMANCHE 23 NOVEMBRE – 21H00

MICHEL DONEDA (FRANCE) : SAXOPHONES

NICOLAS FIELD (CH) : BATTERIE

+

NATASHA ANDERSON (AUSTRALIE)

LA CAVE12 À L'ECURIE

MERCREDI 26 NOVEMBRE – 21H00

BURKARD BEINS (ALLEMAGNE) : BATTERIE

CLAYTON THOMAS (AUSTRALIE) : CONTREBASSE

+

SÉBASTIEN ROUX (FRANCE) : ÉLECTRONIQUES

KIM MYHR (NORVÈGE) : GUITARE, OBJETS, MÉCANIQUES SIMPLES

LA CAVE12 À L'ECURIE

SAMEDI 29 NOVEMBRE – 21H30

TY SYCACI (TCHÉQUIE)

PETER VASA : CHANT, CORPS

TOMAS FROHLICH : BASSE

PETR ZAVADIL : GUITARE

+

HUM OF LIFE (CH)

VINCENT BERTHOLET : CONTREBASSE, LOOP

+

DJ MARCEL SALESSE

LA CAVE12 À L'ECURIE

décembre

MERCREDI 03 DECEMBRE – 21H00

KAN MIKAMI (JAPON)

LA CAVE12 À L'ECURIE

JEUDI 04 DECEMBRE – 21H00

TASTE TRIBES (ALLEMAGNE/CH)

ALFRED 23 HARTH (EX CASSIBER) : SAXXTNT

HANS JOACHIM IRMLER (FAUST) : ORGUE

GÜNTER MÜLLER (EX-NACHTLUFT, MKM) : IPODS, ELECTRONIQUES

LA CAVE12 À L'ECURIE

JEUDI 11 DECEMBRE – 21H00

HAUSCHKA (ALLEMAGNE)

+

JAMES BLACKSHAW (UK)

LA CAVE12 AU THEATRE DE L'USINE

En co-prod avec le KAB, PTR & Festival FaceD

VENDREDI 12 DECEMBRE – 21H00

CARTE BLANCHE # 54

MALIK

LA CAVE12 À L'ECURIE

DIMANCHE 14 DECEMBRE – 21H00

DIMENSION X (USA/ITALIE/FRANCE)

CHRIS CORSANO (USA) : BATTERIE

MASSIMO PUPILLO (ITALIE) : BASSE ÉLECTRIQUE

DAVID CHALMIN (FRANCE) : GUITARE ÉLECTRIQUE

+

PETER EVANS & NATE WOOLEY (USA)

PETER EVANS : TROMPETTE

NATE WOOLEY : TROMPETTE

LA CAVE12 AU KAB

En co-prod avec le KAB

LUNDI 15 DECEMBRE – 21H00

LAU NAU (FINLANDE)

LAURA NAUKKARINEN: INSTRUMENTS DIVERS, VOIX

+

JÜPPALA KÄÄPIÖ (CH/JAPAN/USA/FRANCE)

CAROLE ZWEIFEL (CH) : ALTO, VOIX, CITHARE, OBJETS, ETC.

HITOSHI KOJO (A.K.A. SPIRACLE, KODAMA) (JAPON): OBJETS, VOIX, DIAPASONS, DISPOSITIF ÉLECTRONIQUE, ETC

PATRICK MCGINLEY (A.K.A. MURMER) (USA) : OBJETS, FIELD RECORDINGS, ETC.

LA CAVE12 AU KAB

En co-prod avec le KAB

MERCREDI 17 DECEMBRE – 21H00

HIGH PLACES (USA)

ROB BARBER : INSTRUMENTARIUM, ÉLECTRONIQUE

MARY PEARSON : VOIX, ÉLECTRONIQUE, INSTRUMENTARIUM

LA CAVE12 À L'ECURIE

Cave12 /Théâtre de l'Usine / Ecurie de l'îlot 13 / AMR /KAB / Spoutnik / ZOOjanvier - février - mars - avril - mai - juin2009janvier

MERCREDI 07 JANVIER

NED COLLETTE SOLO (australie)

chant, guitare, électronique

La cave12 à l'Ecurie (# 67)

DIMANCHE 11 JANVIER

« ... & MICS » (france/australie)

Jean-Luc Guionnet (france) : saxophone alto et microphones

Will Guthrie (australie) : batterie et microphones

Jérôme Noetinger (france): Revox B77 et microphones

La cave12 à l'Ecurie (#68)

VENDREDI 16 JANVIER

SOIRÉE DE SOUTIEN AUX INCULPES DE TARNAC

Discussions/présentations, concert, disco, bar, etc...

CONCERT DE BAK XIII

La cave12 à l'Ecurie

JEUDI 22 JANVIER

FRIEDL/SAMARTZIS/VORFELD (allemagne/australie)

Reinhold Friedl (allemagne) : guitare préparée

Phillip Samartzis (australie) : dispositif électronique

Michael Vorfeld (allemagne) : percussion

La cave12 à l'ECURIE (#69)

SAMEDI 24 JANVIER

CARTE BLANCHE # 55 – PASCALINE

La cave12 à l'Ecurie (# 70)

DIMANCHE 25 JANVIER

ROB MILLIS (états-unis)

Guitare, voix, électroniques, sons trouvés

+

NICOLAS FIELD/IGOR CUBRILOVIC (suisse)

Nicolas Field : batterie, électronique

Igor Cubrilovic : guitare électrique, électronique

La cave12 à l'Ecurie (#71)

LUNDI 26 JANVIER
SIR RICHARD BISHOP (états-unis)
solo, guitare acoustique
+
BARBEZ (états-unis)
+
DJ VICTROLA FAVORITES (états-unis)
Rob Millis (Climax Golden Twins)
La cave12 au KAB (#16)

MARDI 27 JANVIER
JOHN WIESE (états-unis)
Harsh Noise Electronics Solo
+
PHROQ (AKA FRANCISCO MEIRINO) (suisse)
Noise Electronics Solo
La cave12 au KAB (#17)
En co-prod avec le KAB

février

MARDI 03 FEVRIER
ALAN COURTIS (argentine)
« ARGENTINE HOME-MOVIE CAVALCADE »
projection, guitare, dispositif électronique
+
BLECTUM FROM BLECHDOM (états-unis)
Kevin Blechdom : dispositif électronique, voix, projections
Bleivn Blectum : dispositif électronique, voix, projections
La cave12 au KAB (#19)

JEUDI 05 FEVRIER
MURAL (norvège/australie)
Jim Denley (australie) : flûtes, saxophone
Kim Myhr (norvège) : guitare acoustique préparée
Ingar Zach (norvège) : batterie/percussions
La cave12 à la Cave de l'AMR (#3)
Dans le cadre du Festival Batteries
En co-prod avec le CIP & l'AMR

VENDREDI 06 FEVRIER
BULLSHIT (ROYAUME-UNIS/FRANCE)
Phil Minton (uk) : voix
Red (france) : guitare et voix
Cyril Darmedru (france) : saxophones, flûtes
Mr Wanted (france) : percussions et voix
Jean-Michel Berthier (france) : percussions, laptop
+
IGOR CUBRILOVIC/TONY MOWAT (suisse/france)
Igor Cubrilovic : guitare électrique
Tony Mowat : guitare électrique
La cave12 à l'ECURIE (#73)

DIMANCHE 08 FEVRIER
ERIKM & DIEB13 (france/autriche)
« Chaos Club »
eRikm (france) : dispositif électronique
dieb13 (autriche) : platines, dispositif électronique
+

1318

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)

Proposition: subvention à l'association Cave 12

JEROME NOETINGER & LIONEL MARCHETTI (france)

Jérôme Noetinger : dispositif électroacoustique

Lionel Marchetti : dispositif électroacoustique

La cave12 à l'ECURIE (#73)

MARDI 10 FEVRIER

OFFONOFF (italie/hollande/norvège)

Massimo Pupillo (italie) : basse électrique

Terrie Ex (hollande) : guitare électrique

Paal Nilssen-Love (norvège) : batterie

La cave12 au KAB (#20)

En co-prod avec le KAB

MERCREDI 11 FEVRIER

CARTE BLANCHE # 56 **GIANLUCA RUGGERI**

La cave12 à l'ECURIE (#74)

SAMEDI 14 FEVRIER

CARTE BLANCHE A INSUBORDINATIONS NETLABEL

PHAT (france)

Fabien Duscombs: batterie, percussion

Marc Perrenoud: basses

Heddy Boubaker: saxophones alto & basse

+

DIATRIBES & RAFAL MAZUR (suisse/pologne)

Cyril Bondi: batterie, percussion

D'Incise: laptop, objets

Rafal Mazur: guitare basse acoustique

+

DJ SET

SchrumpSchrump + guest/DJ SotiSoyouz

La cave12 à l'ECURIE (#75)

MARDI 17 FEVRIER

ANTOINE CHESSEX (suisse)

Intense Electricity Heavy Sax Terror

+

ANTOINE CHESSEX/RODERIC MOUNIR (suisse)

Antoine Chessex : Intense Sax

Roderic Mounir : Intense Heavy Drums

+

ETOM :: DOT (suisse)

« Radio-files »

La cave12 à L'ECURIE (#76)

MERCREDI 18 FEVRIER

JOSEPHINE FOSTER (états-unis)

Chant, piano, guitare

La cave12 au Théâtre de l'Usine (#13)

DIMANCHE 22 FEVRIER

PUSH THE TRIANGLE (France)

Stephane Payen : alto saxophone

Franck Vigroux : guitare, fretless guitare, tourne-disques

Michel Blanc : batterie

La cave12 à l'ECURIE (#77)

JEUDI 26 FEVRIER

NEXT LIFE (norvège)

Hai Nguyen Dinh : composition, video, lumières, guitare

Trond Jensen : sample, noise, programmation C64

La cave12 à L'ECURIE (#78)

mars

DIMANCHE 1ER MARS

FILM-ESSAI & SOUND-ESSAI EVENING

Projection du film **WALPURGIS** de Frédéric Choffat (CH)

« Essai cinématographique »

+

KRISTOFF K.ROLL (France)

Jean Kristoff Camps & Carole Rieussec : dispositifs électroacoustiques

La cave12 au SPOUTNIK (#4)

MERCREDI 04 MARS

MECHA/ORGA (grèce)

Yiorgis Sakellariou : dispositif électronique

La cave12 à l'ECURIE (#79)

SAMEDI 07 MARS

KK NULL (japon)

Noise solo

cave12 & KAB à l'ECURIE

En collaboration avec le KAB

LUNDI 09 MARS

FABULOUS DIAMONDS (australie)

Jarrod Zlatka : orgue électrique, saxophone

Nisa Venerosa : batterie

+

VALERIO COSI (italie)

Valerio Cosi : saxophone

Enzo Franchini : batterie

La cave12 au KAB (# 21)

En co-production avec le kab

MERCREDI 11 MARS

NEPTUNE (états-unis)

Jason Sanford: guitare baryton, harpe de printemps, basse lamellophone, oscillateurs contrôlés au pied, voix

Mark Pearson: guitare baryton, oscillateurs, synthétiseur-interrupteur de lumière, percussion, batterie, voix

Daniel Boucher: batterie, floor tom amplifié, pipe xylophone, synthétiseur, voix

La cave12 à l'ECURIE (#81)

SAMEDI 14 MARS

LEM (belgique)

Nicolas Ekla : électronique, voix

Wilf Plum (ex-Dog Faced Hermans): basse

+

FAST ARBEIT BABIES (france)

Cépi = bitare.

Tote = gatterie.

Miss Frantz = pinto et tiseur.

Popo = elle cuine.

Lily = elle vagit.

+

GELISE AVANT WAIKIKI WILF

Dj set pleasure

La cave12 à l'Ecurie (#82)

DIMANCHE 15 MARS

AKIRA SAKATA/NICOLAS FIELD (japon/suisse)

Akira Sakata: Sax alto et clarinette

Nicolas Field: batterie

LA CAVE12 À L'ECURIE (#83)

MERCREDI 18 MARS
BLURT (royaumes-unis)

Ted Milton: sax, voix
 Steave Eagles: guitare
 Bob Leith: batterie
 La cave12 à L'Ecurie (# 84)

MARDI 24 MARS
PANTHER (états-unis)

Charles Byron Salas Humara
 Joe Faustin Kelly
 voix & funk-déjante-instrumentarium
 +
AUCAN (italie)
 Dario Dassenno: batterie
 Francesco D'abbraccio: synthétiseur, guitare
 Giovanni Ferliga: guitare, synthétiseur
 La cave12 au KAB (#22)
 En collaboration avec le KAB

MERCREDI 25 MARS
PETER WALKER (états-unis)

Legend guitar solo
 La cave12 au KAB (#23)
 En collaboration avec le KAB

SAMEDI 28 MARS
NAGUAL (biélorussie)

Leonid Pavlionok: voix, danse, petite batterie, guitare, nez du sapin, djembée, couguelie, zhaléqueur, gliaque
 Anaka Shaposhnikova : cymbales, voix, djembée, arle juive, tambour, machine à lessive
 Yuri Navumenka : contrebasse
 Benjamin Cope: clarinette, voix
 +
NASHI DELA (russie-suisse)
 Thomas K.J. Mejer: sax contrebasse
 Ilya Komarov: guitare basse, voix
 Beat Unteraehrer: trombone
 La cave12 à l'Ecurie (# 85)

avril**MERCREDI 1ER AVRIL**
FABRICE FAVRIOUX (france)

Guitare électrique ferrugineuse
 +
THOMAS TILLY aka TÔ (france)
 Objets, micros contacts, dispositif électro-acoustique
 La cave12 à l'Ecurie (#86)

JEUDI 02 AVRIL
CHARLOTTE HUG & FRED LOMBERG-HOLM
(suisse/états-unis)

Charlotte Hug (suisse): violon
 Fred Lomberg-Holm (états-unis): violoncelle
 +
JOZEF VAN WISSEM (hollande)
 Luth solo
 La cave12 à la cave de l'AMR (#4)

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: subvention à l'association Cave 12

1321

DIMANCHE 05 AVRIL

KRK (états-unis)

Matthew Ostrowski: dispositif électronique

George Cremaschi: contrebasse, dispositif électronique

+

HELENA GOUGH (angleterre)

Dispositif électronique

La cave12 à l'Ecurie (#88)

MARDI 07 AVRIL

THE DRIFT (états-unis)

Rich Douthitt: batterie

Safa Shokrai: contrebasse

Danny Grody: guitare électrique, claviers

Jeff Jacobs: trompette, flugel, électronique

La cave12 au KAB (#24)

En co-prod avec le KAB

DIMANCHE 12 AVRIL

INDUSTRIAL PIONNIER LEGEND

Z'EV (états-unis)

Percussions, objets métalliques

+

JASON KAHN (états-unis)

Synthétiseur analogique

La cave12 à l'Ecurie (#89)

MARDI 14 AVRIL

TRAFIC D'ORGUES & REAL PIANO COCKTAIL

POZOR POZOR (france)

Pierre & David Veyser: farfisas, basse, persephone, sx-150, synthé, jouet modifié, stylophone, casio mt45, tr707, etc...

+

GERALDINE SCHENKEL (suisse)

PIANO-COCKTAIL

La cave12 à l'ECURIE (#90)

MERCREDI 15 AVRIL

MEGA NIGHT 20 YEARS ANNIVERSARY

ZENI GEVA (japon)

KK Nuli: voix & guitare

Mitsuro Tabata: guitare

Yoshida Tatsuya: batterie

+

ZU (italie)

Massimo Pupillo: basse

Luca T Mai: alto & baritone saxophone

Jacopo Battaglia: batterie

+

KNUT (suisse)

Héros Nationaux

La cave12 au KAB (#25)

En collaboration avec le KAB

JEUDI 22 AVRIL

CAPILLARY ACTION (états-unis)

Jonathan Pfeffer: voix, guitare classique, percussion

Spencer Russell: contrebasse, voix, percussion

Dan Sutherland: batterie, percussion

Sam Kulik: trombone, voix, percussion

Lauren Day: accordéon, voix, percussion

+

ORCHESTRE TOUT PUISSANT MARCEL DUCHAMP (suisse)

Vincent : contrebasse
 Anne: marimba, percussions
 Titi: guitare électrique
 Julien: batterie
 Liz: violon, voix, percussions
 Séni : trombone
 La cave12 à l'Ecurie (#91)

DIMANCHE 26 AVRIL

BEATRICE GRAF SOLO (suisse)

Batterie, objets, électronique
 La cave12 à l'Ecurie (#92)

MARDI 28 AVRIL

REVOLVER I (norvège)

Kim Johannesen : guitare
 Fredrik Kirkevold : batterie

+

LE SINGE BLANC (france)

Vincent:chant, basse
 Thomas:chant, basse
 Kévin:batterie
 La cave12 à l'Ecurie (#93)

MERCREDI 29 AVRIL

PIERRE BERTHET (belgique)

Expirateurs (Aspirateurs inversés)

+

JASON KAHN (états-unis)

Synthétiseur analogique, percussion
 La cave12 à l'ECURIE (# 94)

JEUDI 30 AVRIL

RAVE & CLUBBING ACTS

NEIL LANDSTRUMM (angleterre)

Dancehall hardware live electronics
 La cave12 au ZOO (#3)
 En co-prod avec le ZOO et le KAB

mai

DIMANCHE 03 MAI

BELFI/SCHICK (italie/Allemagne)

Andrea Belli: batterie, électronique, petits instruments, piezos
 Ignaz Schick: tourne-disque, archets, gongs'n cymbales, objets
 La cave12 à l'Ecurie (#95)

LUNDI 04 MAI

CULT PARA-MUSICAL BAND

NO-NECK BLUES BAND (états-unis)

Keith Connolly, Matt Heyner, Jason Meager, MICO, Pat Murano, Dave Nuss, Dave Shulford : collective paramusical rock
 La cave12 au KAB (#26)
 En co-prod avec le KAB

MARDI 05 MAI

Delicate Noise & Sauvage-Snuff-Jazz Acts

WEASEL WALTER/SHEIK ANORAK/MARIO RECHTEN

Weasel Walter (états-unis) : Batterie sauvage

Sheik Anorak (france) : Guitare sauvage

Mario Rechten (allemagne) : Sax abrasif

+

TWIG HARPER (états-unis)

James Johnston : dispositif électronique

La cave12 à l'Ecurie (#96)

DIMANCHE 10 MAI

HISTORIC UK IMPROV FIGURES

VERYAN WESTON & TREVOR WATTS (angleterre)

Veryan Weston : piano

Trevor Watts : alto & soprano saxophones

+

KEITH ROWE & DIATRIBES (angleterre/suisse)

Keith Rowe: guitare à plat préparée, dispositif électronique

Cyril Bondi: batterie, percussion

D'incise: laptop, objets

La cave12 à l'AMR (#3)

MARDI 12 MAI

CARTE BLANCHE # 58 **DANIEL COUSIDO**

La cave12 à l'ECURIE (#97)

MERCREDI 13 MAI

ALAN LICHT & AKI ONDA (états-unis/japon)

Alan Licht : guitare électrique, effets

Aki Onda : cassettes, électronique

La cave12 à l'ECURIE (#98)

LUNDI 18 MAI

AVANT-PSYCH SOLOS

TOMUTONTTU (finlande)

Jan Anderzén : instrumentarium électronique & autres

+

DUCKTAILS (états-unis)

Mathew Mondaline : guitare électrique instrumentarium électronique

La cave12 au KAB (#27)

MARDI 19 MAI

ACOUSTIC NOISE CONCERT

BEINS/THIEKE/VENITUCCI (allemagne/italie)

Burkhard Beins: percussion, objets

Micheal Thieke: clarinette, objets

Luca Venitucci: accordéon, objets

La cave12 à l'Ecurie (#99)

MERCREDI 20 MAI

POWER RAW & NOISE-ROCK NEW YORK ACT

THE PSYCHIC PARAMOUNT (états-unis)

Drew St. Ivany: guitare

Ben Armstrong: basse

Jeff Conaway: batterie

+

TALIBAM ! (états-unis)

Matt Mottel: synthétiseur, électronique, voix

Kevin Shea: batterie, électronique, voix

La cave12 à l'Ecurie (#100)

En co-prod avec le KAB

DIMANCHE 24 MAI

France Delirium & Over-Focused Improv

GOL (france)

Jean-Marcel Busson

Frederic Rebollier

Ravi Shardja

Samon Takahashi

instrumentarium délirant et infini

+

RHODRI DAVIS/BERTRAND GAUGUET/CHRISTOPH SCHILLER (GB/F/D)

Rhodri Davis (angleterre): harpe

Bertrand Gauguier (france): saxophone

Christoph Schiller (allemagne): épipette

La cave12 à l'Ecurie (#101)

MERCREDI 27 MAI**TIM HECKER (canada)**

Dispositif électronique

La cave12 à l'ECURIE (#102)

juin**MERCREDI 3 JUIN****KOURGANE (France)**

La cave12 à l'Ecurie

LUNDI 8 JUIN**LE DÉPEUPLEUR (France/pologne)**

Zbigniew Karkowski : ordinateur

Kasper T. Toeplitz : ordinateur

La cave12 au kab

MARDI 9 JUIN**HAWK AND HACKSAW (usa)**

jeremy barnes (batterie, accordéon, voix)

la cave12 au kab

VENDREDI 12 JUINCarte blanche # **ROBERT**

La cave12 à l'Ecurie

SAMEDI 13 JUIN**ALFREDO COSTA MONTEIRO / PASCAL BATHUS (France /Espagne)**

objets et électronique

La cave12 à l'écure

LUNDI 15 JUIN**TEETH MOUNTAIN (états-unis)**

La cave12 au kab

MERCREDI 17 JUIN ET JEUDI 18 JUIN

SUBLIME FREQUENCIES

OMAR SOULEYMAN (syrie)

+

GROUP DOUEH (Western Sahara)

+

DJS: Mark Gergis & Alan Bishop (Etats-Unis)

+
SUBLIME FREQUENCIES FILMS & TALKS
la cave12 à l'usine
En collaboration avec le KAB et PTR et SPOUTNIK

LUNDI 22 JUIN
ARIEL PINK (états-unis)
La cave12 au kab
En collaboration avec le KAB

MERCREDI 24 JUIN
COSTES (France)
CONCERTS & FILMS
La cave12 au kab
En collaboration avec le KAB

JEUDI 25 JUIN
POCAHAUNTED (etats-unis)
La cave12 au kab
En collaboration avec le KAB

à suivre...

La proposition est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 (PR-690 A)¹.

Troisième débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Mesdames et Messieurs, vous me permettez de profiter du troisième débat pour poser une question. Pendant le premier débat, hier, je lisais le rapport PR-690 A. J'étais sceptique et je me suis approché de l'un ou l'autre pour tenter d'obtenir des explications, mais personne ne m'en a donné. En l'occurrence, je me dis qu'il y a peut-être un souci de forme ou de rédaction.

En effet, le projet d'arrêté I nous dit: «Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 63 221 653,80 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.» Et on nous dit au projet d'arrêté II qu'on a un surplus de 150 millions de francs, et que, sur les investissements, on a aussi des surplus.

J'ai demandé des explications aux commissaires aux finances et il s'est trouvé que pas un seul n'a pu m'en donner. Alors je me disais que, s'il s'agissait d'une erreur, il y avait lieu de la corriger et que, s'il y a des explications, il y aura bien dans cette assemblée une personne suffisamment charitable pour me la faire connaître, de sorte que nous ne perdions pas davantage de temps sur ce point.

Autre élément, si l'arrêté I est une ouverture de crédit, l'article unique est insuffisant. Mais, là aussi, j'imagine que des âmes charitables assureront mon instruction au terme de cette séance, si tout cela n'est pas une erreur mais est bien fondé. Or, hier soir, personne n'a pu m'expliquer.

La présidente. Merci, Monsieur Froidevaux. Je pense qu'une personne pourra vous répondre, j'attends simplement qu'elle regagne sa place... C'est la première vice-présidente du Conseil municipal, M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente de la commission des finances.

¹ Rapport, 796.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz, présidente de la commission des finances (Ve). La question de M. Froidevaux est pertinente et elle aura peut-être échappé à certains d'entre nous. Pour ma part, en son temps, quand je suis arrivée à la commission des finances, je me suis posé cette même question. La réponse qui m'a été donnée est celle-ci, et elle m'a paru tout à fait pertinente. Il se trouve, Monsieur Froidevaux – vous transmettez, Madame la présidente – que, dans ce fameux arrêté I, nous devons voter chaque franc de lignes budgétaires dépassées, et le cumul de ces dépassements, sur l'ensemble du budget de fonctionnement, représente les 65 millions de francs dont vous parlez.

Nous avons voté une ligne budgétaire, par exemple à 999 francs. Si l'administration dépense 50 centimes de plus, nous devons donner notre accord sur cette ligne-là. Voilà pourquoi nous devons voter ce projet d'arrêté I, même si, au final, globalement, le compte de fonctionnement présente un boni.

J'espère avoir été suffisamment claire dans mon explication, Monsieur Froidevaux.

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté I est accepté sans opposition (34 oui et 22 abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté sans opposition (37 oui et 21 abstentions).

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 63 221 653,80 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2008 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 105 142 469,34
sous déduction des imputations internes de	<u>68 524 016,64</u>
soit un total des charges nettes de	1 036 618 452,70
revenus	1 260 187 354,09
sous déduction des imputations internes de	<u>68 524 016,64</u>
soit un total des revenus nets de	1 191 663 337,45
excédent de revenus	155 044 884,75

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2008 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	63 823 323,52
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>5 929 686,41</u>
investissements nets	57 893 637,11
b) patrimoine financier	
dépenses	8 164 144,88
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>0,00</u>
investissements nets	8 164 144,88

c) total	
dépenses	71 987 468,40
recettes (prélèvements sur préfinancements inclus)	<u>5 929 686,41</u>
investissements nets	66 057 781,99

Article 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	57 893 637,11
amortissements	62 170 008,24
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 155 044 884,75</u>
autofinancement	217 214 892,99
excédent de financement	<u>159 321 255,88</u>
b) patrimoine financier	
investissements nets	8 164 144,88
amortissements (autofinancement)	<u>2 439 597,80</u>
insuffisance de financement	5 724 547,08
c) Total	
investissements nets	66 057 781,99
amortissements	+ 64 609 606,04
amortissements complémentaires	+ 0,00
excédent de revenus de fonctionnement	<u>+ 155 044 884,75</u>
autofinancement	219 654 490,79
excédent de financement	<u>153 596 708,80</u>

Article 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 155 044 884,75 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2008 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 649 209 454,57 francs dans la composition suivante:

<i>Actif</i>	Fr.
Patrimoine financier (natures 10 à 13)	
(Après déduction de 147 595 813,17 francs, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	1 648 140 070,39

Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	
(Après déduction de 120 000 francs, provision pour perte sur prêt, nature 24)	
	1 001 069 384,18
Total de l'actif	2 649 209 454,57
<i>Passif</i>	
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	112 451 939,56
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 640 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	49 341 794,55
Provisions (nature 24)	125 571 873,52
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	13 884 907,92
Fortune nette (nature 29)	707 958 939,02
Total passif	2 649 209 454,57

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2008 à 15 533 691 francs.

Le troisième débat ayant eu lieu, les arrêtés deviennent définitifs.

5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720)¹.

¹ Version complète du rapport à l'appui et du projet de budget consultable sur le site internet de la Ville de Genève et aux Archives de la Ville de Genève.

Le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget a de nouveau évolué cette année, afin de fournir aux Autorités une information plus complète sous l'angle des missions et prestations. Il est le résultat des améliorations apportées au processus d'élaboration et de mise à jour des catalogues de missions et prestations des services municipaux, de définition des objectifs et de répartition des comptes et budgets par missions et prestations.

Cette approche a pour but de mettre en relation les prestations de l'Administration municipale avec les ressources engagées pour les réaliser. La répartition des charges et revenus offre un axe d'analyse complémentaire à la comptabilité financière regroupant les charges et revenus par nature.

Depuis la dernière édition, tous les services municipaux — quarante cinq entités ou services — ont adhéré à cette démarche et mis en place une comptabilité analytique par missions et prestations. Un processus de refonte des catalogues des missions et prestations municipales est en cours et les premiers résultats obtenus avec le Département de la culture en 2008, à savoir la révision des catalogues de missions et prestations des institutions muséales et des bibliothèques, ont permis de présenter, cette année, une analyse comparative par domaines.

Une approche similaire a été menée en 2009 auprès de l'ensemble des Directions de département, permettant ainsi une uniformisation de leur catalogue de missions et prestations.

Ce rapport présente, d'une part, les catalogues de missions et prestations, les priorités et perspectives, ainsi que les principaux objectifs 2010 pour chaque service (avec l'intégration des indicateurs et des valeurs-cible facilitant l'évaluation des objectifs). D'autre part, il inclut l'évolution des charges et des revenus par missions et prestations et par chapitres comptables, ainsi qu'une analyse comparative par missions depuis les comptes 2003. Quelques éclaircissements particuliers étroitement liés à l'activité des services ont été incorporés dans ce même document.

Les différents tableaux et graphiques sont accompagnés de commentaires établis par les services concernés, afin d'étayer l'origine et l'évolution de certains chiffres et faciliter l'interprétation des données. Suite aux diverses remarques émises ces dernières années par la Commission des finances, les tableaux des « Coûts et revenus par missions et prestations » montrant la décomposition par chapitres comptables — présentés pour la première fois au projet de budget 2009 — ont été reconduits cette année.

Par ailleurs, afin de mieux cerner la réalité des coûts des prestations des services municipaux, le présent document intègre les règles de gestion suivantes :

- le détail des coûts par missions et prestations est présenté hors subventions; cela permet de recenser les coûts de gestion influencés directement par l'activité des services municipaux, indépendamment du montant des subventions accordées;
- les revenus issus de remboursements de charges (notamment les remboursements

d'assurances pour perte de salaire) ont été déduits des charges de fonctionnement, de sorte à ne prendre en compte que le montant net de ces charges;

- les pertes sur débiteurs ont été déduites des revenus, afin de ne pas surestimer le chiffre d'affaires;
- certains éléments de charges et de revenus n'ayant aucun lien avec les activités des services analysés ont été dissociés de la répartition des coûts par missions et prestations. De ce fait, ces éléments sont présentés sous la rubrique « Charges et revenus non incorporables »;
- une actualisation des exercices précédents (budget 2009 et comptes 2008) a été réalisée, afin de permettre une comparaison pluriannuelle.

Cette démarche étant évolutive dans le temps, de nouveaux axes d'analyse seront progressivement étudiés et intégrés dans ce document en fonction des attentes des Autorités politiques, ainsi que des besoins exprimés par les Directions de département et les services municipaux.

L'équipe du Contrôle de gestion tient ici à remercier tous les services municipaux tant pour leur collaboration que pour leur disponibilité dans le cadre du processus d'amélioration des grandes procédures.

Département des finances et
du logement - Août 2009

Présentation générale et présentation financière

Présentation générale.....	I-9
Présentation financière.....	I-16

Catalogues, objectifs et projet de budget 2010 par missions et prestations

AUTORITÉS

Service de la Direction générale.....	II-8
Administration centrale.....	II-14
Service juridique.....	II-20
Relations extérieures.....	II-26
Office de l'état civil.....	II-32
Contrôle financier.....	II-38

DIRECTION DES FINANCES ET DU LOGEMENT

Direction des finances et du logement.....	II-46
Agenda 21.....	II-52
Contrôle de gestion.....	II-58
Comptabilité générale et budget.....	II-64
Taxe professionnelle communale.....	II-70
Centrale municipale d'achat et d'impression.....	II-76
Gérance immobilière municipale.....	II-82
Direction des ressources humaines.....	II-88

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT

Direction des constructions et de l'aménagement.....	II-98
Urbanisme.....	II-104
Architecture.....	II-110
Bâtiments.....	II-116
Energie.....	II-122
Aménagement urbain et mobilité.....	II-128
Génie civil.....	II-134

CULTURE

Direction de la culture.....	II-144
Service administratif et technique.....	II-150
Promotion culturelle.....	II-156
Service aux artistes et acteurs culturels.....	II-162
Conservatoire et jardin botaniques.....	II-168
Musées d'art et d'histoire.....	II-174
Musée d'ethnographie.....	II-180
Musée d'histoire naturelle.....	II-186
Bibliothèques et discothèques municipales.....	II-192
Bibliothèque de Genève.....	II-198
Institutions muséales et bibliothèques.....	II-204
Analyse départementale des subventions (DC).....	II-206

ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ

Direction de l'environnement urbain et de la sécurité.....	II-212
Incendie et secours.....	II-218
Sécurité et espace publics.....	II-224
Direction des systèmes d'information et de communication.....	II-230
Logistique et manifestations.....	II-236
Voirie Ville-Propre.....	II-242

COHÉSION SOCIALE, JEUNESSE ET SPORTS

Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.....	II-252
Délégation à la petite enfance.....	II-258
Écoles et institutions pour l'enfance.....	II-264
Espaces verts et environnement.....	II-270
Pompes funèbres et cimetières.....	II-276
Social.....	II-282
Délégation à la jeunesse.....	II-288
Sports.....	II-294

Lexique des abréviations

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET
PRÉSENTATION FINANCIÈRE**

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour le Conseil administratif, l'élaboration du projet de budget 2010 (PB2010) a été singulière à plusieurs égards. À la profonde crise financière, économique et sociale traversée, s'est ajoutée la crainte de voir les recettes publiques baisser drastiquement de façon pérenne. En effet, le 27 septembre prochain, la population genevoise se prononcera sur un projet de loi visant à réduire les recettes fiscales cantonales de près de 400 millions. Cette mesure, qui arrive au plus mauvais moment, impacte le budget de la Ville de Genève à hauteur de 40 millions.

Dans ce contexte, deux scénarii budgétaires ont été élaborés :

- Le premier (proposition A) ne tient pas compte de l'impact de la baisse fiscale.
- Le deuxième (proposition B) tient compte de l'impact de la baisse fiscale et a conduit le Conseil administratif à débattre de mesures à proposer à votre Conseil en vue d'un retour à l'équilibre.

Proposition A : une baisse conjoncturelle des recettes fiscales

Le PB2010 s'inscrit dans une période conjoncturelle particulièrement difficile. L'économie suisse est entrée en récession au deuxième trimestre 2008. Pour la région genevoise, la facture de la crise est lourde. À titre d'exemple, on peut citer le taux de chômage genevois qui, depuis juin 2009, ascende à 6,7%, alors qu'il n'est que de 3,6% en moyenne suisse, à la même période ; ou encore le recul des exportations qui avoisine les 15% au niveau suisse.

À l'heure où toutes et tous brandissent les politiques keynésiennes comme ultime recours à une sortie de crise, il convient de s'interroger sur la capacité réelle, d'une commune, la nôtre en l'occurrence, à mener une politique anti-cyclique. En effet, pour être efficaces, les plans de relance doivent répondre à deux conditions. D'une part, ils doivent être en rapport avec la taille de l'économie sur laquelle on souhaite agir. Pour notre commune, cela signifie injecter dans l'économie près de 300 millions supplémentaires, soit environ 2% du PIB de la Ville de Genève. Or, force est de constater que ces montants surpassent largement notre capacité financière. D'autre part, les plans de relance doivent intervenir très rapidement. Or, la rapidité avec laquelle nous sommes en mesure de mener à bien nos projets d'investissements ne nous permet pas d'envisager une partici-

pation efficace à un effort de relance de l'économie. Que faire alors s'il apparaît illusoire et trompeur de laisser croire que nous pouvons agir de manière anti-cyclique ? Pour l'exécutif de la Ville de Genève, il convient de réaffirmer la volonté d'exercer une solidarité active envers celles et ceux qui sont frappés de plein fouet par la crise. C'est pourquoi, face à la crise conjoncturelle mondiale que nous traversons depuis bientôt une année, le Conseil administratif n'entend pas baisser les prestations. Pour cette raison il a décidé : d'une part, d'assumer le dépôt d'un projet de budget déficitaire (-20 millions) et d'autre part, de ne pas toucher aux prestations voire même d'augmenter significativement les ressources du fonds chômage qui passe de 2,7 millions à plus de 5,7 millions.

Cette proposition budgétaire n'intègre pas les baisses d'impôt soumises en votation le 27 septembre 2009 et présuppose, au contraire, que le peuple souverain, dans sa grande sagesse, réaffirme l'importance d'une puissance publique forte, disposant de moyens financiers lui permettant de remplir ses missions. En effet, la primauté de l'état régulateur et social figure parmi les enseignements que nous pouvons d'ores et déjà tirer du marasme économique, financier, social et environnemental dans lequel nous ont plongés les tenants de l'ultralibéralisme.

Proposition B : des baisses conjoncturelles et structurelles des recettes fiscales

En sus des difficultés conjoncturelles évoquées plus haut, le PB2010 pourrait être frappé par des difficultés d'ordre structurel. En effet, le Grand Conseil a voté, en juin 2009, des diminutions d'impôts pour les personnes physiques. Afin de pallier la baisse des recettes, le Conseil administratif s'est vu contraint d'imaginer un scénario qui opère de douloureux choix. En effet, si la solidarité active en temps de crise conjoncturelle n'appelle pas la suppression de prestations, la diminution pérenne des recettes fiscales ne laisse pas entrevoir d'autres possibilités. Hormis, peut-être, la hausse du centime additionnel. En effet, le man- que à gagner qui en résultera privera de nombreuses familles et personnes de prestations importantes telles que crèche, para- scolaire, maisons de quartier, prestations sociales, sportives et culturelles, logements abordables, formation etc.

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

À la veille d'une votation cruciale, le Conseil administratif ne souhaite pas se livrer à un chantage fiscal, bien au contraire. Il veut expliciter et rendre attentives et attentifs les habitantes et habitants de sa ville à l'impact et aux conséquences de leur vote. En effet, sauf à user d'artifices de cosmétique budgétaire, le Conseil administratif ne saurait, en conscience, prétendre qu'avec moins d'argent la Ville de Genève peut assurer les mê- mes prestations. Chaque prestation a un coût. Moins d'argent, c'est inévitablement moins de prestations!

Conformément à l'article 48, lettre c) de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif présente au Conseil municipal de la Ville de Genève le projet de budget 2010 dont les chiffres globaux sont les suivants :

A. Budget de fonctionnement (sans les imputations internes)	
Revenus nets	1'028'670'960.-
Charges nettes	1'049'186'354.-
Résultat de fonctionnement	- 20'515'394.-
B. Budget des investissements	
Investissements nets présumés	95'000'000.-
C. Financement des investissements	
Investissements nets présumés	95'000'000.-
Autofinancement total	47'877'228.-
Insuffisance de financement	47'122'772.-

Gestion financière

Fiscalité

Les rentrées fiscales estimées pour 2010 s'inscrivent dans un environnement conjoncturel particulièrement sombre. La crise financière qui a débuté à l'été 2007 a entraîné nombres d'économies en récession pour l'année 2009. Ainsi, la crise financière a fini par entraîner l'économie toute entière dans son sillage. La Suisse et Genève n'échappent pas à ce sombre tableau.

Au vu de la singularité de cette situation, le Département des finances et du logement a demandé au Département cantonal des finances de disposer de premières estimations fiscales avant l'automne. En effet, l'élaboration du budget de la Ville de Genève se déroule peu ou prou en même temps que l'élaboration du budget cantonal, à savoir durant le printemps et le début de l'été. En réponse à cette demande, le Département cantonal des finances a transmis durant le mois de mai de premières estimations pour les rentrées fiscales « personnes physiques » et « personnes morales ».

En parallèle, le Conseil administratif a établi, à l'instar des années antérieures, ses propres estimations. Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, consiste à évaluer le revenu de l'imposition des personnes physiques réellement produit les années précédentes. Pour cela, le Département des finances et du logement dispose de l'estimation de la production de l'exercice 2008 figurant aux comptes et des impôts partiellement produits en 2006 et 2007. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2010, il convient d'estimer également la production pour 2009. Cet exercice est rendu particulièrement difficile du fait que l'Administration fiscale cantonale communique avec parcimonie sur la production effective des années servant de base aux estimations.

Par ailleurs, il convient de relever que l'introduction du système postulerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée au-delà des prévisions. Aussi, l'analyse et l'élaboration de ces correctifs à chaque exercice est indispensable pour appréhender convenablement la réalité. L'évaluation des revenus fiscaux 2010 est donc basée sur les comptes 2008, diminuée des effets des correctifs de 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007.

Ajoutons à cela que les prévisions fiscales tiennent également compte des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à une expertise minutieuse des membres du groupe, issus de différents domaines professionnels.

S'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2007 et 2008. Ces dernières tiennent compte des différents taux et des reconductions de taxations.

Le Conseil administratif a ainsi pu élaborer pour la première fois un projet de budget avec, en sus de ses propres estimations, des prévisions émanant de l'Etat de Genève. Une analyse comparative plus détaillée de ces estimations a mis en évidence plusieurs questions qui ont dû être tranchées.

Tout d'abord, les estimations relatives à l'imposition « personnes physiques » incluaient les effets du projet de loi d'élors PL-10199 (modification de la Loi sur l'imposition des personnes physiques). Ce projet de loi a finalement été voté par le Grand Conseil le 12 juin, mais reste soumis au référendum obligatoire. Le peuple est appelé à se prononcer sur ce sujet le 27 septembre 2009. Comme cette loi n'est pas en force, le Conseil administratif a décidé de ne pas tenir compte des conséquences estimées de ce projet dans les revenus figurant dans le projet de budget 2010. Par ailleurs, les estimations transmises par le canton corroborant les premières prévisions effectuées, à la différence notoire des effets de la loi 10199, les rentrées fiscales « personnes physiques » prises en compte dans le projet de budget 2010 correspondent aux estimations du Département cantonal des finances, déduction faite des conséquences estimées de la loi 10199 pour 2010 à hauteur de 40 mios.

Ensuite, les prévisions fiscales « personnes morales » communiquées par le canton ne tenaient pas compte des contractions manifestes de l'activité économique, en tablant sur une production en très faible diminution entre 2008 et 2010. Cette hypothèse n'a finalement pas été retenue par le Conseil administratif, qui a préféré faire preuve de prudence et de réalisme en révisant quelque peu à la baisse cette estimation. Les modifications des règles d'impositions auront également des conséquences sur la production fiscale de l'imposition des personnes morales. La perte de subvention fiscale anticipée à cet égard atteint 6 mios.

Estimation de la valeur du centime additionnel 2010

Année	Personnes physiques	Personnes morales	Total
2008			
Production effective	13'528	3'998	17'526
+/- Rectification ¹	-594	-424	-1'018
Production rectifiée	12'934	3'574	16'508
2009			
PP, croissance – 8.9%	-1'156		-1'156
PM, croissance – 14.6%		-521	-521
Production prévisionnelle	11'778	3'053	14'831
2010			
PP, croissance +0.0%	+5		+5
PM, modification imposition		-126	-126
PM, croissance – 3.4%		-104	-104
Production prévisionnelle (en milliers)	11'783	2'823	14'606

Au final, les revenus des impôts s'inscrivent en diminution de près de 50 mios en comparaison avec le budget 2009. Cette diminution de revenus peut être qualifiée, à l'exception des 6 mios susmentionnés, de conjoncturelle. En sus, un montant complémentaire de 40 mios pour 2010, puis 46 mios par la suite, de revenus en moins est dépendant de l'issue du référendum obligatoire sur la loi 10199. En cas d'acceptation de cette dernière par le peuple, le budget de la Ville de Genève risque donc d'être amputé de près de 40 mios. Dans ce cas, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal durant le mois d'octobre des correctifs budgétaires, ainsi qu'un nouveau budget financier quadriennal.

¹ La rectification relative aux personnes physiques pour 2008 tient compte des ajustements des comptes de 270 mios liés aux années 2001-2002, 2003-2004, 2005-2006 et 2007. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de 193 mios.

Plan de financement

A. Emplois des fonds Investissements totaux		95.0
	Total des décaissements	95.0
B. Sources des fonds		
	Annuités d'amortissements réglementaires (autofinancement)	68.4
	Excédent de charges du budget de fonctionnement	-20.5
	Autofinancement net	47.9
Excédent d'emplois de fonds (en m\$)		
		47.1

Budget d'investissements et financement

Investissements

Le Conseil administratif a décidé de maintenir l'enveloppe annuelle des investissements à leur niveau 2009 de 95 mios se rapportant pour le patrimoine administratif à 75 mios et pour le patrimoine financier à 20 mios.

Financement

Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2009 et le projet de budget 2010.

	PB2010	B2009
Investissements nets	95.0	95.0
Autofinancement	47.9	70.1
(Insuffisance de financement) / Excédent	(47.1)	(24.9)
Autofinancement en %	50.4%	73.8%

Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2010 est de 49.6%, en nette diminution par rapport à l'exercice budgétaire précédent.

	PB2010		B2009	
Patrimoine financier	20.0	211%	20.0	211%
Patrimoine administratif	75.0	78.9%	75.0	78.9%
Total	95.0	100.0%	95.0	100.0%
(en mios)				

Structure de financement

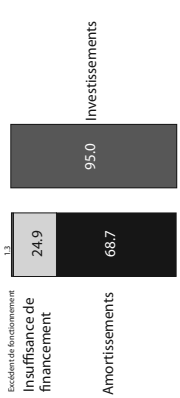
Graphiquement, les structures de financement pour les comptes 2008, le budget 2009 et le projet de budget 2010 se présentent comme suit :

Comptes 2008
(en mios)



L'autofinancement pour le projet de budget 2010 se monte à 47.9 mios, contre 219.7 mios aux comptes 2008. Seuls 50.4% des

Budget 2009
(en mios)



investissements prévus sont couverts, ce qui induit un endettement théorique supplémentaire de 47.1 mios, soit le montant

Projet de budget 2010
(en mios)



de l'insuffisance de financement.

Présentation financière

Budget de fonctionnement

Évolution entre les comptes 2008, le budget 2009 et le projet de budget 2010 (par chapitre)

	PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
Revenus nets					
Impôts (chapitre 40)	779.5	829.1	924.4	-49.6	-144.9
Revenus des biens (chapitre 42)	161.9	166.5	171.7	-4.6	-9.8
Revenus divers (chapitre 43)	48.9	60.6	61.2	-11.7	-12.3
Parts et contributions (chapitre 44)	1.4	1.3	0.7	0.1	0.7
Dédommagements de collectivités publiques (chapitre 45)	32.7	13.3	27.5	19.3	5.1
Subventions et allocations (chapitre 46)	4.3	4.8	6.1	-0.5	-1.8
Total	1'028.7	1'075.7	1'191.7	-47.0	-163.0
Charges de fonctionnement					
Charges de personnel (chapitre 30)	417.2	422.8	401.7	-5.7	15.5
Biens, services et marchandises (chapitre 31)	190.6	195.0	181.4	-4.4	9.1
Intérêts passifs (chapitre 32)	44.9	61.8	58.7	-16.8	-13.8
Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	32.2	20.1	36.3	12.1	-4.1
Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	38.1	32.8	31.4	5.3	6.7
Dédommagements à des collectivités publiques (chapitre 35)	30.8	41.8	44.6	-11.0	-13.7
Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	227.0	231.3	217.6	-4.3	9.4
Total	980.8	1'005.6	972.0	-24.8	8.8
Amortissements et investissements					
Amortissements ordinaires	68.4	68.7	64.6	-0.3	3.8
Investissements nets	95.0	95.0	66.1	0.0	28.9
Compte de fonctionnement et de financement					
Excédent/déficit du compte de fonctionnement	-20.5	1.3	155.0	-	-
Excédent/insuffisance de financement (en mio\$)	-47.1	-24.9	153.6	-	-

Analyses des charges par chapitre

Comparaison entre les comptes 2008, le budget 2009 et le projet de budget 2010

Chapitre 30 : Charges de personnel

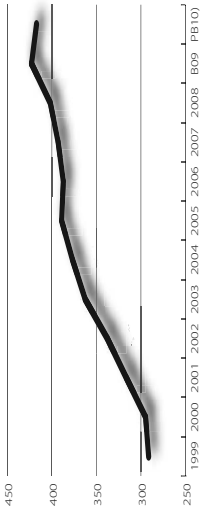
PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
417.2	422.8	401.7	-5.7	+15.5
(en mio.)				
+3.9%				

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes:

	PB2010	(B2009)	(C2008)
Autorités et commissions	2.2	0.0	0.1
Traitement du personnel	323.6	-4.2	7.4
Assurances sociales	26.0	0.2	2.1
Caisse de pension et de prévoyance	41.8	-1.5	5.5
Assurances maladie et accidents	9.7	0.0	-0.4
Prestations en nature	2.3	0.0	0.5
Prestations aux pensionnés	7.6	-0.2	0.0
Personnel intérimaire	0.6	0.0	0.0
Autres charges de personnel	3.4	-0.1	0.3
(en mio.)			

Ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires étant précisé que l'indexation des salaires des employé-e-s de la Ville de Genève a été estimée pour 2010 à 0 % contre 1.5% figurant au budget 2009. La participation de la Ville de Genève aux cotisations d'assurance maladie, à hauteur de 70 - par mois, est maintenue pour les employé-e-s de la Ville de Genève ayant un revenu annuel brut inférieur ou égal au revenu maximum de la catégorie 8 de l'échelle des traitements.

Dans ses options, le Conseil administratif a décidé de ne pas créer de postes supplémentaires. Par ailleurs, conformément à son en-



gagement, il a inclus l'octroi de la seconde demi-annuité extraordinaire, faisant suite à la première figurant dans le budget 2009.

Le gel des postes vacants, budgété à hauteur de -5 mio., a été relevé à -10 mio., à la lumière des comptes 2008, revenant ainsi au niveau précédemment budgété en 2006. Cette augmentation du gel des postes vacants induit ainsi une économie de 5 mio sur les charges de personnel, toutes choses étant égales par ailleurs.

Le coût des mécanismes salariaux en comparaison avec le budget 2009 se détaille de la manière suivante:

- octroi d'annuités ordinaires: 2.1 mio,
- octroi d'annuités extraordinaires: 1.1 mio,
- octroi de promotions: 0.7 mio,
- soit un total de 3.9 mio.

Enfin, une économie importante entre le budget 2009 et le projet de budget 2010 provient du fait que l'indexation prise en compte pour l'élaboration du budget 2009 (à savoir 1.5%) s'est révélée bien supérieure au taux d'indexation réel 2009 (0.68%). Il en ressort une économie de près de 3 mio.

Chapitre 31: Biens, services et marchandises

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
190.6	195.0	181.4	-4.4	+9.1
(en mio)				
			-2.2%	+5.0%

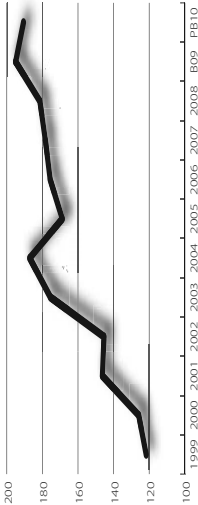
Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes:

	PB2010	(B2009)	(C2008)
Fournitures de bureau, imprimés, publicité	118	-0.3	2.0
Mobilier, machines, véhicules, matériel	62	-1.3	-0.1
Eau, énergie, combustibles	23.4	-0.7	0.2
Achats de fournitures et autres marchandises	13.8	0.0	0.9
Entretien des immeubles par des tiers	53.2	0.8	1.4
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	10.4	0.2	.07
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	11.8	0.0	0.7
Dédommagements	2.6	0.0	0.3
Honoraires et prestations de services	55.6	-3.3	2.9
Frais divers	1.7	0.3	0.3
(en mio)			

Des économies sont enregistrées sous ce chapitre notamment sur les frais liés aux emprunts (-0.6 mio) et sur le contrat d'assurance incendie, qui a vu sa prime réduite suite à la procédure d'appel d'offres (-1.0 mio). Les frais d'incinération des déchets

diminuent de 1.1 mio. Les « prestations pour service divers » s'inscrivent en diminution de 12 mio. Les frais relatifs aux fluides s'inscrivent en baisse de 0.7 mio. Enfin, le retrait du million de francs budgété en 2009 pour promouvoir les installations solai-

res (constituant des dépenses d'investissement) entraîne une économie budgétaire de 1 mio.

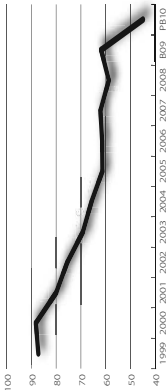


Chapitre 32 : Intérêts passifs

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
44.9	61.8	58.7	-16.8	-23.5%
(en mios)				

La politique instillée par le Conseil administratif en matière de gestion de la dette commence à porter ses fruits. La stratégie définie prévoit en effet qu'un tiers de l'encours de la dette soit basé sur les taux courts. Cette stratégie trouve sa logique dans le fait qu'il existe une corrélation historique entre le niveau des taux courts et la situation conjoncturelle et/ou l'inflation. Au

moment où les perspectives conjoncturelles sont moroses, la charge de la dette s'inscrit en forte diminution par rapport au budget 2009 (-16,8 mios). Cette diminution représente près du tiers de la diminution des rentrées fiscales. Cette stratégie de gestion de la dette s'avère ainsi être un puissant levier de nature anti-cyclique.



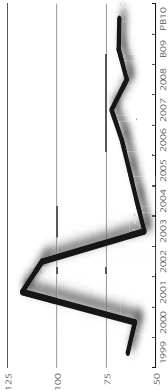
Chapitre 33 : Amortissements

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
68.4	68.7	64.6	-0.3	5.9%
(en mios)				

Les amortissements sont en très légère diminution par rapport au budget 2009 de 0.3 mio.

Leurs montants sont déterminés objet par objet conformément

ment aux dispositions légales en matière d'amortissements, notamment la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application.

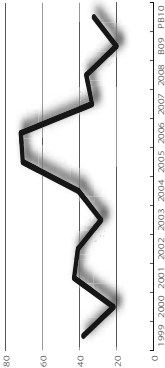


Groupe 334 : Pertes sur débiteurs

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
32.2	20.1	36.3	+12.1	+60.3%
(en mio)			-4.1	-11.4%

Le montant budgété a été augmenté d'un revenu précédemment non budgété, et pour lequel l'encaissement est pour le moins incertain. À noter qu'en 2010, comme pour les autres an-

nées, une partie importante de ce chapitre (15 mio) concerne le budget de pertes sur débiteurs relatives aux centimes additionnels.

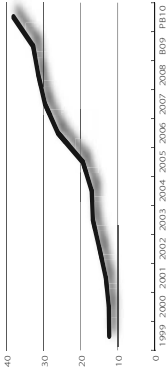


Chapitre 34 : Contribution à d'autres collectivités

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
38.1	32.8	31.4	+5.3	+6.7
(en mio)			+16.1%	+21.3%

Le chapitre 34 enregistre la compensation financière versée aux communes frontalières, ainsi que les effets de la nouvelle péréquation intercommunale. La compensation aux communes frontalières s'inscrit à la baisse par rapport au budget 2009 (-3.7 mio), et ce malgré la hausse continue du nombre de travailleurs et travailleuses en provenance des communes frontalières. La fin des dispositions transitoires instituées par la loi 10077 relative à l'alimentation par les communes du fonds d'équipement communal explique ce paradoxe.

Par ailleurs, les effets de la nouvelle péréquation intercommunale ont été budgétés à hauteur de 9 mio, dans l'attente de données définitives, transmises par le Département cantonal des finances. À l'avenir, ces informations définitives devraient être communiquées avant l'été de sorte que le montant définitif puisse être budgété.



Chapitre 35 : Dédommagements à des collectivités publiques

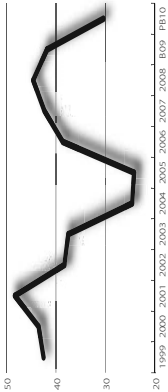
PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
30.8	41.8	44.6	-11.0 -26.3%	-13.7 -30.8%

(en mio)

L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale a sonné le glas des dispositions transitoires des lois 9679 et 10077. Le retour à la normale en matière de frais de perception entraîne une diminution du montant budgété de près de 12 mio. Cette diminution s'explique également par le fait que les frais de perception, représentant un pourcentage de la production fiscale, sont également touchés par la diminution des rentrées fiscales attendues.

Par ailleurs, une augmentation importante (+0.9 mio) a été budgétée afin de tenir compte du financement additionnel

que la Ville de Genève verse au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP). À terme, la part communale directe devra atteindre 90%. Bien que la part prise en charge par les communes n'augmente pas en 2010, le nouveau fonds intercommunal devant normalement maintenir en pourcentage la participation 2009 du FEC, la hausse sera destinée à faire face à l'augmentation du nombre de prestations délivrées, à l'application des mécanismes salariaux des employé-e-s du GIAP, ainsi qu'à l'introduction d'un 13^{ème} salaire.



Chapitre 36: Transferts à des tiers : subventions et allocations

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
227.0	231.3	217.6	-4.3	+9.4
-37.9	-37.9	-38.2	-	+4.3%
189.1	193.4	179.4	-4.3	+9.7
			-2.2%	+5.4%

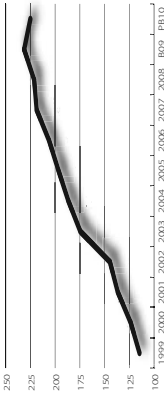
(en mios)

Les subventions allouées par la Ville de Genève s'inscrivent globalement en diminution de 4.3 mios. Toutefois, en neutralisant la seule diminution des aides personnalisées à la Gérance immobilière consécutive à l'introduction du nouveau règlement d'un montant de 9.8 mios, on constate une augmentation de 5.5 mios.

Les efforts consentis sur les subventions concernent essentiellement la subvention accordée à la petite enfance qui augmente

de 1.2 mio. Cette hausse comprend les mécanismes salariaux (y compris une indexation à 0%).

S'agissant des principales autres augmentations de subventions, elles concernent le fonds chômage (+4.35 mios dont 1.35 mio provenant du chapitre 31) et la FAS'e pour l'application des mécanismes salariaux (+0.9 mio).



Analyses des revenus par chapitre

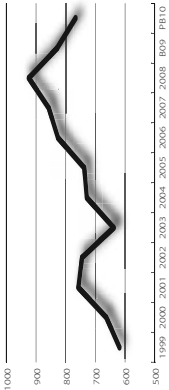
Comparaison entre les comptes 2008, le budget 2009 et le projet de budget 2010

Chapitre 40 : Impôts

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
779,5	829,1	924,4	-49,6	-144,9
			-6,0%	-15,7%

(en mios)

Voir l'analyse détaillée à la page I-8 (Fiscalité)

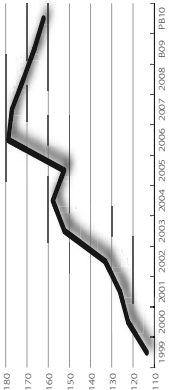


Chapitre 42 : Revenus des biens

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
161,9	166,5	171,7	-4,6	-9,8
-36,0	-35,8	-35,5	-	-
			- revenus de subventions en nature	
125,9	130,7	136,2	-4,8	-10,3
			-3,7%	-7,6%

(en mios)

La diminution de ce chapitre a principalement une origine, à savoir la diminution globale des loyers de la CIM de l'ordre de 5,8 mios. Cette diminution est à mettre en balance avec la diminution de l'aide personnalisée. L'entrée en vigueur du nouveau règlement a considérablement modifié la budgétisation des charges et revenus liés aux loyers. À terme, seul le loyer effectivement facturé aux locataires en application du nouveau règlement sera comptabilisé.



Enfin, le produit de la vente d'option relative à la gestion de la dette, activé au bilan en vue de dissolution en rapport avec les échéances des emprunts sous-jacents, sera dissout en 2010 pour un montant de 21 mios.

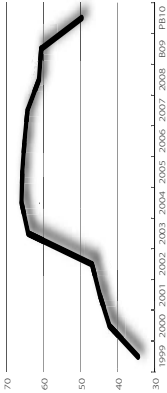
Chapitre 43 : Revenus divers

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
48.9	60.6	61.2	-11.7	-19.2%
-1.9	-2.2	-2.7	-	-
			- revenus de subventions en nature	-20.0%
47.0	58.4	58.5	-11.4	-19.5%
				-19.7%

(en mio\$)

Les revenus des amendes sont responsables de la forte diminution des revenus divers. Le transfert des activités de contrôle du stationnement à la fondation des parkings entraîne une diminution du produit des amendes de 11.5 mios.

Cette diminution est partiellement compensée par un mécanisme transitoire touchant le chapitre 45. Enfin, les prestations facturées du SIS s'inscrivent en hausse de 0.7 mio.



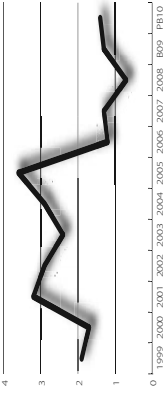
Chapitre 44 : Parts et contributions

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
1.4	1.3	0.7	+0.1	+0.7

(en mio\$)

Dans ce chapitre est budgété la rétrocession de l'assurance incendie au Service d'incendie et de secours (1.2 mio) ainsi que la

part à des recettes cantonales de divers impôts pour 0.2 mio.



Chapitre 45 : Dédommagements de collectivités publiques

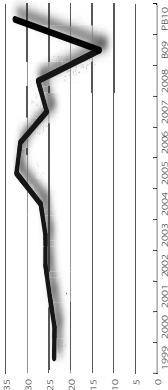
PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
32,7	13,3	27,5	+19,3	+5,1
(en mio)			+145%	+187%

Le Chapitre 45 enregistre pour 2010 un revenu exceptionnel de 5 mio. Ce montant correspond à l'indemnité allouée par l'État de Genève dans le cadre de l'abandon de la prestation relative au contrôle du stationnement. En 2011, cette indemnité sera de 3 mio, puis de 1 mio en 2012.

Le tiers de la Ville de Genève se caractérise par le fait que ce ne sont que des routes cantonales. Ainsi, l'intégralité de l'entretien du réseau routier de la Ville de Genève incombe à la municipalité. Le législateur a prévu une subvention pour compenser cet état de fait.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de budgéter intégralement la subvention que le canton doit verser à la Ville de Genève en application de l'art. 20 de la loi sur les routes (15 mio). En effet, alors qu'il existe un réseau de routes cantonales à charge du canton sur l'ensemble du territoire, le réseau rou-

Enfin, les contributions des communes aux frais de fonctionnement des bibliobus sont revues à la hausse de 0,2 mio. Cette augmentation permet le financement de deux postes de travail supplémentaires.

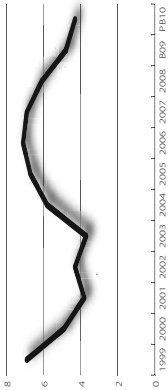


Chapitre 46 : Subventions acquises

PB2010	B2009	C2008	Écart PB10-B09	Écart PB10-C08
4,3	4,8	6,1	-0,5	-1,8
(en mio)			-112%	-297%

Parmi les subventions acquises, relevons la subvention octroyée par le Fonds d'équipement communal (repris en 2010 par le Fonds intercommunal) pour le Grand Théâtre de Genève à hauteur de 1,5 mio. Ce même fonds participe également au financement de nouvelles places de crèches, participation budgétée à hauteur

de 0,6 mio. La dîme du livre ainsi que la part sur les bénéfices du Sport-Toto complètent les revenus de ce chapitre.



Présentation générale

Comptes 2008

Budget 2009

Projet de budget 2010

Compte administratif

CHF		CHF		CHF	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
972008'846.66	1'191'663'337.45	1'005'613'252	1'075'664'122	980'793'732	1'028'670'960
64609'606.04		68'707'948		68'392'622	
1'036'618'452.70	1'191'663'337.45	1'074'321'200	1'075'664'122	1'049'186'354	1'028'670'960
68524'016.64	68'524'016.64	721'750'97	721'750'97	54'462'388	54'462'388
1'105'142'469.34	1'260'187'354.09	1'146'496'297	1'147'839'219	1'103'648'742	1'083'133'348
155'044'884.75 *		1'342'922 *			20'515'394
1'260'187'354.09	1'260'187'354.09	1'147'839'219	1'147'839'219	1'103'648'742	1'103'648'742
Dépenses		Recettes		Dépenses	
63823'323.52	5928'175.71			75'000'000	
8164'144.88	1'510.70			20'000'000	
71'987'468.40	66'057'781.99		95'000'000		95'000'000
			95'000'000		95'000'000

Financement des investissements

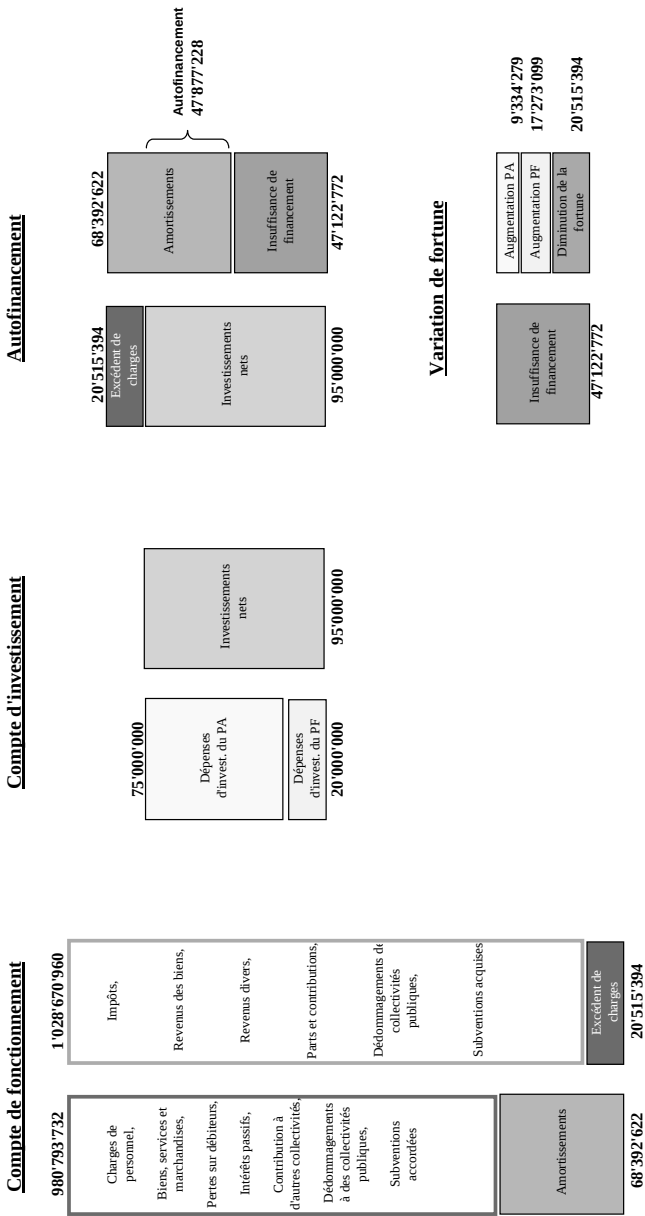
57893'637.11	75'000'000	Investissements nets du patrimoine administratif	75'000'000	65'665'721
8164'144.88	20'000'000	Investissements nets du patrimoine financier	20'000'000	2'726'901
621'700'008.24	66'166'887	Amortissements du patrimoine administratif		-20'515'394
2'439'597.80	2'541'061	Amortissements du patrimoine financier		47'877'228
155'044'884.75 *	1'342'922 *	Excédent de charges de fonctionnement (*revenus)		47'122'772
219'654'490.79	70'050'870	Autofinancement		95'000'000
-153'596'708.80 *	24'949'130	Insuffisance de financement (*Excédent)		
66'057'781.99	95'000'000		95'000'000	95'000'000

Variation de fortune

-4276'371.13	8833'113	Augmentation du patrimoine administratif	9'334'279
5724'547.08	17'458'939	Augmentation du patrimoine financier	17'273'099
153'596'708.80 *	-24'949'130	Insuffisance de financement (*Excédent)	-47'122'772
		Diminution de la fortune (*Augmentation)	
155'044'884.75 *	1'342'922 *		-20'515'394
155'044'884.75	1'342'922		-20'515'394

En tenant compte des résultats des budgets 2009 et 2010, la fortune au 31 décembre 2010 est estimée à CHF 688'786'467

Présentation générale schématique du projet de budget 2010



Projets d'arrêtés

Le conseil municipal,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

Article premier. - Budget de fonctionnement

	CHF
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1'103'648'742
sous déduction des imputations internes de	54'462'388
soit un total des charges nettes de	1'049'186'354
et les revenus à	1'083'133'348
sous déduction des imputations internes de	54'462'388
soit un total des revenus nets de	1'028'670'960
L'excédent de charges présumé s'élève à CHF 20'515'394.	

Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif	
dépenses	75'000'000
recettes	0
investissements nets	75'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses	20'000'000
recettes	0
investissements nets	20'000'000
c) total	
dépenses	95'000'000
recettes	0
investissements nets	95'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

Article 3. - Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
a) patrimoine administratif		
investissements nets		75'000'000
amortissements ordinaires	65'665'721	
moins déficit du budget de fonctionnement	20'515'394	
autofinancement	-	45'150'327
Insuffisance de financement		29'849'673
b) patrimoine financier		
investissements nets		20'000'000
amortissements (autofinancement)		27'26'901
Insuffisance de financement		1'773'099
c) total		
investissements nets		95'000'000
amortissements ordinaires	68'392'622	
moins déficit du budget de fonctionnement	20'515'394	
autofinancement	-	47'877'228
Insuffisance de financement		47'122'772

Article 4. - Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 20'515'394 correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

Article 5. - Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

Arrêté 2. - Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2010, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Article 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2010 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Article 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2010.

Arrêté 3. - Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2010 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à CHF 47'000'000, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Article 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Article 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2010, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Structure des revenus de fonctionnement par nature (chapitre)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2010		Budget 2009		Comptes 2008		Ecart PB 2010 - B 2009	
		kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%	kCHF	%
40	Impôts	779'495.0	75.8	829'104.0	77.1	924'419.6	77.6	-49'609.0	-6.0
42	Revenus des biens	161'905.2	15.7	166'516.0	15.5	171'676.5	14.4	-4'610.8	-2.8
43	Revenus divers	48'942.9	4.8	60'601.9	5.6	61'200.9	5.1	-11'659.0	-19.2
44	Parts et contributions	1'360.0	0.1	1'275.0	0.1	709.5	0.1	85.0	6.7
45	Dédommagements de collectivités publiques	32'680.5	3.2	13'339.3	1.2	27'532.3	2.3	19'341.2	145.0
46	Subventions acquises	4'287.4	0.4	4'827.9	0.5	6'096.2	0.5	-540.5	-11.2
47	Subventions à redistribuer	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	-
48	Prélèvements sur les financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	27.3	0.0	0.0	-
Total revenus nets		1'028'671.0	100.0	1'075'664.1	100.0	1'191'663.3	100.0	-46'993.1	-4.4
49	Imputations internes	54'462.3		72'175.1		68'524.0		-17'712.8	-24.5
Total revenus bruts		1'083'133.3		1'147'839.2		1'260'187.3		-64'705.9	-5.6

Répartition du chapitre 40:

Impôts personnes physiques	536'132.0	570'791.0	615'508.8	-34'659.0
Impôts personnes morales	128'428.0	136'040.0	181'919.7	-7'612.0
Péréquation personnes morales	12'600.0	15'933.0	15'944.5	-3'333.0
Impôts s/clients	170.0	170.0	227.3	0.0
Taxe professionnelle	102'165.0	106'170.0	110'819.3	-4'005.0
	779'495.0	829'104.0	924'419.6	-49'609.0

Structure des charges de fonctionnement par nature (chapitre)

Chapitre	Désignation des natures	Projet de budget 2010		Budget 2009		Comptes 2008		Ecart PB 2010 - B 2009	
		KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%	KCHF	%
30	Charges du personnel	417'191.2	39.8	422'849.5	39.4	401'716.8	38.8	-5'658.3	-1.3
31	Biens, services et marchandises	190'575.2	18.2	194'954.4	18.1	181'438.9	17.5	-4'379.2	-2.2
32	Intérêts passifs	44'914.7	4.3	61'750.2	5.7	58'699.0	5.7	-16'835.5	-27.3
33	Pertes sur débiteurs	32'174.0	3.1	20'074.0	1.9	36'304.2	3.5	12'100.0	60.3
34	Contribution à d'autres collectivités	38'100.0	3.6	32'815.0	3.1	31'419.5	3.0	5'285.0	16.1
35	Dédommagements à des collectivités publiques	30'834.8	2.9	41'832.7	3.9	44'567.8	4.3	-10'997.9	-26.3
36	Subventions accordées	227'003.9	21.6	231'337.5	21.5	217'634.3	21.0	-4'333.6	-1.9
37	Subventions redistribuées	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0	0.0	0.0	-
38	Attributions à des financements spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	227.4	0.0	0.0	-
Sous-total		980'793.8	93.5	1'005'613.3	93.6	972'008.9	93.8	-24'819.5	-2.5
33	Amortissements	68'392.6	6.5	68'707.9	6.4	64'609.6	6.2	-3'15.3	-0.5
Total charges nettes		1'049'186.4	100.0	1'074'321.2	100.0	1'036'618.5	100.0	-25'134.8	-2.3
39	Imputations internes	54'462.3		72'175.1		68'524.0		-1'7712.8	-24.5
Total charges brutes		1'103'648.7		1'146'496.3		1'105'142.5		-42'847.6	-3.7

Récapitulatif des charges et des revenus de fonctionnement par département

Charges				Départements		Revenus			
Projet de budget 2010	Budget 2009	Ecart				Projet de budget 2010	Budget 2009	Ecart	
kCHF	kCHF	kCHF	%			kCHF	kCHF	kCHF	%
45795.4	31'869.7	13'925.7	43.7	A	Autorités	18'496.1	4'419.0	14'077.1	318.6
258'177.7	302'916.0	-44'738.3	-14.8	1	Finances et logement	960'341.1	1'032'395.0	-72'054.0	-7.0
73'873.9	75'806.3	-1'932.4	-2.5	2	Constructions et aménagement	5'168.0	5'200.7	-32.7	-0.6
228'864.6	230'181.2	-1'316.7	-0.6	3	Culture	15'322.6	15'802.0	-479.4	-3.0
181'812.1	188'343.1	-6'531.0	-3.5	4	Environnement urbain et sécurité	60'096.8	65'919.4	-5'822.6	-8.8
315'125.1	317'380.0	-2'254.9	-0.7	5	Cohésion sociale, jeunesse et sports	23'708.9	24'103.1	-394.2	-1.6
1'103'648.7	1'146'496.3	-42'847.6	-3.7	Total des charges et des revenus		1'083'133.3	1'147'839.2	-64'705.9	-5.6
				Excédent de charges PB 2010		20'515.4			
				Excédent de revenus B 2009					
1'103'648.7	1'147'839.2			Total		1'103'648.7	1'147'839.2		



**28^{ème} BUDGET FINANCIER
QUADRIENNAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

COUVRANT
LES ANNÉES 2010 À 2013**

I. PREAMBULE

Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter

le 28^{ème} budget financier quadriennal (BFQ) de la Ville de Genève

couvrant les années 2010 à 2013

S'agissant du programme financier d'investissements (PFI) de la Ville de Genève, celui-ci concerne désormais une période de douze ans. Le cinquième PFI couvrira ainsi les années 2010 à 2021 et sera présenté à l'automne au Conseil municipal.

A. Budget de fonctionnement

1. Objectif du Conseil administratif

Le principal objectif du Conseil administratif est de maintenir la solidarité active qu'il a toujours prônée. En effet, en période de crise financière et économique conjoncturelle, la commune n'a pas les moyens d'élaborer une véritable politique anticyclique. Toutefois, elle doit jouer son rôle de régulateur en ne diminuant pas les prestations offertes à ses habitantes et habitants. C'est d'ailleurs pour conserver cette marge de manœuvre et se donner les moyens de cet objectif que le Conseil administratif a, en période de haute conjoncture, remboursé la dette à hauteur de 350 millions.

2. Hypothèses d'élaboration du budget de fonctionnement

Un examen approfondi de la situation économique et financière cantonale et fédérale a permis d'élaborer des prévisions de revenus et de charges pour le budget de fonctionnement 2010 et le 28^{ème} BFQ 2010 – 2013. Ces études sont fondées sur les données fournies

par divers instituts spécialisés, à savoir le KOF¹, le CREA², le BAK³, l'UBS, le Crédit Suisse, la Banque Cantonale de Genève et Pictet & Cie, confirmées par les travaux du groupe de perspectives économiques, ont permis de procéder aux estimations budgétaires 2010 - 2013 sur la base des paramètres fondamentaux suivants :

- Evolution des impôts
Personnes physiques de - 6,7% en 2009, +0,0% en 2010, puis 1,5% en 2011, 2,3% en 2012 et 3,0% en 2013.
Personnes morales de - 12,3% en 2009, -6,0% en 2010, 2,0% en 2011 et 5,0% en 2012 et 2013.
- Taux d'inflation
de 0,0 % en 2010 et de 1,0% de 2011 à 2013.
- Taux d'intérêts des emprunts
de 2,6 % à 4,0 %.
- Modification de la LIPP
non prise en compte
- Nouvelle péréquation intercommunale
prise en compte

La variation de l'un ou l'autre de ces taux influencera inévitablement les futurs budgets.

Les tableaux N^{os} 2 et 3 présentent les budgets prévisionnels des années 2009 à 2012 calculés conformément aux objectifs politiques du Conseil administratif et aux hypothèses économiques décrites ci-dessus.

¹ Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH), centre de recherches conjoncturelles.

² Institut « Créa » de macroéconomie appliquée, Université de Lausanne.

³ BAK Recherches économiques Bâle S.A.

3. Résultats prévisionnels des budgets 2009 - 2012 (tableau N° 1)

Pour les années 2009 à 2012, les résultats prévisionnels sont les suivants :

<u>Année</u>		<u>Résultat</u>	
2010	excédent de charges	20,5	mios de francs
2011	excédent de charges	18,0	mios de francs
2012	excédent de charges	8,7	mios de francs
2013	excédent de revenus	5,0	mios de francs

B. Autofinancement et endettement (tableaux N°s 4 et 5)

Les tableaux 4 et 5 de ce rapport présentent, d'une part, le plan de trésorerie prévisionnel 2010 – 2013, d'autre part, le financement présumé des investissements.

Pour les quatre prochaines années, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 57 %.

Si ces prévisions se réalisent, il sera nécessaire d'augmenter l'endettement de 165 millions de francs ; celui-ci s'élèverait à 1,655 milliard de francs fin 2013.

II. CONCLUSIONS

Le projet de budget 2010 présente un déficit de fonctionnement, inférieur toutefois au niveau des amortissements. Conformément aux art. 77 LAC et 52 RLAC, le 28^{ème} budget financier quadriennal, couvrant les années 2010 à 2013, démontre un retour à l'équilibre financier au niveau du budget de fonctionnement de la Ville de Genève en 3 années, à compter du premier exercice budgétaire 2010.



28^{ème} Budget Financier Quadriennal 2010-2013

Hypothèses prises en compte

Budget 2009 révisé	PB 2010	B.F.Q. 2011	B.F.Q. 2012	B.F.Q. 2013
-----------------------	---------	-------------	-------------	-------------

Taux de croissance des revenus

Personnes physiques (imposition barème ordinaire)	-0.6%	1.0%	2.0%	3.0%
Personnes physiques (imposition à la source)	-6.9%	3.0%	3.0%	3.0%
Personnes physiques (total)	-6.7%	1.5%	2.3%	3.0%
Personnes morales	-12.3%	2.0%	5.0%	5.0%
Rabais d'impôts PP (mios)	0.0	0.0		
Rabais d'impôts PM (mios)	-6.0			

Renchérissment

0.7%	0.0%	1.0%	1.0%	1.0%
------	------	------	------	------

Progression du nombre de postes

0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
------	------	------	------	------

Réduction des charges chapitre 31

-2.0%	-2.0%	-2.0%	-2.0%	-2.0%
-------	-------	-------	-------	-------

Taux d'intérêts

1.5%	1.5%	2.0%	2.5%	3.0%
2.6%	3.5%	3.5%	4.0%	4.0%



28^{ème} Budget Financier Quadriennal

2010-2013

Tableau 1

Résultats globaux

(en millions de francs)

Comptes 2008	Budget 2009 révisé	PB 2010	B.F.Q. 2011	B.F.Q. 2012	B.F.Q. 2013
--------------	-----------------------	---------	-------------	-------------	-------------

Revenus	1'191.6	1'045.1	1'028.7	1'025.2	1'048.0	1'075.6
---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Charges	1'036.6	1'054.6	1'049.2	1'043.2	1'056.7	1'070.6
---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Excédent de revenus	+ 155.0	- 9.5	- 20.5	- 18.0	- 8.7	+ 5.0
---------------------	---------	-------	--------	--------	-------	-------

compte de financement	+ 153.6	- 36.0	- 47.1	- 44.0	- 35.0	- 21.0
-----------------------	---------	--------	--------	--------	--------	--------

Dettes provisionnelles	1'640	1'490	1'555	1'599	1'634	1'655
------------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

28^{ème} Budget Financier Quadriennal

2010-2013

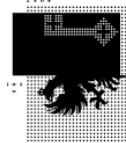
Tableau 2

Revenus budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Designation des natures	COMPTES 2008		BUDGET 2009 voté		BUDGET 2009 rectifié		PB 2010		B.F.Q. 2011		B.F.Q. 2012		B.F.Q. 2013		Variation BFQ 13/C08	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
40	Impôts	924.4	78%	829.1	77%	798.6	76%	779.5	76%	792.7	77%	813.2	78%	838.4	78%	-86.0	-9%
42	Revenus des biens	171.7	14%	166.5	15%	166.5	16%	161.9	16%	163.5	16%	165.2	16%	166.8	16%	-4.9	-3%
43	Revenus divers	61.2	5%	60.6	6%	60.6	6%	48.9	5%	49.4	5%	49.9	5%	50.4	5%	-10.8	-18%
44	Puts à des recettes	0.7	0%	1.3	0%	1.3	0%	1.4	0%	1.4	0%	1.4	0%	1.4	0%	0.7	106%
45	Dédom. collect. publ.	27.5	2%	13.3	1%	13.3	1%	32.7	3%	13.8	1%	14.0	1%	14.1	1%	-13.4	-49%
46	Subventions et alloc.	6.1	1%	4.8	0%	4.8	0%	4.3	0%	4.3	0%	4.4	0%	4.4	0%	-1.7	-27%
47	Subventions à redistribuer	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
TOTAL REVENUS		1'191.6	100%	1'075.6	100%	1'045.1	100%	1'028.7	100%	1'025.2	100%	1'048.0	100%	1'075.6	100%	-116.0	-10%

PB2010 déposé



28^{ème} Budget Financier Quadriennal 2010-2013 Tableau 3

1366

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Budget 2010

Charges budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Designation des natures	COMPTES 2008		BUDGET 2009 voté		BUDGET 2009 rectifié		PB 2010		B.F.Q. 2011		B.F.Q. 2012		B.F.Q. 2013		Variation BFQ 13/08	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel	401.7	41%	422.9	42%	422.9	43%	417.2	43%	425.8	44%	436.7	44%	445.6	44%	43.9	11%
31	Biens, services et marchandises	181.5	19%	195.0	19%	195.0	20%	190.6	19%	186.8	19%	183.1	19%	179.4	18%	-2.1	-1%
32	Intérêts passifs	58.7	6%	61.8	6%	43.9	4%	44.9	5%	46.0	5%	48.6	5%	53.1	5%	-5.6	-10%
33	Pertes sur débiteurs	36.3	4%	20.0	2%	20.0	2%	32.2	3%	16.7	2%	17.0	2%	17.3	2%	-19.0	-52%
34	Contributions à d'autres collectivités	31.4	3%	32.8	3%	32.6	3%	38.1	4%	38.4	4%	38.8	4%	39.4	4%	8.0	26%
35	Dédommagements à des coll. publiques	44.6	5%	41.8	4%	40.2	4%	30.8	3%	31.3	3%	32.0	3%	32.8	3%	-11.8	-26%
36	Subventions et allocations	217.6	22%	231.3	23%	231.3	23%	227.0	23%	229.3	24%	231.6	23%	233.9	23%	16.3	7%
37	Subventions redistribuées	0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0	
38	Attrib. aux fin. spéciaux	0.2		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		0.0		-0.2	
<i>Charges de fonctionnement</i>		972.0	100%	1'005.6	100%	985.9	100%	980.8	100%	974.2	100%	987.7	100%	1'001.6	100%	29.6	3%
33	Amortissements ordinaires	64.6		68.7		68.7		68.4		69.0		69.0		69.0		4.4	7%
TOTAL CHARGES		1'036.6		1'074.3		1'054.6		1'049.2		1'043.2		1'056.7		1'070.6		34.0	3%

PB2010 déposé



28^{ème} Budget Financier Quadriennal 2010-2013 Tableau 4

Plan général de trésorerie

(en millions de francs)

	2009	2010	2011	2012	2013	Total 2010-2013
A. Encaissements						
1. Amortissements réglementaires	69	68	69	69	69	275
2. Excédent de fonctionnement	- 10	- 21	- 18	- 9	5	- 43
3. Autofinancement net	59	47	51	60	74	232
4. Utilisation trésorerie existante	106	17	-	-	-	17
5. Emprunts à émettre	-	145	44	235	241	665
Total encaissements	165	175	95	295	315	880
B. Décaissements						
6. Remboursement dettes consolidées	150	80	-	200	220	500
6a. Remboursement Etat	63					-
Total des remboursements	87	80	-	200	220	500
7. Investissements (patrimoine financier)	20	20	20	20	20	80
8. Investissements (patrimoine administratif)	75	75	75	75	75	300
Total des investissements	95	95	95	95	95	380
Total des décaissements	182	175	95	295	315	880
Excédent - Déficit de financement	- 36	- 65	- 44	- 35	- 21	- 165
Dettes prévisionnelles au 31.12	1'490	1'555	1'599	1'634	1'655	



28^{ème} Budget Financier Quadriennal 2010-2013 Tableau 5

1368

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Budget 2010

Financement des investissements

(en millions de francs)

	Montant	%
1. Investissements		
1a. Investissements dans le patrimoine financier	80	21
1b. Investissements dans le patrimoine administratif	300	79
	380	100
2. Autofinancement et excédent de trésorerie	215	57
3. Insuffisance d'autofinancement nécessitant une augmentation de l'endettement	- 165	43
4. Total financement	380	100

PB2010 déposé

Préconsultation

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, et surtout vous, Madame et Messieurs les conseillers administratifs, gouverner, c'est prévoir, dit la sagesse populaire.

Or force est de constater que le projet de budget que le Conseil administratif a l'audace de soumettre à notre approbation, non seulement ne tient pas compte des prévisions de rentrées fiscales communiquées récemment par le Département cantonal des finances, mais refuse d'intégrer l'éventualité d'une baisse d'impôts selon les résultats de la votation du 27 septembre.

C'est pourquoi l'Union démocratique du centre n'entrera pas en matière et se refuse de perdre son temps en examinant un projet dont le Conseil administratif sait pertinemment qu'il est faux, même sans tenir compte de la probable baisse d'impôts.

Ce budget démontre que le Conseil administratif n'intègre toujours pas dans sa réflexion les problèmes financiers que beaucoup connaissent aujourd'hui, sans parler des incertitudes du lendemain qui inquiètent, à propos des primes d'assurance maladie notamment.

En effet, ces élus, avec leurs indemnités, sont coupés de la réalité de la vie du peuple. La classe laborieuse est toujours plus en situation de précarité. Les classes supérieures possèdent l'argent et demeurent intouchables. Restent les classes intermédiaires, celles qui trinquent. La gauche caviar ignore l'effort des classes moyennes face à l'impôt et, non contente de refuser une diminution d'impôts, soutient l'augmentation de la TVA, solution de facilité préférée à l'indispensable réforme de l'AI.

Mais de cela, le Conseil administratif non seulement se moque, mais il a jugé bon d'y rajouter une provocation en s'engageant, au-delà de l'acceptable, dans la campagne électorale actuelle.

Admettant l'indignation largement partagée, la justice a dû rappeler à l'ordre le Conseil administratif, affaiblissant ainsi l'autorité morale de cette institution.

A ce propos, on pourrait s'interroger sur la capacité de l'exécutif à poursuivre sa tâche puisque, s'étant engagé au-delà de ce qui est autorisé, il conviendra – s'il est sanctionné par la population – qu'il en tire toutes les conséquences, et qu'il agisse en femme et hommes d'honneur face à la réprobation populaire.

La situation actuelle, Madame et Messieurs du Conseil administratif, on peut la résumer par un proverbe: «Comme on fait son lit, on se couche.» Je préfère quant à moi être dans ma couche que dans la vôtre, car ce n'est pas un petit pois, mais des cardons non épluchés qui vous empêcheront de dormir.

J'en suis navré pour vous, vous êtes dans de beaux draps, mais vous l'avez bien cherché.

Votre démarche peut être qualifiée d'obscurantiste.

En effet, l'obscurantisme se caractérise par un rejet d'une attitude qui prend en compte la raison et les éléments objectifs portés à notre connaissance; on préfère les illusions et les fantasmes au simple discernement.

En politique, l'obscurantisme, c'est refuser de prendre en compte les réalités les plus évidentes.

Dans le cas de votre proposition de budget pour l'année 2010, c'est refuser l'hypothèse d'un résultat non conforme à vos vœux lors de la votation cantonale sur l'imposition des personnes physiques.

Lors de la présentation de son projet de budget à la commission des finances, la vice-présidente du Conseil administratif nous a déclaré qu'il n'y avait pas de plan B. Je n'ose croire à une telle irresponsabilité de la part de ceux qui doivent agir pour le bien commun et non uniquement pour celui de leur clientèle électorale.

Je tiens donc à rappeler que des situations caractérisées par des budgets établis dans l'incertitude d'un scrutin se sont déjà produites dans le passé, notamment sur le plan cantonal.

A l'époque, et je peux en témoigner puisque je n'y étais pas étranger, le Conseil d'Etat, avec une prudence élémentaire, avait confectionné deux projets de budget, démontrant ainsi qu'il devait respecter les droits du peuple souverain. Mais il est vrai que ce n'était pas un gouvernement de gauche, et que le temps du mépris n'était pas encore advenu.

Pour toutes ces raisons, et dans le respect de notre ordre constitutionnel et légal, l'Union démocratique du centre refuse de discuter davantage d'un projet sans validité, puisque sans fondement. Notre groupe refuse donc l'entrée en matière.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien estime que ce projet de budget présenté par le Conseil administratif est finalement le niveau zéro de la responsabilité et de la vision politiques que les citoyens sont en droit d'attendre de leurs élus.

Comme l'a rappelé M. Hämmerli, gouverner, c'est prévoir; c'est même anticiper, afin de mieux préparer et construire l'avenir. Or, aujourd'hui, dans le budget

que nous a présenté la Ville, il n'y a rien de tout cela – c'est même le contraire! Il n'y a aucune projection, aucune anticipation, en cas de vote positif le 27 septembre. Nous avons le sentiment que le Conseil administratif s'entête de façon coupable dans une politique de l'autruche.

Gouverner, c'est aussi faire des choix, c'est fixer des priorités, c'est avoir le courage de faire des arbitrages. Or, là non plus, rien de tout cela dans le budget 2010, qui est finalement la copie conforme du budget 2009. Je prends pour exemple le montant des investissements, qui est exactement le même, au franc près, que celui de 2009.

On sait que l'Etat de Genève, afin de soutenir l'emploi, de créer des infrastructures et de préparer l'économie du rebond en ces temps difficiles, a augmenté ses investissements de 30% par rapport au budget 2009. Rien de tout cela dans le budget de la Ville de Genève, aucune réflexion de ce type. Pour nous, démocrates-chrétiens, c'est tout à fait regrettable.

A contrario, nous aurions souhaité des efforts dans le cadre des charges de fonctionnement, mais là non plus nous n'avons pas le sentiment que des efforts ont été faits. La magistrate nous dit qu'il n'y aura pas de création de postes supplémentaires en 2010, mais c'est bien la moindre des choses étant donné le nombre de postes créés en 2009!

Enfin, gouverner, ce n'est pas faire croire, et nous estimons que le catastrophisme excessif affiché par le Conseil administratif de la Ville est coupable. En réalité, oui, la Ville devra faire avec moins! Ce sera un excellent exercice pour le Conseil administratif, qui pourra s'essayer à la gestion rigoureuse des deniers publics.

Nous estimons, au Parti démocrate-chrétien, qu'il existe des espaces et des sources d'économies. Alors, la Ville devra faire avec moins, mais les familles, les couples mariés pourront faire avec plus chaque mois dans leur porte-monnaie. Par conséquent, pour le Parti démocrate-chrétien, le choix est vite fait.

Pour toutes ces raisons, nous n'entrerons pas en matière sur ce budget. Nous estimons que le Conseil administratif doit d'abord fixer des priorités et faire des arbitrages. En attendant, nous retournerons ce budget à l'expéditeur, en espérant qu'il reverra sa copie avec tout le sérieux et toute la rigueur que nous sommes en droit d'attendre de lui.

M. Alexandre Chevalier (L). Pour le groupe libéral, quelle déception, Mesdames et Messieurs, quelle déception de voir que ce document aurait pu aussi bien être le programme du prochain Festival du film de Locarno qu'un budget, puisqu'il est tout, sauf un budget! C'est un non-budget.

Pourquoi ce document est-il un non-budget? Eh bien, tout d'abord, parce que le seul effort du Conseil administratif pendant l'été a consisté à faire la photocopie des budgets des années précédentes et, notamment, celui de 2009. C'est, bien sûr, le signal que ce qu'on fait l'été, c'est le *farniente* et, tant qu'à faire, il n'y a ni choix ni anticipation.

En revanche, ce que fait le Conseil administratif, dans ce budget, c'est une campagne électorale. Ce document dit: «Voilà, ce budget ou rien... Puisque nous n'avons pas de plan B, nous fermons les yeux, Conseil administratif, sur la possibilité que les choses changent avec une fiscalité différente dans les jours à venir...»

C'est, bien sûr, complètement irresponsable et c'est, surtout, l'absence d'un certain courage que nous sommes en droit d'attendre de la part de gens qui arrivent aux responsabilités. C'est l'absence de cette force qui permet des choix politiques et qui fait que, parfois, on prend le risque d'être impopulaires, parce qu'on a su faire ce qu'il y avait de mieux et choisir avec courage.

Il y avait plusieurs pistes pour un vrai budget: l'option des investissements, l'option des subventionnements, l'option du fonctionnement. Eh bien non, la seule option consiste à dire: «Après moi, le chaos... Si vous ne suivez pas nos recommandations, rien ne se passera.» Après moi, le chaos, disait le général de Gaulle... Mais c'est tous les jours un peu plus le chaos avec ce Conseil administratif, qui a décidé de ne pas travailler!

Dans ces conditions, Mesdames et Messieurs, nous ne comprenons pas comment ce Conseil administratif veut faire travailler dans le vide ce Conseil municipal et ses commissions, si ce n'est de simplement nourrir un peu les conseillers municipaux, comme on donne la pâtée au chien, et nourrir un peu la presse avec un budget qui n'en est pas un, où on va nous faire croire qu'on prendra de grandes décisions pour les finances de la Ville... Mais, d'une part, les chiffres de ce budget sont faux puisque les recettes sont bien différentes au final de celles qui ont été présentées et, d'autre part, parce que ce budget ne tient aucun compte de la réalité. C'est le budget de la méthode Coué.

Ceci étant, nous ne pouvons pas travailler. Mesdames et Messieurs, pour le groupe libéral, les conseillers municipaux feront leur travail lorsque le Conseil administratif aura fait le sien...

M. Miguel Limpo (Ve). Pour les Verts, le projet de budget 2010 est un budget de crise, qui en a l'apparence inquiétante, qui en a la couleur plutôt rouge, mais qui n'en est malheureusement pas un. A propos de son apparence, les Verts constatent que ce budget présentera un creusement de la dette, et c'est plutôt inquiétant.

Néanmoins, je pense, contrairement aux bancs d'en face... (*Rires.*) Enfin, aux bancs situés sur ma gauche mais politiquement à droite, que l'Alternative n'a absolument rien à prouver par rapport à sa gestion. Nous l'avons quand même vu ces dernières années: nous avons réussi à rembourser la dette, contrairement à vous, qui avez tenu cette municipalité durant de nombreuses années et qui ne l'avez pas fait. En cette période de crise, il me semble que le creusement léger de la dette est tout à fait supportable au vu de la situation troublée que nous vivons.

Le résultat plutôt rouge, comme je l'ai dit, avec un déficit de 20 millions de francs sur un budget de plus de 1 milliard, peut inquiéter les bancs de droite, évidemment... Mais il faut quand même relever que ce déficit est malgré tout assez modeste dans la situation troublée que nous vivons. Néanmoins, les Verts s'inquiètent particulièrement de la situation à venir, puisque le plan quadriennal laisse apparaître que le budget risque d'être déficitaire ces trois prochaines années.

Sur le fond, pourquoi disais-je que ce budget de crise n'en était pas un? On remarque qu'il n'y a aucune politique claire d'investissement, alors que les Verts, en tant que parti de centre gauche faisant partie de l'Alternative, tiennent à une politique active dans ce domaine. Cette année, l'accent n'est pas davantage mis sur l'environnement – qui nous est si cher – que l'année dernière... (*Brouhaha.*) Comme je l'ai dit, la dette se creuse, l'autofinancement diminue. En 2009, nous avions déjà un budget où l'autofinancement diminuait et était beaucoup plus bas que les années d'avant, ce qui nous inquiète aussi.

En ce qui concerne la masse salariale, les Verts constatent que le Conseil administratif respecte ses engagements passés envers le Conseil municipal. Tout comme dans le budget 2009, ce projet de budget garantit le respect des principes de mécanismes salariaux et les engagements pris envers la fonction publique, ce qui nous réjouit.

Néanmoins, notre groupe est attaché à la transparence, d'autant plus que la compétence la plus importante de notre organe délibératif consiste à établir le budget d'une collectivité de 180 000 habitants. Cette transparence est, selon nous, primordiale, aussi bien pour le respect des rapports entre l'exécutif et le Conseil municipal que vis-à-vis de la population.

Dans ce cadre, il y a pour nous deux problèmes dans le budget présenté. Premièrement, les nouveaux chiffres du Département des finances sont disponibles depuis la mi-août et les rentrées sont bien plus optimistes que prévu. La plupart des communes genevoises ont repris ces derniers chiffres, nous en avons eu la confirmation par nos magistrats Verts dans les plus grandes communes du canton.

On vous dira peut-être, comme d'habitude, que la Ville de Genève est un cas à part, mais les Verts ont le sentiment que 180 000 habitants sont aussi légitimes que les 200 000 à 250 000 habitants du reste du canton, et nous insistons là-dessus.

Deuxièmement, les Verts constatent que l'exécutif a certes mesuré les implications de la baisse d'impôts soumise au vote de la population dans deux semaines, mais notre groupe regrette que ce projet de budget n'intègre pas ce scénario du pire, puisque apparemment ce scénario du pire est suffisamment horrible pour que le Conseil administratif décide de faire campagne contre. Mais nous remarquons que ce plan B n'a été présenté ni à notre Conseil municipal ni à la population genevoise.

Montrer concrètement quelles coupes notre municipalité serait obligée de faire dès lors que cette baisse d'impôts serait acceptée par la population aurait peut-être été la meilleure campagne de notre exécutif pour s'y opposer. Combien de places de crèche par mois seraient supprimées avec ce plan B? Combien de musées seraient fermés? Combien de rues ne seraient pas nettoyées? Combien d'aménagements ne seraient pas faits dans notre ville?

En s'appuyant sur les principes de bonne gouvernance et de transparence qui leur sont chers, les Verts s'opposeront à ce projet de budget tant qu'ils n'auront pas des garanties de la part de la magistrature en charge des finances – ce soir nous irait parfaitement – sur le fait que ces chiffres seront travaillés directement à partir de la plénière d'aujourd'hui et que les nouveaux chiffres seront pris en compte dès à présent dans les travaux des commissions.

Les Verts souhaitent en effet travailler dès les prochaines séances des commissions spécialisées sur les derniers chiffres et sur les propositions d'économies que l'exécutif ferait au cas où cette baisse d'impôts serait acceptée par la population. Sans engagement de la part de la magistrature, nous nous opposerons donc, comme je l'ai dit, à ce projet de budget.

Il est important pour les Verts de travailler sur un budget qui colle le plus possible aux réalités. Entre certains partis qui veulent détruire le budget de la Ville, tout simplement pour des raisons politiques et parce que nous sommes en pleine campagne électorale, et d'autres partis qui pourraient être tentés de l'accepter sous principe qu'il faut absolument avoir un budget – même erroné – les Verts considèrent que nous devons prendre le temps de faire les bons choix dans les temps nécessaires.

Il me semble difficile pour les Verts, en tant que parti de l'Alternative, d'imaginer travailler pour un budget où nous parlons de coupes vis-à-vis des associations, alors qu'elles n'auraient peut-être pas de raison d'être.

Sans ces garanties de la part de la magistrature, je le répète, et si l'entrée en matière n'est pas acceptée, les Verts insisteront pour que le nouveau projet de budget soit présenté lors de la prochaine session d'octobre. Mais nous attendons ce soir encore des engagements de la part de la magistrature pour que les nouveaux chiffres soient disponibles dès les prochaines séances des commissions où sera renvoyé ce projet de budget.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Madame et Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, une fois de plus je constate qu'au moment de parler du budget 2010, et c'est la première fois que nous le faisons dans cette enceinte de manière officielle, il nous manque des conseillers administratifs... Je suis toujours un peu choquée. Mais il semble que ce soit une pratique habituelle, puisque je redis tous les ans la même chose.

Pour ce qui concerne le budget 2010, celui qui nous est soumis aujourd'hui, nous sommes dans le flou le plus absolu et nous reconnaissons un certain courage au Conseil administratif pour avoir osé présenter un budget aussi optimiste. Je ne pense pas que j'aurais employé ce qualificatif l'année dernière ou l'année d'avant, c'est une chose qui est certaine!

Mais, compte tenu des incertitudes qui planent au-dessus du budget de la Ville cette année, il est courageux de la part du Conseil administratif de dire: «Voilà ce à quoi devrait ressembler le budget de la Ville si les partis de droite et les Verts n'avaient pas décidé de baisser les impôts de façon tellement absurde qu'elle met en péril non seulement les finances de l'Etat, mais aussi celles des communes en général, et celles de Genève en particulier.»

Il n'est pas inutile de répéter ce qui s'est dit longuement hier soir, parce que l'acceptation de cette baisse d'impôts aura des conséquences sur ce budget. Nous le savons tous. Mais cette baisse d'impôts tient plus du leurre que d'un véritable cadeau fait aux familles, comme d'aucuns le prétendent dans cette enceinte.

Il en est de l'économie comme du football, tout le monde est économiste comme tout le monde est sélectionneur, et chacun a sa petite recette pour marquer des buts... Priver les familles de crèches, la culture de subventions, l'aménagement ou la sécurité de moyens me semble bien cher payer par la population afin que certains soient élus au Grand Conseil et poursuivent la politique antisociale qu'ils mènent depuis quatre ans. Politique d'autant plus absurde qu'elle n'a conduit qu'à une augmentation de la dette, et ce malgré les multiples coupes dans le social censées résoudre ce problème.

Aussi notre groupe renverra-t-il ce projet de budget en commission des finances, dans l'attente, comme tout le monde, du résultat des votations du 27 septembre. Si, par malheur, le vote populaire s'avérait positif, mon groupe attend de ceux qui ont soutenu cette mesure qu'ils nous fassent des propositions d'arbitrage acceptables.

Pour en revenir aux familles – on a beaucoup parlé des familles et certains groupes ont vraiment basé toute leur politique sur la famille – qui seraient prétendument les grandes gagnantes de cette baisse d'impôts, il sera intéressant de voir comment la droite et les Verts comptent financer, par exemple, les sept proposi-

tions pour aider les familles genevoises émises par la Commission cantonale de la famille. La formation des jeunes, le logement, les prestations de soutien, le congé parental, le travail à temps partiel, la fiscalité, et j'en passe.

Peut-être devons-nous faire des économies sur les pistes cyclables, sur le Grand Théâtre et – pourquoi pas? – sur la salubrité de nos rues. Mais en aucun cas, je vous le garantis, nous n'accepterons que les visées électoralistes de certains se paient sur le dos des plus fragiles d'entre nous. C'est là une chose certaine.

Il se peut que le credo libéral – faire plus avec moins – ait fait florès il y a quelque temps. Mais nous avons bénéficié d'une période particulière de croissance extraordinaire, à laquelle – faut-il vous le rappeler? – la crise de 2008 a mis un arrêt net.

Ne pas prendre en compte cette crise, qui n'a pas encore déployé tous ses effets, des effets comme le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, le ralentissement de l'économie réelle, me semble totalement irresponsable. Aussi nous attendons de voir comment, confrontés à ces graves problèmes, les initiateurs de la baisse d'impôts résoudront cette équation à multiples inconnues pour présenter le budget anticyclique dont nous aurons tous besoin pour traverser la tourmente qui nous attend.

Il existe de multiples réponses à une crise aussi grave que celle dans laquelle nous nous engageons. Un peu d'histoire au sujet de la crise de 1929. Les Américains avaient trouvé le New Deal et la guerre... Les Allemands le nazisme et la guerre... Les Français le Front populaire et la guerre... Les Espagnols le franquisme et la dictature... Et ainsi de suite...

A ceux qui pavoisent en nous disant que la reprise est à portée de main – nous allons vers la reprise! – je dirai que tout ce que je viens de décrire, avec les réponses données pour une sortie de crise possible, ne s'est pas fait dans l'année qui a suivi et a été la conséquence de souffrances des peuples.

En aucun cas – en aucun cas – dans mon groupe, nous ne sommes prêts à sacrifier le bien-vivre de la population pour les beaux yeux de ceux qui voudront encore des économies pour continuer à jouer, à spéculer. Certes, nous la défendons, cette population, mais avec le budget présenté, nous faisons plus, nous défendons ses droits! (*Applaudissements.*)

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, hier soir, M. Froidevaux opposait l'obscurantisme de la gauche – socialiste, j'imagine – à l'intelligence de l'Entente. Je l'avais vu avoir des présentations moins manichéennes. Ce soir, Mesdames et Messieurs, j'en

appelle à une réflexion cohérente de toutes et tous, mais particulièrement de cette Entente dite si intelligente.

Hier soir, ce que vous avez reproché au Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, c'est d'avoir parlé, d'avoir dit quelles seraient les conséquences d'une baisse d'impôts, et vous avez obtenu d'un tribunal qu'il se taise. Nous avons entendu la magistrate, hier soir, vous dire quel plaisir elle avait eu à suivre un débat démocratique et combien elle était triste de ne pas pouvoir y participer en tant qu'autorité politique.

Ce que vous nous dites ce soir, ce n'est ni plus ni moins que l'inverse, à savoir que le Conseil administratif aurait dû, dans son projet de budget, intégrer l'ensemble des coupes dues à une baisse des impôts. Mais, Mesdames et Messieurs, soyez sérieux! Soyez sérieux, si tel avait été le cas et si cela avait été le jeu du Conseil administratif, que n'auriez-vous dit! Que c'était un chantage! Que c'était une manipulation! Que c'était un abus de pouvoir!

Parce que, effectivement, les coupes seraient apparues et que les gens, tout comme cela a été présenté par le Conseil administratif, par courrier, par affiches, par placards, auraient pu voir dans les faits mêmes du projet de budget à quelle sauce les uns et les autres allaient être mangés. Alors, après, on peut parler des coupes, telles qu'il faut les faire ou ne pas les faire. On peut parler de coupes dans le budget de fonctionnement, mais, Mesdames et Messieurs, les coupes dans le budget de fonctionnement seront très difficiles.

En effet, derrière tout cela, il y a évidemment des emplois et des prestations qu'il est difficile d'arrêter d'un jour à l'autre. Prenez le seul exemple qui parle à toutes et à tous, prenez le Grand Théâtre! L'arrêter dès demain est strictement impossible. Mais il y en a bien d'autres de ces prestations. On peut parler des investissements. Mais, Mesdames et Messieurs, et j'y reviendrai tout à l'heure, la question des investissements, est-ce qu'on peut vraiment, en une période aussi critique que celle-ci, en pleine crise, y renoncer?

Alors ne reste, évidemment, que le dernier poste, celui des subventions, et c'est bien là que les coupes vont se faire, et pas ailleurs, et tout le monde le sait bien. Le Conseil administratif aurait fait ces coupes que vous auriez parlé d'une manipulation, d'un chantage et d'une manière de faire contraire à l'honnêteté politique, celle que vous revendiquiez hier. Mesdames et Messieurs, par vos discours successifs, vous montrez votre incohérence.

Soyons sérieux! Le Conseil administratif, Mesdames et Messieurs, agit comme à son habitude, ni plus ni moins, et le plan B, il le pratique année après année et il est facile de comprendre pourquoi et en quoi. Parce que, Mesdames et Messieurs, les estimations pour le budget municipal sont données par l'autorité cantonale compétente, à savoir le Département des finances.

Les premiers chiffres tombent en juin, les suivants, si tout va bien, au mois d'août ou en septembre ou octobre et, parfois, ce fut le cas pour une ministre des finances qui s'appelait M^{me} Brunschwig Graf et qui était libérale, au matin même – au matin même! – du vote d'un budget...

Mesdames et Messieurs, dans ces conditions-là, il est évident – et les variations ont été parfois plus importantes que 40 millions de francs – qu'on établit un projet de budget qui, d'après ce que j'ai vu, contient des pertes conjoncturelles de l'ordre de 20 millions de francs, mais n'entrevoit rien d'autre pour l'instant en attendant que les prochaines estimations soient fournies. Ces estimations seront encore relatives et sujettes peut-être à caution.

Mais, à chaque fois, Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif, dans le cadre de l'étude en commissions, revient avec des ajustements et des corrections. C'est cela le plan B. Il n'y a rien de neuf, rien du tout, sauf que, effectivement, nous sommes en période électorale et qu'il est de bon ton, chez certains, de vouloir changer la manière de faire. Cela, vous le ferez, si vous le souhaitez, quant à nous, groupe socialiste, nous entendons renvoyer cet objet en commissions pour l'étudier.

Si vous ne le faites pas, cela prendra plus de temps. C'est tout. Nous mettrons plus de temps et vous endossez une responsabilité si d'aventure le peuple ne votait pas cette baisse d'impôts. Je vous signale qu'il est deux communes dans le canton où cela a été le cas récemment. Eh bien, nous reprendrons l'objet tel qu'il est pour en poursuivre l'étude en commissions, simplement avec un mois de retard.

Si ce n'est pas le cas, si le peuple accepte cette baisse d'impôts, cela ne changera rien du tout, parce que les coupes viendront de toute façon en fonction des estimations du Canton. Et ces estimations, Mesdames et Messieurs, le Canton n'est pas encore à même de les faire, parce qu'il n'en sait trop rien, et nous sommes toujours, comme d'habitude, dans le bleu.

Maintenant, j'ai entendu tout à l'heure de ma préopinante M^{me} Chappuis qu'il aurait fallu faire plus dans le cadre des investissements. Il faut rappeler que la commune vote entre 95 millions de francs et 105 millions de francs d'investissements par année mais que, pour des raisons déjà souvent évoquées ici – par exemple les insuffisances en termes d'entreprises sur place, dans notre République, et le nombre de chantiers ouverts – nous avons une peine folle à dépasser les 60 à 65 millions de francs réellement investis.

Dans ces conditions-là, augmenter l'enveloppe des investissements, c'est encore la méthode Coué, et les réalisations ne seront pas plus nombreuses au bout du compte. Dire, comme je l'ai entendu sauf erreur chez les Verts – décidément, ils sont déconcertants... – qu'il n'y a pas d'objectifs en termes d'investissements,

c'est simplement oublier qu'on a un plan financier d'investissement qui chaque année corrige, améliore et affine des objectifs qui n'ont même jamais été aussi clairs, dans cette commune, depuis, je crois, son origine.

Mesdames et Messieurs, dire qu'on ne votera pas un budget parce que les chiffres sont faux... Mais c'est une sombre plaisanterie! Vous savez toutes et tous, depuis que nous en sommes réduits au système *postnumero*, que les chiffres d'un budget ne sont que des estimations qui demandent à être confirmées, qui le sont ou qui ne le sont pas, mais qui, depuis des lustres, ne le sont pas, parce que nous avons, au terme des opérations et par rapport aux chiffres fournis par le Canton, soit un déficit ou, le plus souvent, mais c'est là l'astuce politique des gens en place, des bonis – la dernière fois, 155 millions de francs. Ce n'est pas rien.

La loi sur l'administration des communes (LAC) voulant que nous ayons un budget parfaitement équilibré, vous pensez bien que nous prenons, pour établir un budget municipal, des chiffres qui sont des estimations et que nous équilibrons nos dépenses par rapport à cela. Mais c'est un jeu de l'esprit, ce n'est rien d'autre! Alors, ne pas accepter ce budget sous prétexte que les chiffres seraient faux, c'est l'argument le plus piètre que nous ayons entendu dans cette assemblée depuis bien longtemps. (*Applaudissements.*)

M. Rémy Burri (R). D'abord, je ne peux pas m'empêcher de relever à quel point M^{me} Salerno est à peu près seule sur le banc du Conseil administratif, à peine rejointe par M. le maire il y a quelques minutes... C'est dommage et cela montre bien à quel point cet exécutif fait peu cas de la valeur de ce budget... (*Brouhaha.*) Ce projet de budget représente quand même 1,1 milliard de francs. Je pense que la moindre des choses serait qu'une grande majorité des magistrats soient présents.

Dans ce budget, il est regrettable qu'une fois de plus – mais je suis un néo-phyte en politique, c'est vrai – nous ayons un peu l'impression d'un copier-coller de ce que nous avons déjà vu ces dernières années. Une fois encore, nous n'avons aucune information sur ce qui peut se passer sur le premier semestre de l'année en cours. Je pense que n'importe quelle entreprise, petite ou grande, lorsqu'elle établit des budgets prévisionnels, ou même des budgets-cadres ou des projets de budget, prend au moins la peine de donner à ses décideurs ou ses valideurs quelques informations sur la situation actuelle. Or nous ne trouvons pas cela.

Bien sûr, ce budget fait aussi complètement abstraction de l'avenir en termes de produits, d'un avenir instable par rapport à des possibilités de modifications conjoncturelles et structurelles, dont nous avons déjà parlé en long et en large dans cette enceinte. Il n'y a vraiment pas, et c'est bien dommage, de plan B par rapport à ce budget, même si, M. Deshusses avait raison de le relever, ce ne sont

que des hypothèses, puisqu'un budget ne correspond pas à des comptes. Je pense qu'il y a suffisamment d'informations connues de tous et qui méritent d'être prises en compte lorsqu'on établit un projet de budget.

Vous pouvez vous en douter, le groupe radical n'entrera pas en matière sur ce projet de budget.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. En préambule, je commencerai par faire quelque chose de particulier: excuser mes collègues. J'entends que vous nous voudriez tous là lors de la discussion d'entrée en matière sur le projet de budget 2010. Mais vous pouvez aussi comprendre que, parfois, certains de mes collègues sont retenus par des tâches tout aussi importantes.

M. Tornare est vice-président de l'Association des communes genevoises, qui tient ce soir une assemblée générale extraordinaire, et il est important qu'il y représente la Ville. Le maire, M. Pagani, et mon collègue Pierre Maudet n'étaient pas présents dans la salle lorsque vous vous êtes exprimée, Madame Wenger, parce qu'ils sont en discussion avec les glaciers, puisque le Conseil administratif a procédé aujourd'hui à l'attribution des pavillons.

Il est important de laisser cet espace au magistrat qui est le vôtre, au collègue qui est le mien, au radical Pierre Maudet, et également à M. le maire. Quant à M. Mugny, sauf peut-être à avoir répondu à quelques besoins naturels, il a toujours été dans la salle... (*Rires.*) Puisque nous sommes entre nous et que vous semblez tellement offusqués que nous ne vous écoutions pas à dix oreilles, vous avez ainsi une excuse complète!

Nous sommes très attentifs à ce que vous dites et, même si parfois je suis seule sur des objets aussi importants que les comptes ou le budget, mes collègues ne sont jamais très loin et ils font très attention à ce que vous dites, très attention à ce que je dis. Je vous assure, tout est toujours sous contrôle.

Maintenant, j'aborde le projet de budget 2010. Je n'ai pas fait de déclaration de principe sur l'entrée en matière, parce que j'ai estimé que vous aviez abondamment discuté hier soir d'un sujet lié, durant près de trois heures, et parce que je ne souhaitais pas prendre la parole en premier. Ainsi, je répondrai plutôt à vos différentes interventions.

La première intervention dit, avec certaines critiques: gouverner, c'est prévoir, et vous n'avez rien prévu... Nous n'avons pas anticipé le résultat du 27 septembre, parce que le Conseil administratif part du principe qu'il n'a pas, lorsqu'il vous remet le budget sur un exercice arrêté au 15 juillet, à décider que les Genevoises et les Genevois voteront pour ou contre une série de modifications légales, quand bien même elles impacteraient le budget.

Nous avons donc pris le parti de ne pas préjuger. Cela veut-il dire que nous n'avons pas fait l'exercice? Cela veut-il dire que nous sommes une bande de fainéants, peu cohérents, peu rigoureux, qui se réunissent pour se réunir et qui n'ont absolument pas imaginé de plan B, ni les répercussions que pourrait avoir une des votations sur lesquelles nous sommes amenés à nous prononcer le 27 septembre? La réponse, bien évidemment, c'est non!

Je peux encore entrer en matière sur le fait que, dans une vision tout à fait idéologique, vous, l'Entente, disiez que les conseillers administratifs sont de gauche, qu'ils sont fainéants, qu'ils se réunissent pour blablater... Mais sachez quand même que, si nous étions quatre fainéants à nous dorer la pilule en salle du Conseil administratif au Palais Eynard, il y en aurait au moins un, depuis le début de cette législature, notre collègue Pierre Maudet, plutôt connu pour sa cohérence, son efficacité, son style tout à fait déterminé, pour nous rappeler à l'ordre... Là je vois son chef de groupe rire...

Bien évidemment, nous avons discuté, anticipé, imaginé. Bien évidemment, nous sommes venus avec des scénarios! Mais nous avons décidé d'attendre le résultat du 27 septembre, de ne pas préjuger et de ne pas venir avec deux projets de budget, un plan A et un plan B. Alors, Monsieur Limpo, il eût peut-être été préférable, en matière de communication politique, de venir avec le plan B et de dire: «Ce sera saignant et cela fera mal: si nous avons 60 ou 40 millions de moins – cela dépend de la jauge – voilà ce que cela occasionnera dans les prestations...» Nous n'avons pas agi de la sorte, au motif que nous ne voulions pas être accusés de catastrophisme, ni de prendre les gens en otage en leur disant que, sans argent, nous couperions là et là ... (*Brouhaha.*)

Nous avons dit, lors du vote du budget 2009, que l'année 2009 serait difficile et les années suivantes vraisemblablement aussi. Mais nous, gouvernement de la Ville de Genève à majorité de l'Alternative, nous garderons la solidarité, qui nous semble essentielle en période de récession socialement difficile, et nous ne couperons pas dans les prestations, notamment les prestations sociales. J'ai tenu ce discours au nom du Conseil administratif en décembre de l'année passée, lors du débat budgétaire.

Lorsqu'il s'est agi de faire le budget que nous vous avons proposé, au 15 juillet, nous, gouvernement de l'Alternative, nous n'avons bien évidemment pas coupé dans les prestations en période de récession. Non, nous n'allions pas faire cela! Et c'est pourquoi nous avons pris sur nous le fait de déposer un projet de budget avec un déficit pour lequel nous avons demandé et obtenu une dérogation.

Je rappelle aussi que la politique que nous avons suivie est la politique voulue par la majorité du Conseil municipal. Lorsque les choses vont bien et que les recettes fiscales sont abondantes, nous maîtrisons les charges, nous restons exac-

tement dans le cadre qui nous a été fixé par le Conseil municipal. Ce n'est pas parce que nous savons aux comptes que les choses se passeront bien que nous nous disons: «Allez, hop, on ouvre les vannes et on dépense, parce que, de toute façon, on n'a pas de souci aux comptes...»

Non! Aux comptes, nous restons exactement au niveau des charges que vous nous avez votées et, si les recettes fiscales sont meilleures qu'escomptées, nous avons des bonis. Vous venez de voter en troisième débat les comptes 2008 et vous avez vu qu'un boni de 155 millions de francs nous permet de diminuer la dette. La dette, vous l'avez dit, Monsieur Limpo et Monsieur Deshusses, nous l'avons diminuée de 350 millions de francs et vraisemblablement, à la fin de cette année, nous l'aurons diminuée de 400 millions de francs.

J'entends certains dire que nous ne sommes pas cohérents, que nous ne gérons pas bien les deniers publics, que nous ne sommes pas rigoureux... Oui, nous sommes rigoureux, nous avons réduit la dette! Je comprends que nous n'ayons pas le même programme politique et que le projet de société contenu dans le budget 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 – après nous verrons – n'est pas votre projet de société. Ce n'est pas votre budget, vous n'en voulez pas et vous ne le votez pas. Je comprends après tout que, dès l'entrée en matière, vous disiez qu'il ne vous plaît pas.

Mais pour notre part, au Conseil administratif, sur la base des programmes et des valeurs qui sont les nôtres, de l'idéal de société que nous défendons – et à ce jour nous sommes majoritaires au Conseil administratif et au Conseil municipal – nous arrivons avec ce principe: en période de récession, nous faisons très attention à tout le monde, et notamment aux personnes les plus vulnérables. Nous gérons de manière rigoureuse les deniers publics et nous voulons le démontrer.

Sur la politique d'investissements, j'entends les doléances du Parti démocrate-chrétien, qui demande pourquoi nous restons à une jauge de 95 millions de francs. Mais je vous rappelle quand même, Mesdames et Messieurs, que depuis deux exercices comptables nous n'atteignons même pas la jauge des 95 millions de francs que vous votez au budget.

Dépasser le budget et le cadre en matière d'investissements ne pose pas de problème. Je crois que mes collègues M. Pagani et M. Mugny, pour des projets culturels, vous l'ont dit. Si nous avons la capacité, si les services ont la capacité et si vous proposez des investissements, des préemptions pour des immeubles, comme c'est arrivé dans l'histoire du Conseil municipal, nous ne serons pas fermés, nous ne dirons pas non. Je ne dirai pas à mes collègues: «Ah! je suis désolée, on avait dit 95 millions, là cela dépasse, alors c'est non! On ne va pas préempter, acheter, construire, aménager un peu plus, ce sera pour l'année prochaine.» Nous ne dirons pas cela. Mais simplement, aujourd'hui, sur un territoire

restreint, il faut une volonté politique – elle est présente – une capacité des services à suivre les mandats et une capacité des entreprises à réaliser les mandats, pour que la Ville arrive à dépenser l'argent que vous avez la gentillesse de nous voter.

Pour ma part, je veux bien. Nous pouvons aussi organiser des conférences de presse pour dire que la Ville de Genève doit faire une politique anticyclique, Mesdames et Messieurs. Et, dans ce cas, ce n'est pas 95 millions que je mets au projet de budget, mais 300 millions, parce que, grosso modo, la jauge est à ce niveau. Si la Ville veut faire une politique anticyclique, on applique le ratio et on dépense 300 millions de francs par an. Voyez, c'est à cette aune-là, mais nous n'y arrivons pas!

Nous préférons être cohérents, transparents, un peu humbles et venir vers vous avec des bons projets. D'ailleurs, tout irait mieux et beaucoup plus vite si nous n'étions pas dans l'espace où la «recourite» atteint le plus grand nombre de nos concitoyennes et concitoyens et où, même si nous voulions tous ensemble tout construire très rapidement, nous y arriverions difficilement... Nous restons modestes, transparents, mais aussi réalistes et pragmatiques. Nous vous disons que si nous avons plus de projets, pas de souci, nous dépenserons plus d'argent! Mais faire une politique anticyclique ne serait pas possible.

Regardez d'ailleurs les plans conjoncturels de la Confédération! Le dernier, proposé par M^{me} Leuthard – je pense que vous l'avez suivi, vous les démocrates-chrétiens, et Madame Chappuis, qui me souriez...

M. Robert Pattaroni (DC). On n'attaque pas M^{me} Leuthard!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je n'attaque pas M^{me} Leuthard! Elle est arrivée avec un paquet qui n'était pas énorme et elle se retrouve *in fine* avec 65 millions de francs... Le troisième plan conjoncturel de la Confédération, c'est 65 millions! A l'échelle de la Ville, c'est 300 millions qu'il faudrait dépenser! Voilà, votre doléance, je l'entends, mais elle n'est pas une raison suffisante pour ne pas entrer en matière sur le projet de budget.

On nous dit également qu'il aurait fallu couper dans ce projet de budget et que nous n'avons pas fait de choix... Faire des choix, ce n'est pas forcément couper... Quand j'ai parlé – tiens, un peu de courage politique! – d'un autre projet pour le centre artisanal de la Jonction, vous étiez les premiers à vous soucier des PME, des artisans... Quand on dit qu'il faut faire des choix, couper dans les associations, la culture, les projets et je ne sais trop quoi, on touche forcément les PME, les artisans, les personnes qui travaillent, qui consomment et qui – Monsieur Barbey, vous les aimez autant que moi – paient des impôts!

J'en viens à l'intervention des Verts, pour qui le budget est très prudent. Ils se disent attachés à la transparence – en cela, nous avons un point commun, Monsieur Limpo – et ils voudraient savoir sur quels chiffres nous nous sommes basés. Je veux vous rappeler comment nous travaillons. Les communes ont la capacité – et même l'obligation, aux termes du règlement d'application de la LAC – d'estimer le niveau des recettes fiscales. Le Canton envoie des courriers indicatifs dont les communes tiennent compte ou non – elles font comme elles ont envie de faire. Puis, les exécutifs vont devant leur Conseil municipal et en commission des finances, en principe.

En Ville de Genève, c'est un peu plus compliqué, parce que nous allons avec le niveau d'estimation des recettes en commission des finances et, parfois, en commissions spécialisées. Chaque année – je ne dirai pas depuis la nuit des temps, mais depuis très longtemps – nous arrêtons notre exercice autour du 15 juillet. Ensuite, nous nous accordons effectivement, Monsieur Chevalier, une petite pause.

Nos estimations fiscales portent donc la date du 15 juillet. C'est vrai, nous avons reçu un courrier de David Hiler le 10 août 2009. C'est une première, parce que ce n'est jamais arrivé à cette date. Mais ce n'est pas un scoop, parce que je vous l'ai dit en vous présentant le projet de budget en commission des finances. Les recettes personnes physiques de ce courrier indicatif de David Hiler étaient meilleures que nos prévisions, mais nous n'étions pas d'accord sur les recettes personnes morales. Nous nous sommes posé la question de savoir à partir de quelles hypothèses et de quels critères on arrivait à ce résultat-là.

En ce qui concerne les courriers du Département des finances, les choses se passaient habituellement de la manière suivante. En principe, nous recevions un courrier estimatif à la fin du mois de septembre. Hormis une autre commune, qui a un *timing* beaucoup plus soutenu, je pense que nous sommes la seule des 45 communes à déposer le projet de budget avant le 15 juillet. La plupart des communes commencent à travailler après l'été. Elles reçoivent ce courrier et elles en tiennent compte ou pas. Certaines communes – Meyrin par exemple – n'ont jamais tenu compte des estimations de l'administration cantonale. La Ville, elle, en tient plutôt compte.

Les communes commencent à travailler leur projet de budget et parfois, dans des moments exceptionnels – vous y faisiez référence, Monsieur Deshusses – elles reçoivent d'autres courriers. Nous étions cette année dans une situation exceptionnelle de récession et c'est nous, la Ville de Genève, qui avons écrit à l'administration cantonale pour demander s'il nous serait possible de recevoir des indications.

Je suis donc venue en commission des finances et je vous ai dit que c'était une année exceptionnelle, que j'avais écrit à David Hiler et que je n'avais pas de

réponse. Puis David Hiler a répondu. Là, je suis venue vous en parler en commission des finances et j'ai même dit que c'était extraordinaire: pour la première fois, un ministre des finances cantonal répondait! D'habitude, ils ne le font pas, sous prétexte que c'est le secret fiscal et qu'ils n'ont rien à nous dire.

J'avais demandé si nous pouvions avoir des chiffres et des hypothèses. J'avais envoyé ce courrier en avril et je crois en avoir donné copie aux membres de la commission des finances. Au mois de mai, David Hiller a écrit à l'ensemble des communes pour leur dire que cette année, exceptionnellement, les premiers chiffres seraient transmis aux communes. Pour notre part, nous avons travaillé sur ces premiers chiffres et notre budget est conforme à ces estimations.

Le 10 août 2009, nous avons donc reçu un courrier que nous avons traité au sein du Conseil administratif. Je vous donne un élément d'information qui me semble essentiel; j'en ai déjà parlé en commission, mais je le répète en séance plénière. J'ai eu la confirmation du ministre cantonal Pierre-François Unger que l'estimation des enquêtes conjoncturelles réalisées par l'Etat sur un panel d'entreprises – les 100 plus grandes du canton de Genève – nous permettra de voir, grosso modo, où nous pourrions poser la barre en matière de recettes fiscales.

En principe, nous devrions avoir les résultats de l'enquête conjoncturelle – Pierre-François Unger me l'a dit – le 15 octobre 2009. Je pense que ces éléments-là sont essentiels pour le Conseil administratif et pour la commission des finances. Je vous ai dit que je viendrais avec toutes les lettres pour vous expliquer mes hypothèses et la prudence du Conseil administratif.

Pour les personnes morales notamment, nous avons pris comme base de départ les années comptables 2002-2003, qui n'étaient pas de bonnes années, puisqu'elles avaient vécu la répercussion du choc du 11 septembre 2001 – je vous l'ai dit en commission des finances. Il nous semble en effet qu'en période de récession – vous l'avez dit et vous avez raison, Madame Wenger – ce n'est pas seulement la finance qui est touchée, mais l'économie réelle et les emplois.

Le chômage a augmenté et, aujourd'hui, les premiers indices nous montrent que la propension des ménages à consommer est en train de faiblir. Je pense que tous ces éléments sont importants, parce que nous sommes dans une période exceptionnelle, dans une crise d'une ampleur inouïe que personne n'arrive à mesurer, dont on n'arrive même pas à dire combien de temps elle durera.

J'ai pris contact avec un des responsables du Secrétariat d'Etat à l'économie, à Berne. Il parlait en gros de trois scénarios possibles. Ils sont désignés par des lettres. Il y a le scénario «L»: nous sommes tombés très bas et nous stagnons pendant très longtemps. Il y a le scénario «V»: nous sommes tombés très bas et nous remonterons très vite, mais aucun économiste n'y croit... Et il y a le scénario «W» – ainsi vous saurez tout – selon lequel nous sommes tombés très

bas, nous remonterons, grâce à un effort d'investissements des différents niveaux et des collectivités, et nous rechuterons; puis tout finira par remonter. Mais l'ampleur de la chute et le temps pris pour remonter, personne n'arrive à le dire.

Je finirai sur un dernier élément. Nous sommes quand même dans une situation exceptionnelle avec la fin du secret bancaire, en tout cas du secret bancaire comme on le connaissait auparavant. Personne, aujourd'hui, ne peut dire, au niveau de la planète, de la Suisse, de Genève – deuxième place financière nationale – ce que cela veut dire. Pour ma part, je ne pense pas que ce sera sans conséquence. Si vous lisez un peu la presse francophone, vous savez que cela va très mal dans tous les pays, que les licenciements sont massifs. Je ne pense pas qu'il y ait une sorte de microclimat en Suisse qui fera que cela n'ira pas si mal, que la place financière rebondira et qu'il n'y aura pas d'incidences. Il y aura des incidences, mais je suis incapable de vous dire à quel point nous serons touchés.

Je propose donc à celles et ceux qui forment la majorité de ce Conseil municipal d'entrer en matière sur le budget. Ici, je m'étonne un peu de la position des radicaux, qui sont quand même depuis deux ans un parti gouvernemental, y compris en Ville... Mais, pour les autres, indépendamment des recettes fiscales et des chiffres, vous pourrez vous pencher sur le projet de société, sur les politiques des magistrats, puisque vous travaillez beaucoup plus par missions et prestations que sur les chiffres. Ce travail-là, vous pourrez le faire en commission.

Et je viendrai en commission des finances, comme je l'avais dit à M. Hämmerli – je m'y suis engagée et je tiendrai ma parole – avec la progression des chiffres de M. Hiler. Le Conseil administratif, de son côté, fera les arbitrages et le Conseil municipal – c'est votre responsabilité – tranchera et décidera.

Voilà, je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux. (*Applaudissements.*)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Madame la magistrate, les Verts vous ont écoutée avec une grande attention et nous nous réjouissons de votre volonté de transparence. Vous nous avez parlé d'un plan B, mais nous constatons malgré tout aujourd'hui qu'on reste au milieu de la transparence et que nous n'allons pas forcément le voir.

Si nous avons la garantie, comme vous nous l'avez dit en conclusion de votre intervention, que vous arriverez avec ce plan B dans les commissions en nous expliquant où devront se faire les éventuelles coupes et en nous montrant les choix du Conseil administratif, les commissions ne feront pas un travail de singe. Elles reprendront leur étude du projet de budget en fonction des résultats de la votation du 27 septembre, mais elles auront déjà pu examiner vos projets.

Mais si nous nous retrouvons dans les commissions avec les lettres dont vous nous parlez mais sans plan B, nous nous sentirons trahis et nous regretterons d'avoir accepté cette entrée en matière.

Mise aux voix, la prise en considération du projet de budget est acceptée par 35 oui contre 31 non (1 abstention).

Mis au voix, son renvoi à la commission des finances, qui l'étudiera en collaboration avec les commissions spécialisées, est accepté par 35 oui contre 24 non (7 abstentions).

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:

- la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 5 900 000 francs, dont à déduire une subvention fédérale de 1 000 000 de francs et une subvention des Services industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de leur dispositif Eco 21, destiné à trois actions visant essentiellement à améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public, soit:
 - fourniture et travaux de remplacement de 4500 luminaires les plus vétustes, équipés avec des lampes à vapeur de mercure, pour un montant net de 4 296 000 francs, ramené à 3 596 000 francs, déduction faite de la subvention fédérale de 1 000 000 de francs et de la subvention des Services industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de leur dispositif Eco 21, soit un montant brut de 5 296 000 francs;
 - installation de systèmes de réduction et de régulation de tension pour un montant net de 518 000 francs;
 - fourniture des sources lumineuses à incandescence du cordon lumineux de la rade pour un montant net de 86 000 francs (PR-694 A)¹;

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 6031.

- **la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 632 000 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 450 supports d'éclairage public (PR-695 A)¹.**

Rapport de M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio.

Lors de sa séance plénière du 1^{er} avril 2009, le Conseil municipal a renvoyé la proposition PR-694 et la proposition PR-695 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cette dernière s'est réunie le 16 juin 2009, sous la présidence de M^{me} Claudia Heberlein Simonett, pour étudier ces propositions. Que M. Christophe Vuilleumier, qui a assuré la prise de notes de cette séance, soit remercié de sa collaboration!

Présentation de la proposition et questions des commissaires

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M. Olivier Candolfi, ingénieur en éclairage public au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M^{me} Florence Colace, architecte-éclairagiste au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, et de M. Gennaro Miele, ingénieur électricien au Service de l'énergie

En guise d'introduction, M^{me} Giraud souligne que les deux objets soumis à l'examen de la commission sont liés. Elle rappelle que le plan lumière poursuit cinq grands objectifs; il s'agit de concevoir une stratégie globale d'urbanisme lumière; de valoriser le cadre et l'image de Genève; de favoriser les usages autant que l'image; d'éclairer mieux et de consommer moins; de coordonner et de collaborer au mieux à tous les projets «lumière» entrepris par la Ville, le Canton et les partenaires privés pour tendre à une cohérence lumineuse. Les deux propositions visent à un meilleur éclairage et à une diminution de la consommation et elles sont donc dans la ligne des objectifs attendus.

M^{me} Cerda souligne que la dimension énergétique a été intégrée très en amont dans la réflexion. Elle distribue alors un document, *Eclairage nocturne: éclairer mieux, consommer moins – Document de stratégie générale en matière d'économies d'énergie élaboré à l'appui du projet de plan lumière* du Service de l'énergie du département des constructions et de l'aménagement de septembre 2007. L'analyse détaillée des sources lumineuses ainsi que l'état général des différen-

¹ «Mémorial 166^e année»: Proposition, 6050.

tes installations a permis de formuler six propositions qui constituent un plan d'actions complémentaires. Celles-ci génèrent des économies d'énergie et/ou des coûts de maintenance. A savoir des actions concrètes et chiffrées en six volets: engagement d'un programme de substitution des ensembles lumineux et lampes peu performants par des ensembles lumineux et lampes performants; développement d'un programme d'installation de systèmes de réduction et de régulation de tension; diminution du temps de fonctionnement de l'éclairage des rues; mise en place systématique de ballasts électroniques lors de nouvelles installations; remplacement des sources lumineuses à incandescence du cordon lumineux de la rade; suppression des éclairages redondants.

Elle précise que trois de ces six actions dépendent de dépenses d'investissement et ajoute que la conjonction de facteurs est favorable pour ce faire. Elle mentionne alors que les trois mesures demandées sont des luminaires plus performants, des optimisateurs de puissance et le remplacement des luminaires à incandescence du cordon lumineux de la rade. Le plan d'actions proposé permettra de diminuer jusqu'à 3 GWh, soit 35% des consommations actuelles d'électricité. Elle précise qu'elle ne pourra plus présenter de projets aussi importants en termes d'économie. Les coûts d'entretien vont également diminuer et une économie annuelle de CO₂ d'environ 298 à 1355 tonnes en fonction de la source de production de référence sera ainsi réalisée.

M. Candolfi rappelle que la Ville de Genève compte 23 664 points lumineux, soit 1446 kW, pour un âge moyen des luminaires de vingt-trois ans. Il précise que l'ampoule à vapeur de mercure, qui est la plus mauvaise, sera remplacée. Il souligne qu'il y a de nombreux éclairages suspendus en ville et qu'il convient de les remplacer au vu de leur usure. Différents modèles peuvent être envisagés: Lais Poulson, Furyo, Bega, etc. La meilleure source de lumière est l'halogénure métallique, une technologie que la Ville utilise à présent. Elle permet des économies annuelles d'énergie, financière et en équivalent CO₂.

M^{me} Cerda souligne que la seconde action – qui correspond à l'arrêté II de la proposition PR-694 – porte sur un système de régulation de la tension d'alimentation de l'éclairage. Ce type d'installation est intéressant puisqu'il permet de s'adapter aux besoins en fonction de l'heure, sans générer de trous noirs. Elle précise que ce système n'est pas perceptible et représente une économie annuelle d'électricité de 400 000 kWh, soit 4,8% de la consommation annuelle actuelle, une diminution des coûts annuels d'électricité de 69 000 francs, une diminution des coûts annuels d'entretien de 4000 francs et une économie annuelle de CO₂ de 50 à 200 tonnes.

M. Candolfi remarque que ce système est en fonction à Montbrillant depuis une année et demie et qu'aucune plainte n'est parvenue jusqu'à présent. Concernant le cordon lumineux de la rade – arrêté III de la proposition PR-694 – il men-

tionne qu'une ampoule Ville de Genève est en développement. Ce prototype en développement permet une intégration à moindre frais et moindre poids. Il a reçu l'aval de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), attachée à la forme de l'ampoule. Un brevet devrait être déposé. Il précise que c'est une solution LED qui a été retenue. Cette ampoule de 220 W coûte 20 francs. M^{me} Cerda précise que ce prototype permet de diviser la consommation par cinq et que les anciennes ampoules coûtent 50 000 francs d'entretien par an.

Concernant la proposition PR-695, M. Candolfi remarque que les candélabres ont trente ans et sont abîmés; 10% des supports devront être changés.

M^{me} Cerda fait remarquer que les enjeux sont importants pour la proposition PR-694, raison pour laquelle des subventions ont été sollicitées. Elle précise que le fonds fédéral et cantonal a attribué 1 million de francs pour ce projet. L'une des conditions est de réaliser une partie des travaux en 2009 à hauteur au moins de ce montant. La démarche a été anticipée au maximum afin que le Conseil municipal puisse se prononcer en septembre 2009. Ce million représente 16% de l'investissement. Elle mentionne que les Services industriels de Genève (SIG) ont également été approchés à l'égard de ce projet, mais elle indique qu'ils n'ont pas encore répondu. Ce projet rassemble donc des subventions significatives et il est emblématique des partenariats entre entités qui s'investissent dans ce domaine.

Questions des commissaires

A la question d'un commissaire qui se demande si le cordon lumineux de la rade est décoratif ou s'il sert pour l'éclairage, il est répondu par M. Candolfi qu'il sert par endroits à l'éclairage. Un second commissaire demande qui fait le développement de cette nouvelle ampoule. M. Candolfi répond que ces leds sont sur le marché et que c'est l'assemblage dont il est question.

Une commissaire remarque avoir vu une demande de la CMNS concernant le cordon lumineux de la rade. Elle demande toutefois ce qu'il en est des beaux candélabres et de leurs boules lumineuses. M. Candolfi répond que ces luminaires sont modernes et ne seront donc pas modifiés.

Une commissaire remarque que, selon le tableau de comparaison de performance énergétique par catégories de sources lumineuses, le LED n'est pas la technologie la plus performante. M. Candolfi souligne que les leds ont beaucoup évolué depuis 2007. Il ajoute que cette technique se prête mieux aux besoins de la Ville.

Cette même commissaire demande pourquoi la CMNS veut conserver la lumière au centre de l'ampoule. M^{me} Giraud répond que l'idée est de se rapprocher le plus de l'effet de la lampe à incandescence. A la question de savoir si on

ne perçoit pas les variations de tension, il est répondu par M^{me} Cerda que l'œil n'y est pas sensible.

Une autre commissaire demande quels sont les critères pour le choix des types de luminaires, y compris en termes de projet urbain. M. Candolfi répond que des tests sont faits et que l'aspect esthétique entre en ligne de compte, bien évidemment. M^{me} Giraud remarque que d'autres modèles seront étudiés pour le secteur s'étendant de l'île Rousseau au Seujet. M. Candolfi mentionne que le service se propose de guider la commission pour faire une visite.

Un commissaire évoque les stades et il demande si les projecteurs seront démontés. M. Miele répond que les éclairages ne resteront plus très longtemps; ces systèmes sont anciens.

Une commissaire remarque que les fourchettes d'économies de CO₂ évoquées sont très larges. M. Miele acquiesce en déclarant que cela dépend de la provenance de l'électricité. M^{me} Cerda souligne qu'il convient de distinguer les références, si elles sont suisses ou européennes.

Discussion et votes de la commission

Une commissaire propose une motion d'ordre pour ajouter «discussion et vote» à l'ordre du jour. Cette motion d'ordre est acceptée à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC).

Une commissaire socialiste souligne que son groupe est très satisfait de ces deux propositions complètes comprenant des objectifs louables en matière d'économie d'énergie et le respect du patrimoine de la rade.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque que différentes alternatives semblent avoir été étudiées avant que cette présentation ne soit faite à la commission. Les choix sont clairs.

Un commissaire déclare que le groupe libéral accepte ces propositions en matière d'éclairage qui améliorent également la sécurité.

Une commissaire se félicite, pour le groupe des Verts, des économies d'énergie envisagées dans ce projet.

L'ensemble des commissaires se rallie aux louanges formulées.

Les trois arrêtés de la proposition PR-694 sont acceptés à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC). La proposition PR-695 est acceptée à l'unanimité (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC). (*Voir ci-après le texte des arrêtés II et III (PR-694) et de l'arrêté PR-695 adoptés sans modification.*)

*Proposition PR-694**PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 4 296 000 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 4500 luminaires les plus vétustes, équipés avec des lampes à vapeur de mercure, déduction faite de la subvention fédérale de 1 000 000 de francs, soit un montant brut de 5 296 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 296 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S). Comme vous l'avez vu dans le rapport, il s'agit de deux objets qui touchent à l'éclairage de notre ville. Pour être brève, je dirai que ces objets répondent en fait à un rapport établi par le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, plus particulièrement par le Service de l'énergie, qui avait édité un document sur l'éclairage nocturne, dont le thème à lui seul est évocateur des objectifs qui ont été conduits, c'est-à-dire éclairer mieux, consommer moins.

C'est un document de stratégie générale en matière d'économies d'énergie que l'ensemble des groupes a reconnu comme tout à fait intéressant et pertinent, d'autant plus que sa mise en œuvre correspond à une motion sur le plan lumière, adoptée à l'unanimité de ce Conseil municipal, et à toutes les motions qui en découlaient par la suite concernant l'énergie et l'éclairage de la ville.

Ces propositions articulent les travaux de remplacement de certains luminaires existants, dont une partie, comme vous l'avez vu, sont vétustes. C'est évidemment l'occasion d'installer des luminaires qui, aujourd'hui, sont moins consommateurs d'énergie, ce qui, à terme, bien évidemment, génère des coûts moindres et préserve par là même aussi l'environnement.

C'est également l'occasion d'installer un système de réduction et de régulation de tension qui permet lui aussi une intensité d'éclairage différente selon le moment de la journée et de la nuit et, bien évidemment, d'économiser par là même l'énergie.

Il y a aussi, vous l'avez vu, la réinstallation d'un cordon lumineux autour de la rade. Alors là, on peut vraiment féliciter les services de l'aménagement, puisqu'ils ont mis au point un prototype d'ampoule qui pourra être breveté et qui permet en fait de remplacer des ampoules existantes autour du cordon de la rade, tout en étant dans l'esprit qui a prévalu jusqu'à aujourd'hui de simplicité autour de la rade et qui respecte le périmètre de protection de la rade. Ces ampoules ont d'ailleurs reçu l'aval de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Au terme de ses auditions, l'ensemble de la commission a reconnu la qualité des exposés présentés par les fonctionnaires et a voté à l'unanimité ces deux propositions, qui conjuguent en fait une volonté d'économies d'énergie et une mise en valeur progressive de ce magnifique plan lumière de la Ville de Genève.

En conséquence de quoi, la commission de l'aménagement et de l'environnement, à l'unanimité, recommande à ce plénum d'accepter ces deux propositions.

Premier débat

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je tiens tout d'abord à remercier votre Conseil municipal et la commission qui s'est chargée de ce projet d'avoir fait diligence, ainsi que les services du département des constructions et de l'aménagement. Ce beau projet va tout à fait dans la lignée de celui que vous avez voté il y a quelques mois pour faire en sorte que des programmes très intensifs d'économies d'énergie soient lancés, notamment au Seujet, pour récupérer la chaleur dans les cheminées et la réintroduire pour chauffer l'eau.

Ce projet est un projet phare de l'administration municipale, en collaboration avec les Services industriels de Genève (SIG). Certains me reprochent, ici ou là, mon activisme ou ma ténacité à faire avancer les dossiers. Je suis donc heureux de vous annoncer qu'en plus du million de francs de la Confédération nous avons

reçu, grâce à notre persévérance et à la collaboration avec les SIG, une subvention de 700 000 francs, représentant l'apport du programme Eco 21 des SIG. Cela nous permet de baisser la facture et de faire en sorte que ce projet soit non seulement économe en termes de dépenses d'énergie électrique, mais également économe en termes de deniers de notre municipalité.

Je dépose donc un amendement modifiant l'article premier de l'arrêté I de la proposition PR-694 et visant à intégrer la subvention des SIG de 700 000 francs:

Projet d'amendement

«Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 596 000 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 4500 luminaires les plus vétustes, équipés avec des lampes à vapeur de mercure, déduction faite de la subvention fédérale de 1 000 000 de francs et de la subvention des Services industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de leur dispositif Eco 21, soit un montant brut de 5 296 000 francs.»

Si vous souhaitez lire la lettre des SIG, je la tiens à votre disposition. Une fois de plus, je me réjouis et je félicite par avance les services, parce que nous devons mettre en place ce programme avant la fin de l'année pour, bien évidemment, faire en sorte que nous puissions bénéficier de cette subvention de la Confédération.

La présidente. Merci, Monsieur le maire. Nous venons donc de recevoir votre projet d'amendement. Nous n'avons pas le temps d'en faire des photocopies, mais j'espère que c'est assez clair. Madame Hélène Ecuyer, vous avez la parole.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Il me semble qu'il y a une petite erreur. On nous annonce, une fois la déduction déjà faite de 1 million de francs, un montant brut de 5 296 000 francs. S'il y a encore une déduction de 700 000 francs, cela ne fera plus que 4 500 000 francs environ...

La présidente. Monsieur le maire, pouvez-vous répondre, s'il vous plaît?

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai fait vérifier cet arrêté. Il s'agit d'intégrer la subvention des Services

industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de leur dispositif Eco 21. Le montant brut de 5 296 000 francs ne change pas, Madame Ecuyer, puisqu'il s'agit du budget d'investissement total. Nous devons dépenser cet argent et il n'y aura pas de réduction, si ce n'est que viendront dans la caisse, si j'ose dire, le million de la Confédération et les 700 000 francs des SIG, et nous pourrions décaisser la somme totale pour payer les entreprises.

La présidente. Etant donné cette modification subite de l'arrêté, le bureau a décidé de faire des photocopies – elles sont distribuées à l'instant par notre cher huissier. Je suspends donc la séance pendant quelques minutes afin que vous puissiez en prendre connaissance...

(La séance est suspendue de 18 h 36 à 18 h 45.)

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Madame la présidente, je voudrais intervenir pour vous dire de ne pas tenir compte de mon intervention précédente. Comme je n'avais pas l'intitulé complet de l'amendement, je n'ai pas vu la somme que nous devons voter. Il me semblait que le calcul n'était pas juste. Voilà, je m'excuse. Nous voterons évidemment cet amendement.

M. Rémy Burri (R). Je voudrais juste relever qu'apparemment M. Pagani a reçu la lettre des SIG le 7 septembre déjà. Je trouve donc regrettable qu'il nous en informe un peu en catastrophe, comme d'habitude – enfin, d'habitude, c'est juste avant la plénière, mais cette fois c'est en plénière, et c'est dommage...

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur Burri, si vous saviez les efforts que j'ai dû faire pour que cet objet soit inscrit à l'ordre du jour de cette session, vous ne diriez pas cela. Je n'étais même pas sûr, il y a trois jours, que nous traiterions de ce sujet aujourd'hui. Dont acte. Je crois que nous avons fait au mieux, tout le monde a fait des efforts, y compris le bureau, et M^{me} Valiquer Grecuccio, pour faire en sorte que ce soir vous puissiez voter. Je vous en remercie par avance.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le maire. Le bureau tient à préciser que ces deux objets, en accord avec la rapporteuse, étaient bel et bien à l'ordre du jour. Il n'y a donc aucun problème là-dessus.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani est accepté à l'unanimité (58 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I de la proposition PR-694 amendé est accepté à l'unanimité (55 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II de la proposition PR-694 est accepté à l'unanimité (56 oui).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III de la proposition PR-694 est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 3 596 000 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 4500 luminaires les plus vétustes, équipés avec des lampes à vapeur de mercure, déduction faite de la subvention fédérale de 1 000 000 de francs et de la subvention des Services industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de leur dispositif Eco 21, soit un montant brut de 5 296 000 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 5 296 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 518 000 francs destiné à l'installation de systèmes de réduction et de régulation de tension.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 518 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 86 000 francs destiné à la fourniture des lampes à incandescence du cordon lumineux de la rade.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 86 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2017.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté de la proposition PR-695 est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 632 000 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 450 supports d'éclairage public.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 632 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Réponse du Conseil administratif à:

- la motion du 15 février 2006 de M^{me} Véronique Elefant-Yanni, acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2006, intitulée: «Des stations de vélos en libre-service» (M-600)¹;
- la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chapuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Changeons la vie des Genevois par la révolution du vélo!» (M-700)²;
- la question écrite du 17 septembre 2007 de M. Christian Lopez Quirland, intitulée: «Pour un système de location de vélos et qui roule» (QE-270)³.

TEXTE DE LA MOTION M-600

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier la possibilité d'installer des stations de vélos en libre-service en ville de Genève.

TEXTE DE LA MOTION M-700

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui proposer un système ambitieux de locations de vélos grâce à un partenariat public-associatif, voire public-privé, incluant les partenaires de l'économie sociale et solidaire.

TEXTE DE LA QUESTION QE-270

Pendant le mois d'août, M. Pagani a expliqué dans la presse qu'il avait la volonté de créer un système de location de vélos. Je salue cette initiative qui tend à promouvoir la mobilité douce.

Pourtant, il semble, selon les informations parues dans la presse, que l'association Genève Roule n'a pas été associée à ce projet.

Quels sont les tenants et les aboutissants de cette affaire et comment pensez-vous associer Genève Roule à ce projet essentiel pour notre ville?

¹ «Mémorial 164^e année»: Développée, 1452.

² «Mémorial 165^e année»: Développée, 3942.

³ «Mémorial 165^e année»: Annoncée, 1449.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Comme le prévoit le plan directeur communal en cours d'instruction, la Ville de Genève souhaite développer une offre de vélos en libre-service fondée sur un partenariat public-associatif ou public-privé incluant les partenaires de l'économie sociale.

Des projets très divers de vélos en libre-service ont été mis en place ces dernières années dans de nombreuses villes d'Europe. Ce système participe à la promotion du vélo, en facilitant son usage en tant que mode quotidien de transport urbain, et s'inscrit dans une conception de chaîne plurimodale des déplacements.

Si les premières expériences, dès les années 1980, dans les pays nordiques ont été mises en place par les services publics, aujourd'hui, de grands groupes privés, actifs dans la publicité ou les transports, proposent des systèmes de vélos en libre-service comme des produits expérimentés avec succès.

Ainsi, l'usage peut être gratuit, sur abonnement ou selon tarification horaire, lié à l'identification de l'utilisateur et du vélo; en découle aussi le choix de la présence ou non de stations, de leur visibilité et de leur exploitation. Des enquêtes auprès de la population ont également été menées dans plusieurs de ces villes et il est intéressant de noter, par exemple, que le vol et les dommages ne découlent pas de la gratuité, mais de l'absence d'identification des usagers; ceux-ci sont dans le même temps majoritairement disposés à payer pour ce service et le type de tarification ne semble pas avoir de corrélation avec la durée et la fréquence d'utilisation des vélos.

On peut ainsi définir globalement trois modèles de vélos en libre-service:

- les stations passives, constituées d'une infrastructure de stationnement avec des attaches de type chariot de supermarché; l'usage est gratuit mais nécessite l'identification de l'utilisateur;
- les stations actives, avec une borne centrale ou individuelle et une consigne individuelle, où l'utilisateur s'identifie par carte de paiement ou d'abonné;
- le système sans station, avec des vélos flottants que l'on peut emprunter et rendre aux carrefours importants de la ville; l'utilisation passe par une transaction téléphonique donnant accès à un code numérique d'activation et de restitution de l'engin.

Le choix du système de vélos en libre-service nécessite de déterminer quelques paramètres concomitants: le type de gestion du système, la tarification et l'identification pour l'utilisateur, le modèle d'infrastructures et de stations.

A l'instar de plusieurs municipalités européennes, le précédent Conseil administratif avait décidé de déléguer le système de vélos en libre-service à la gestion privée, dans le cadre de la concession à une entreprise d'affichage sur le domaine public.

Ainsi, lors de la procédure de renouvellement de cette concession pour la période 2008-2013, le Conseil administratif d'alors avait intégré dans l'appel d'offres la mise en œuvre d'un réseau de vélos en libre-service sur le territoire de la Ville de Genève, sur la base d'un ensemble de critères financiers, techniques et d'emprise spatiale.

Sur la base de ces critères, le Conseil administratif avait considéré que le modèle de stations actives était le plus approprié à la Ville de Genève.

Ce réseau devait offrir les caractéristiques suivantes:

- la mise à disposition de 500 vélos en libre-service, accessibles dans au moins 40 stations desservant au mieux les quartiers de la ville, les pôles d'échange des transports collectifs et les secteurs générateurs de déplacements;
- un modèle de tarification comprenant des formules d'abonnement aussi bien qu'une tarification horaire, avec un tarif préférentiel pour les abonnés d'Unireso;
- la prise en charge, par le concessionnaire, des coûts d'investissement, de fonctionnement et d'entretien. La publicité sur les vélos était autorisée dans le gabarit du cadre. La recette dégagée par le système de location ainsi que les 25% du chiffre d'affaires de la publicité sur vélos devaient être versés à la Ville de Genève;
- l'ensemble du système devait répondre à certains critères de développement durable; les vélos et les matériaux devaient être durables; la gestion logistique des vélos entre stations devait être effectuée par des véhicules non polluants.

Soucieux de soutenir et de poursuivre le développement des activités sociales liées à la mise à disposition de vélos, le Conseil administratif avait mentionné dans le cahier des charges que le système devait intégrer la possibilité de mener des projets de réinsertion professionnelle de personnes avec des institutions compétentes (Office de l'emploi, Hospice général, associations spécialisées, etc.).

De plus, le Conseil administratif avait inscrit dans le cahier des charges la possibilité de mettre en place un système comportant une mixité de stations automatisées et de stations avec présence de personnel. Il accordait une importance particulière au respect des principes du développement durable du point de vue environnemental et social notamment.

Toutefois, la procédure d'appel d'offres s'étant enlisée, le Conseil administratif a décidé de retirer le système de vélos en libre-service du cahier des charges définissant l'objet et la durée du marché relatif à la concession d'affichage, et de relancer une procédure spécifique pour cette prestation de service.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

M. Alain de Kalbermatten (DC). Pour nous, auteurs de la motion M-700, nous voulons savoir, de la part du Conseil administratif, quel est l'avancement de ce projet aujourd'hui.

M. Mathias Buschbeck (Ve). J'ai lu avec beaucoup d'attention la réponse du Conseil administratif à ces trois objets qui concernent les problèmes des vélos en libre-service. On nous fait un grand historique de toutes les péripéties dans lesquelles l'actuel Conseil administratif n'est pour rien, mais, au bout de cet historique, la conclusion de la réponse est: «Toutefois, la procédure d'appel d'offres s'étant enlisée, le Conseil administratif a décidé de retirer le système de vélos en libre-service du cahier des charges définissant l'objet et la durée du marché relatif à la concession d'affichage...»

Soit, mais cela ne répond toujours pas à la question. Où en est-on aujourd'hui? A-t-on relancé une procédure? Quand va-t-on avoir enfin ces vélos en libre-service? Nous n'avons donc pas de réponse aux deux motions qui demandaient l'installation d'un self-service.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je dois d'abord constater, comme M. Buschbeck, que ce dossier sur les vélos en libre-service a été inclus dans le train des procédures de l'affichage public comme une charge aux deux entités retenues, c'est-à-dire la Société générale d'affichage et Placanda, pour ne pas les citer. Ces deux entreprises se sont livrées à une guerre de territoire quasiment en nous dansant sur le ventre. C'est la réalité, et le Conseil administratif, comme l'a dit M. Buschbeck, a effectivement décidé de retirer les vélos en libre-service pour donner au moins à ce projet-là – un projet important pour la municipalité – des chances d'exister dans notre ville.

Les deux sociétés ont elles-mêmes reconnu devant nous qu'elles se livraient à une guérilla à outrance, à coups d'arguties juridiques, pour empêcher soit l'une soit l'autre d'obtenir cette concession et pour casser la volonté de la Ville de

Genève de ne pas faire des lots, de ne pas régler, si j'ose dire, le territoire municipal en faveur de l'une et de l'autre, mais de faire en sorte que l'ensemble des affichages publics soit destiné à l'une ou à l'autre. Nous avons retiré ce dossier de l'adjudication mais, malgré tout, certains s'évertuent à prolonger les procédures.

Toujours est-il que, pour répondre très concrètement à la question de M. Buschbeck, un certain nombre de communes ont manifesté leur intérêt lors de la publication de l'appel d'offres, notamment Carouge et Vernier, ainsi que les Transports publics genevois (TPG). A mon initiative, nous avons réuni ces collectivités pour nous mettre d'accord sur un cahier des charges actuellement en cours de rédaction.

Quand ce cahier des charges sera rédigé, les entités soumettront à leur Conseil administratif respectif ou au conseil d'administration des TPG cette option-là pour faire en sorte que l'ensemble du canton participe à ce projet. Nous serions une des premières villes à réaliser une synergie entre les transports publics et les vélos en libre-service, tout en garantissant bien évidemment les intérêts de la Ville de Genève et de nos communiens. Nous estimons que ce serait effectivement intéressant.

Voilà en l'état ce qu'il en est. Cela durera un mois au plus, puis nous reviendrons devant ce Conseil municipal pour vous donner plus d'informations sur ce projet.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquier Grecuccio et Christiane Olivier, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «De la mobilité douce pour nos fêtes» (M-803)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le succès incontestable de certaines manifestations en ville de Genève, notamment la Fête de la musique et les Fêtes de Genève;
- (...),

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 3797.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à promouvoir, développer et mettre en place un système efficace qui permette à l'ensemble des visiteurs de pouvoir bénéficier d'une mobilité douce, notamment:

- en pilotant et négociant avec les organisateurs des manifestations des accords avec les Transports publics genevois, la Compagnie générale de navigation et les Chemins de fers fédéraux pour la mise à disposition de billets bon marché pendant ces événements;
- en analysant la faisabilité d'un système de navettes et de parking d'échange, comme cela se fait par exemple lors du Festival de Montreux, du Salon du livre, du Salon de l'automobile, et cela particulièrement lors des feux d'artifices des Fêtes de Genève;
- en mettant sur pied une campagne de sensibilisation auprès de la population genevoise et de la région afin d'inviter les visiteurs à utiliser des moyens de transport non polluants ou collectifs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs années, les services municipaux sont conscients de la nécessité de diminuer le trafic sur le territoire de la Ville de Genève, afin de réduire les nuisances qui en découlent. Ils développent des actions de sensibilisation auprès de la population afin que les utilisateurs réguliers ou occasionnels, travaillant en ville, venant pour leurs achats ou pour toute autre manifestation, optent pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Le changement peut être provoqué par un élan de conscience citoyen, mais aussi par l'attrait d'une meilleure efficacité lors des déplacements.

Pour les campagnes de sensibilisation, le Conseil administratif rappelle que le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité consacre déjà près de 150 000 francs par année pour promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

S'agissant d'appliquer un type d'actions spécifiques aux manifestations fortement génératrices de déplacements au centre-ville, l'idée ne peut que séduire dès lors qu'elle laisse augurer une limitation de l'engorgement provoqué par un afflux massif de véhicules. Il convient toutefois de savoir que ce type de prestation a un coût non négligeable que la Ville de Genève ne peut assumer. Cela devrait donc être réalisé dans le cadre de l'offre tarifaire existante proposée par les transports publics, considérant que la mise à disposition de billets bon marché et celle d'une offre supplémentaire pour répondre de façon satisfaisante ne peuvent être prises en charge par les Transports publics genevois dans le cadre de leur contrat de prestations quadriennal défini par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil.

Motion: de la mobilité douce pour nos fêtes

A ce propos, le Conseil administratif tient à rappeler que, lors de la journée «En ville, sans ma voiture!», le coût de la gratuité des transports publics s'élevait à 180 000 francs dont près du tiers était assuré par la municipalité. Cette prestation avait dû être abandonnée en 2006, notamment en raison du retrait de la participation du Conseil d'Etat. Vu les finances municipales, le Conseil administratif n'entend pas grever le budget de fonctionnement des services avec cette charge supplémentaire. Par ailleurs, il convient de relever qu'un complément de l'offre en transports publics, ainsi que des dispositifs visant à proposer des solutions de multimodalités (P+R, stationnement vélos gardé, etc.) avaient été mis sur pied, sans toutefois que le succès soit au rendez-vous. En effet, bien que ces offres présentent un intérêt pour assurer un transfert modal au travers de solutions de transports combinés, les offres peinent à trouver une clientèle sur des périodes aussi brèves que celles relatives à une manifestation, et encore plus quand il s'agit d'un événement lors de celle-ci. Ainsi, il convient plutôt de s'appuyer sur les infrastructures existantes, ce que de nombreux Genevois pragmatiques ne manquent pas de pratiquer aujourd'hui déjà.

S'agissant des Fêtes de Genève, la Ville de Genève interviendra auprès du comité d'organisation pour demander la mise en œuvre d'un partenariat avec Unireso et la Fondation des parkings. Dans le cadre des actions de communication menées pour promouvoir cette manifestation, les services municipaux lanceront une réflexion avec le comité pour inciter la population à utiliser les transports publics et les mobilités douces.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

- 9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M^{mes} Isabelle Brunier, Véronique Paris, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund et Silvia Machado, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «Pour que Genève roule sans perdre la boule (dangers pour les cyclistes)!» (M-818)¹.**

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- la nécessité pour la mobilité urbaine et la santé des habitant-e-s de promouvoir le vélo comme moyen de transport au quotidien;
- le réseau déjà étendu de pistes cyclables;
- le danger encouru par les usagers et usagères d'installations présentant soudain un passage mal conçu, arrêté abruptement et/ou dangereux;
- la large consultation (www.points-noirs.ch) déjà mise en place par les associations Pro Vélo Genève et Roue libre, afin de recenser tous ces points problématiques du réseau cyclable,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de travailler rapidement, et en partenariat avec les associations concernées, à la résolution des problèmes et points dangereux recensés concernant les pistes cyclables.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis l'initiative pour le développement d'un réseau cyclable en ville de Genève, acceptée en 1989 par près de 80% des votants, l'administration municipale développe patiemment un réseau cyclable de qualité pour améliorer la sécurité et le confort des déplacements à vélo et promouvoir ce moyen de déplacement comme une solution de rechange crédible à la mobilité motorisée.

Aujourd'hui, plus de 80 km d'aménagements cyclables sont aménagés dans les rues de la ville et le réseau continue à se développer grâce aux moyens mis à disposition par le Conseil municipal, dans le cadre de plusieurs crédits votés depuis quelques années. Le dernier en date, la proposition PR-393: Proposition du Conseil administratif du 2 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de

¹ «Mémorial 166^e année»: Développée, 3883.

Motion: dangers pour les cyclistes

3 350 000 francs destiné à la promotion du vélo (études, réalisation d'infrastructures, communication), a été accepté par le Conseil municipal le 17 mai 2006. L'examen de cette proposition en commission avait permis de définir précisément les rues sur lesquelles des études ou des réalisations devaient être entreprises. En effet, la proposition PR-393 présentée par le précédent Conseil administratif a été entièrement reconstruite par le Conseil municipal, en vue de clarifier le processus de traitement des aménagements cyclables, notamment en différenciant la partie étude de la partie réalisation, cela afin d'offrir plus de transparence pour le Conseil municipal dans le processus décisionnel.

De ce fait, les services techniques ont un programme clair et précis pour les prochaines années qui laisse toutefois une petite marge de manœuvre pour des études ou des réalisations issues d'opportunités se présentant en cours d'exercice.

Pour information, la proposition PR-393 a déjà permis de réaliser 11 aménagements cyclables et 20 projets sont à l'étude; ils seront réalisés ces deux prochaines années.

Le Conseil administratif tient à relever que la mise au point des projets d'aménagements cyclables et en faveur de la mobilité douce se fait toujours au travers d'une consultation régulière des milieux associatifs concernés.

Aujourd'hui, le développement du réseau cyclable sur le territoire municipal occupe une personne à plein temps pour le suivi administratif et technique des dossiers qui sont développés par des mandataires extérieurs.

Les services techniques traitent les différents points problématiques du réseau pour dégager les priorités à mettre en œuvre dans le cadre du crédit mentionné plus haut. Toutefois, une analyse rapide de la carte des «points noirs» recensés par les associations de défense des intérêts des cyclistes montre que les principales zones de dysfonctionnement se trouvent sur le réseau principal défini selon la hiérarchie du réseau routier par le Conseil d'Etat le 18 avril 2005. Les services municipaux travaillent déjà à l'amélioration des parcours cyclables le long de ces axes sur lesquels, malheureusement, les marges de manœuvre de notre municipalité sont limitées compte tenu des contraintes imposées par le cadre légal récemment adopté par le Grand Conseil et que la Direction générale de la mobilité, compétente en matière de circulation, nous contraint d'appliquer.

Notre Conseil intervient régulièrement auprès du Conseil d'Etat pour qu'il soutienne ces propositions. Malheureusement, celui-ci n'entre pas en matière sur les demandes de notre commune, alors même que les problèmes environnementaux liés à la pollution due au trafic automobile ne se résorbent pas, et qu'une politique claire en matière de mobilité plus responsable s'impose aujourd'hui.

D'autre part, certains aménagements nécessaires pour assurer la sécurité des cyclistes sont tributaires d'autres projets ne permettant pas une intervention rapide.

Le Conseil administratif poursuivra son action de soutien à la mobilité douce sans relâche, jusqu'à l'achèvement d'un réseau cyclable sûr et de qualité.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

Jacques Moret

Le conseiller administratif:

Rémy Pagani

M. Grégoire Carasso (S). Juste quelques mots pour exprimer ici le regret que j'ai eu, en ma qualité de motionnaire, à la lecture de la réponse du Conseil administratif par rapport au travail auquel il était fait référence à travers cette carte qui recense les différents points noirs, en d'autres termes, les différentes zones à risques pour les cyclistes sur le territoire de la Ville de Genève.

Le regret que je voulais exprimer concerne la sincérité du Conseil administratif, qui nous dit qu'une analyse rapide de la carte des «points noirs» montre que, finalement, il n'y a pas grand-chose à faire. Je trouve cela décevant, d'autant plus que, dans la plupart des textes qui expriment la préoccupation du Conseil municipal autour du sort réservé aux cyclistes à Genève, on fait systématiquement référence à la proposition PR-393 votée en 2006.

On fait systématiquement ce même historique, on nous rappelle qu'un collaborateur ou une collaboratrice travaille à plein temps sur ces questions, mais sans jamais nous donner plus de détails. Les réponses passent les unes après les autres, elles se ressemblent et, à mon goût, elles ne sont pas du tout satisfaisantes.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai bien entendu et plusieurs d'entre vous m'ont demandé un bilan, notamment pour cette année. Je reviendrai devant votre Conseil municipal au moment du budget pour faire un bilan sur la question des pistes cyclables. Je vous demande un peu de patience et vous en remercie.

10. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 844 800 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier de la Ville de Genève (9^e plan d'achat de mobilier) (PR-722).

Introduction

La présente proposition a pour objectif de financer le renouvellement et l'évolution du mobilier de l'administration municipale.

Ce 9^e plan d'achat de mobilier (PAM) figure au 4^e plan financier d'investissement (PFI) sous la référence 111.047.11 pour un budget estimé à 3 millions de francs sur deux ans.

Droit des marchés publics en matière de fournitures et services

Au sens du droit des marchés publics, la Ville de Genève constitue un pouvoir adjudicateur. Celui-ci est à considérer globalement – c'est-à-dire à l'échelle de l'ensemble de l'administration municipale et non de manière parcellaire, segmentée par services.

Le pouvoir adjudicateur dispose d'une forte marge d'appréciation pour définir l'objet et l'étendue des marchés. Quatre paramètres sont pris en compte: l'intérêt public poursuivi par le législateur, l'absence de division artificielle d'un marché, les règles sur l'évaluation des marchés et la délimitation de l'objet du marché. Ces quatre paramètres doivent être appliqués de manière cumulée au moyen d'une analyse multicritères. Le pouvoir adjudicateur doit être en mesure de justifier le résultat de son examen en fonction d'éléments objectifs.

En Ville de Genève, la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) dispose des compétences, dans le domaine des marchés publics, en matière de fournitures et de services. Celles-ci sont mises à disposition des services de l'administration municipale, dans le cadre de leurs propres soumissions publiques.

Historique

Les précédentes tranches de PAM ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante:

- Plan de renouvellement extraordinaire voté le 16 décembre 1987. Proposition N° 343 du 17 mars 1987. Ouverture d'un crédit de 3 900 000 francs.

- Plan de renouvellement annuel (tranche 2000) voté le 23 mai 2000. Proposition N° 30 du 12 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 644 000 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2001) voté le 26 juin 2001. Proposition N° 102 du 4 décembre 2000. Ouverture d'un crédit de 1 122 000 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2002) voté le 15 janvier 2003. Proposition N° 145 du 11 septembre 2001. Ouverture d'un crédit de 3 514 316 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2003) voté le 3 juin 2003. Proposition N° 236 du 19 juillet 2002. Ouverture d'un crédit de 3 769 700 francs.
- Plan de renouvellement annuel (tranche 2004) voté le 3 juin 2004. Proposition N° 318 du 11 décembre 2003. Ouverture d'un crédit de 3 275 600 francs.
- Plan de renouvellement annuel (7^e plan d'achat quadriennal) voté le 13 novembre 2006. Proposition N° 466 du 5 avril 2006. Ouverture d'un crédit de 1 365 120 francs.
- Plan de renouvellement annuel (8^e plan d'achat mobilier) voté le 25 juin 2008. Proposition N° 554 du 16 mai 2007. Ouverture d'un crédit de 1 967 200 francs.

Processus d'élaboration du PAM

Pour cette 9^e édition, le processus d'élaboration du PAM a changé. Il se déroule comme suit:

- La CMAI envoie aux services les éléments pour l'expression des besoins.
- Les demandes sont analysées et chiffrées par la CMAI. Cette dernière élimine les demandes non conformes, à savoir la petite fourniture, les installations liées à des compétences du bâtiment, les engins qui doivent être matriculés, le matériel multimédia...
- Les demandes sont renvoyées à chaque département en précisant à chacun le montant qui leur est alloué.
- Si les demandes de biens dépassent les montants alloués, chaque direction de département évalue et arbitre les demandes de chacun des services et fournit à la CMAI la liste des biens demandés en conformité avec la part qui a été allouée. Cette liste détaillée de biens est nécessaire pour obtenir l'agrément de la commission des finances.
- A réception des documents, la CMAI élabore un projet de proposition de crédit conforme au montant prévu sur le PFI.
- Le Conseil administratif approuve la proposition de crédit, qu'il dépose au Conseil municipal.
- En principe, le Conseil municipal renvoie la proposition à la commission des finances, pour examen et rapport.
- Le Conseil municipal vote le crédit, éventuellement amendé.

Proposition: achat de mobilier

Projet du 9^e PAM

Afin de ne pas laisser de crédits inutilement ouverts, il a été décidé dorénavant que ceux-ci sont bouclés dans un délai de deux ans après la votation du crédit par le Conseil municipal. La CMAI estime ce laps de temps suffisant pour l'acquisition des biens demandés.

Pour cette édition, les services ont fait parvenir à la CMAI des demandes pour un montant total de 4 433 372 francs selon le tableau ci-joint:

Récapitulatif du 9^e PAM

<i>Départements</i>	<i>Mobilier administratif et pour l'accueil du public</i>	<i>Equipement de de nettoyage et machines de bureau</i>	<i>Equipement métier</i>	<i>Total par département</i>
0 - Autorités	55 100	–	24 500	79 600
1 - Finances et logement	130 300	–	80 000	210 300
2 - Constructions et aménagement	255 655	9 000	–	264 655
3 - Culture	1 049 913	21 800	184 004	1 255 717
4 - Environnement urbain et sécurité	297 100	28 500	1 672 070	1 997 670
5 - Cohésion sociale, jeunesse et sports	294 030	254 500	76 900	625 430
Total	2 082 098	313 800	2 037 474	4 433 372

Total du 9^e PAM: 4 433 372 francs.

Les objets décrits dans la présente proposition de crédit sont regroupés en trois catégories:

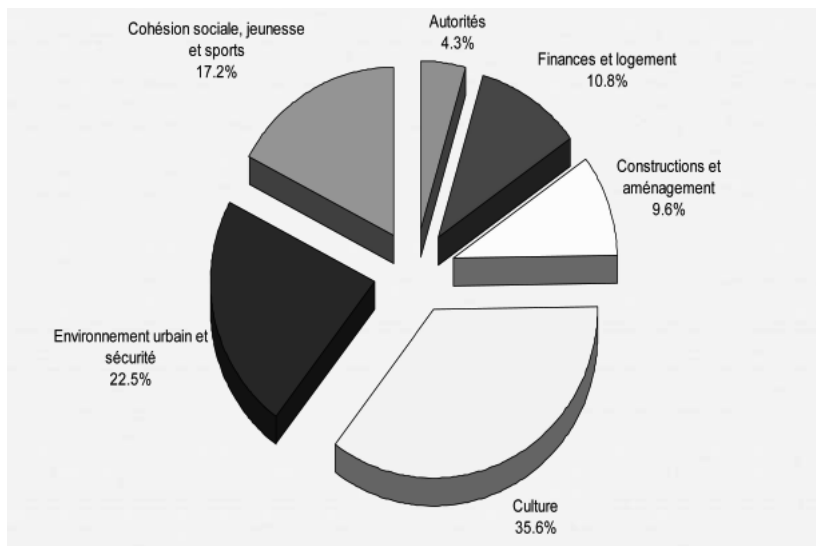
- le mobilier administratif et pour l'accueil du public;
- les équipements de nettoyage et machines de bureau;
- les équipements «métier».

Le processus adopté pour ramener les demandes des services dans le cadre de l'enveloppe de 3 millions de francs prévue au PFI s'est effectué proportionnellement de la manière suivante:

Catégorie 1: Le mobilier administratif et pour l'accueil du public

Le montant total de 2 082 098 francs a été ramené à un montant global de 1 338 457 francs.

La répartition dans les départements s'est effectuée selon le tableau ci-joint qui tient compte du nombre de postes et de stations de travail. Ce processus a été présenté en date du 11 décembre 2007 par le département des finances et du logement à la commission des finances.



Catégorie 2: Les équipements de nettoyage et machines de bureau

Le montant total de 313 800 francs n'étant pas élevé, la CMAI n'a pas jugé pertinent de le modifier.

Catégorie 3: Les équipements «métier»

Le montant total de 2 037 474 francs a été ramené à une valeur de 1 192 474 francs. La CMAI a soustrait 3 000 000 de francs du montant total de la catégorie 1 et 2.

Pour les départements dépassant les montants alloués, la CMAI a demandé aux directions d'arbitrer les demandes.

Une fois ce processus appliqué, la proposition de crédit a été ramenée à un total de 2 844 731 francs selon la répartition suivante:

<i>Récapitulatif du 9^e PAM</i>				
<i>Départements</i>	<i>Mobilier administratif et pour l'accueil du public</i>	<i>Equipement de de nettoyage et machines de bureau</i>	<i>Equipement métier</i>	<i>Total par département</i>
0 - Autorités	55 100	—	24 500	79 600
1 - Finances et logement	130 300	—	80 000	210 300
2 - Constructions et aménagement	122 800	9 000	—	131 800

Proposition: achat de mobilier

3 - Culture	500 827	21 800	184 004	706 631
4 - Environnement urbain et sécurité	297 100	28 500	827 070	1 152 670
5 - Cohésion sociale, jeunesse et sports	232 330	254 500	76 900	563 730
Total	1 338 457	313 800	1 192 474	2 844 731
Total crédit I arrondi	1 338 500			
Total crédit II arrondi		1 506 300		
Total du 9 ^e PAM: 2 844 800 francs.				

Description des objets

Mobilier administratif et pour l'accueil du public 1 338 457 francs

La présente demande vise notamment au renouvellement et à l'acquisition d'éléments de mobilier (corps de bureau, lampes, chaises, armoires, étagères, bibliothèques, présentoirs, tables, etc.) pour les services de l'administration municipale, ainsi que pour l'accueil du public.

Le choix du matériel sera effectué par les services demandeurs en collaboration avec la CMAI et l'installation du mobilier sera réalisée conjointement entre les services concernés et les adjudicataires des marchés.

Vous trouverez le détail de cette demande en annexe N° 1.

Equipements de nettoyage et machines de bureau 313 800 francs

La présente demande vise au renouvellement des équipements de nettoyage et machines des services de l'administration municipale. Elle regroupe notamment le matériel professionnel ou industriel.

Le choix du matériel sera effectué par la CMAI, en coordination avec les services demandeurs.

Vous trouverez le détail de cette demande en annexe N° 2.

Equipements «métier» 1 192 474 francs

La présente demande vise notamment au renouvellement et à l'acquisition d'équipements «métier», c'est-à-dire répondant aux spécialités techniques ou scientifiques des services concernés.

Le choix du matériel sera effectué par les services bénéficiaires en accord avec la CMAI qui veille au respect de la législation sur les marchés publics.

Vous trouverez le détail de cette demande en annexe N° 3.

Synthèse financière*Récapitulatif*

<i>Arrêté</i>	<i>Catégorie d'objet</i>	<i>Montant (en francs)</i>	<i>Référence au 4^e PFI 2009-2020</i>
I	Mobilier administratif et pour l'accueil du public	1 338 500	111.047.11
II	Divers équipements et machines:	1 506 300	111.047.11
	– Equipements de nettoyage et ménagers		
	– Machines de bureau		
	– Equipements «métier»		
I+II	Total de la proposition de crédit:	<u>2 844 800</u>	

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

Ce crédit n'entraînera aucune augmentation du budget ordinaire de fonctionnement.

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25%, est établie sur la base d'un amortissement au moyen de:

- 8 annuités, pour le mobilier administratif et pour l'accueil du public;
- 5 annuités, pour les équipements de nettoyage et machines de bureau, ainsi que les équipements «métier».

La charge financière annuelle atteindra donc 192 700 francs pour l'arrêté I et 331 260 francs pour l'arrêté II.

Service gestionnaire

La CMAI est le service gestionnaire des crédits relatifs au mobilier administratif et pour l'accueil du public aux équipements de nettoyage et machines de bureau et des équipements «métier».

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 338 500 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier administratif et pour l'accueil du public.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 338 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de 2011 à 2019.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 506 300 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution des équipements de nettoyage et ménagers, des machines de bureau, ainsi que des équipements «métier».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 506 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de 20011 à 2015.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Autorités		Objet	Justification du service		Qté	Prix unitaire	Total
A0020299 Administration centrale - Secrétariat du Conseil administratif							
	Table ronde de 1mètre de diamètre pour le hall du 1er étage		Ancienne table en contre-plaqué, l'usure de la table nécessite un remplacement		1	1'000.00	1'000.00
	Chaises visiteurs pour le hall du 1er étage		Les tissus ainsi que la mousse de l'assise sont usés, les chaises datent d'une quinzaine d'années		6	400.00	2'400.00
	Armoires à rideau fermant à clé		Le manque de place dans les armoires du 1er étage nécessite l'acquisition d'armoires à rideaux. Cela permettra le rangement des classeurs ainsi que des documents de l'administration centrale		2	2'500.00	5'000.00
	Armoire à rideau fermant à clé		"		1	1'500.00	1'500.00
	Casiers personnel pour les concierges et nettoyeurs		Casiers pour les concierges afin de pouvoir déposer vêtements de rechange, souliers, boîtes, etc...		4	300.00	1'200.00
	Sous total I						11'100.00
A0020599 Administration centrale - Archives municipales							
	Chaise de bureau pour les archives B421		Suite à plusieurs réparations de la chaise de bureau son remplacement devient nécessaire		1	700.00	700.00
	Lampe de bureau pour les archives B423				1	100.00	100.00
	Table de consultation pour les archives		La table de consultation, date des années 86-87, le remplacement devient nécessaire		1	1'000.00	1'000.00
	Chaises visiteurs		Les chaises datent de l'ouverture des archives au public (1986-87), le remplacement devient nécessaire		6	400.00	2'400.00
	Grandes tables		Acquisition du mobilier et matériel destinés au local Swisscom (sous la Plaine de Plainpalais) qu'il nous a été attribué. Nous devrions pouvoir occuper ce local dans la première moitié de 2009		5	1'000.00	5'000.00
	Chaises		"		6	700.00	4'200.00
	Echelles (modèle selon norme de sécurité au travail)		"		2	800.00	1'600.00
	Armoire à rideau fermant à clé		"		1	3'500.00	3'500.00
	Sous total II						18'500.00
A0030099 Service juridique - Service juridique							
	Bureau avec retour		Suite au déménagement de l'unité A21		1	3'500.00	3'500.00
	Armoire à rideau		"		1	1'500.00	1'500.00
	Chaise de bureau		"		1	600.00	600.00
	Chaise visiteur		"		1	400.00	400.00
	Bureaux		"		2	2'500.00	5'000.00
	Armoires à rideau		"		2	1'500.00	3'000.00

9ème PAM

Annexe n° 1

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
Chaise de bureau	Pour Madame Schweizer	1	600.00	600.00
Chaise visiteur	"	1	400.00	400.00
Sous total III				15'000.00
A0040099 Relations extérieures - Relations extérieures				
Panneaux anti-bruit	9 collaborateurs de services différents travaillent dans la salle voilée du Palais Eynard qui est également un lieu de passage. L'acquisition de panneaux anti-bruit nous semble indispensable	5	900.00	4'500.00
Sous total IV				4'500.00
A9001099 Contrôle financier - Contrôle financier				
Fauteuils de direction	Remplacement des chaises de bureau de la Direction du Service (directeur, sous-directeur et adjoint de direction) datant de plus de 10 ans et présentant des "signes de fatigue"	3	2'000.00	6'000.00
Sous total V				6'000.00
Total				55'100.00
Département des finances et du logement				
A0020699 Direction du département des finances et du logement - Agenda 21				
Etagère	Besoin d'espace de rangement pour retrouver un équivalent de celui disponible au Palais Eynard (des armoires encastrées étaient à disposition, elles n'ont pas pu être démantelées)	1	1'000.00	1'000.00
Panneau de liège sur pied	Besoin d'un panneau en liège très pratique pour afficher des documents pdf	1	1'000.00	1'000.00
Sous-total I				2'000.00
A0105299 Direction du département des finances et du logement - Fonds chômage				
Poste de travail	Administrateur-trice du fonds chômage	1	4'500.00	4'500.00
Sous-total II				4'500.00
10040099 Comptabilité générale et budget - Comptabilité générale et titres				
Poste de travail pour éventuel(le)s apprenant(es) itinérants	Nous avons besoin de ce bureau car nous en avons pas de libre pour accueillir un apprenant, poste de travail itinérant d'urgence de bureau	1	4'500.00	4'500.00
Sous-total III				4'500.00
10050199 Gérance immobilière municipale - Comptes de régie				
Postes de travail	Coordinateur-trice informatique	3	4'500.00	13'500.00
Commande rayonnage à tablettes type Sysco 1x1200 - entreprise Pro Metal	Collaborateur-trice-s administratif-ve-s Actuellement les dossiers sont empliés sur divers bureaux ce qui ne facilite pas la recherche	1	2'000.00	2'000.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qté	Prix unitaire	Total
Armoire à rideau Bigla bordeaux	L'armoire actuelle ne ferme pas à clef	1	1'200.00	1'200.00
Sous-total IV				16'700.00
A0100099 Direction des ressources humaines - Direction des ressources humaines				
Postes de travail (bureaux + corps de bureau)	Suite aux divers travaux effectués par le Service des bâtiments à la DRH, nous avons constaté que les bureaux ne disposent pas de mobilier adéquat ni d'armoire à clef. Il est donc nécessaire d'acheter du mobilier actuel n'entre pas dans les bureaux (réalisation du mobilier pour bureaux vacants)	8	4'500.00	36'000.00
Armoires à classeurs (3 étagères)	En 2009, travaux de réaménagement de la section des salaires	7	1'500.00	10'500.00
Armoires à classeurs (2 et 3 étagères)	Manque de place de rangement (secteurs : développement et formation + juridique)	3	2'000.00	6'000.00
Armoires à dossiers suspendus (4 tiroirs - 2 rangées)	"	2	1'500.00	3'000.00
Chaises de bureau à roulettes (sans accoudoir)	Anciens modèles (secteurs : développement et formation + conseil en organisation + administration)	3	700.00	2'100.00
Postes de travail	Chargé-e relations humaines - Ingénieurs-es de sécurité - Conseiller-ère en réadaptation - Employé-e administratif-ve - Collaborateurs-trices scientifiques - Gestionnaire de budget	10	4'500.00	45'000.00
Sous-total V				102'600.00
Total				130'300.00

Département des constructions et de l'aménagement

20010099 Direction des constructions et de l'aménagement - Direction				
Poste de travail de collaborateur-trice	Nouveau poste au P22009 "Contrôleur-aide de gestion" - dotation de mobilier complet pour une place de travail pour la Présidence, direction et secrétariat	1	4'500.00	4'500.00
20030099 Direction des constructions et de l'aménagement - Information et Communication				
Poste de travail de collaborateur-trice	Nouveau poste au P22009 "Responsable de communication" - dotation en mobilier complet pour une place de travail pour l'Unité information communication	1	4'500.00	4'500.00
Table de réunion & consultation	Suite au déménagement pour la salle de réunion et le bureau des consultants pour l'Unité information communication	1	2'500.00	2'500.00
Chaises de réunion	"	6	400.00	2'400.00
Portemanteau	Suite au déménagement pour les consultants et visiteurs de notre base de données pour l'Unité information communication	1	800.00	800.00
Table basse	Suite au déménagement pour poser entre deux fauteuils (déjà existant) à l'accueil des visiteurs pour l'Unité information communication	1	1'000.00	1'000.00
21020099 Direction des constructions et de l'aménagement - Opérations forcées				

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
Poste de travail de collaborateur-trice	Nouveau poste au PE2009 "Responsable d'opération" - dotation en mobilier complet pour une place de travail pour l'unité opérations forcées	1	4'500.00	4'500.00
Sous-total I				20'200.00
21030099 Urbanisme - Urbanisme				
Bureaux	Usagés	6	4'500.00	27'000.00
Chaises	Usagés	10	700.00	7'000.00
Sous-total II				34'000.00
21052199 Architecture - Architecture				
Table (pour retour de bureau)	Nouveaux postes au PE2009 "Architecte" - dotation de mobilier complet pour 2 places de travail	2	4'500.00	9'000.00
Corps de bureau à roulettes, hauteur max 66cm	Renouvellement de chaises de réunion anciennes, tachées et abîmées	10	400.00	4'000.00
Bibliothèques				
Table de conférence				
Armoire				
Etagère				
Sous-total III				13'000.00
21070099 Energie - Domaine des constructions				
Poste de travail de cadre intermédiaire	S'inscrit dans le cadre du processus de renouvellement du mobilier du service	1	6'500.00	6'500.00
Sous-total IV				6'500.00
21040099 Aménagement urbain et de la mobilité - Aménagements des espaces publics				
Table (pour retour de bureau)	1 retour de bureau manquant (fusion SMO + SAU = SAM)	1	800.00	800.00
Corps de bureau à roulettes, hauteur max 66cm	2 corps de bureaux manquants (fusion SMO + SAU = SAM)	2	1'000.00	2'000.00
Bibliothèques	Réaménagement du service (fusion SMO + SAU = SAM)	3	3'500.00	10'500.00
Table de conférence	Fusion (SMO + SAU = SAM)	1	4'500.00	4'500.00
Armoire	Réorganisation (fusion SMO + SAU = SAM)	1	4'000.00	4'000.00
Etagère	Fusion (SMO + SAU = SAM)	1	2'000.00	2'000.00
Sous-total V				23'800.00
26020099 Génie civil - Direction				
Poste de travail de collaborateur-trice	Apprentie Assistante de bureau pour la Gestion & Administration	1	4'500.00	4'500.00
Bureaux complets avec 2 corps de bureau	Afin de remplacer les bureaux actuellement tables simples pour la Gestion et Administration	4	4'500.00	18'000.00
Chaises de bureau ergonomique	Remplacement chaise en mauvais état pour la Gestion et Administration	4	700.00	2'800.00
Sous-total VI				25'300.00
Total				122'800.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public				
Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
Département de la culture				
31011099 Service administratif et technique - Scènes culturelles				
Bureaux standards	Le mobilier en place est usagé et dépareillé	4	4'500.00	18'000.00
Chaises de bureau	"	9	700.00	6'300.00
Armoires de bureau standard avec porte accordéon	Le mobilier existant est insuffisant	3	1'500.00	4'500.00
Lampe de bureau	Remplacement d'une lampe usagée	1	100.00	100.00
Armoires pour dépôt	Aménagement nouveau dépôt au Casino-Théâtre	1	2'500.00	2'500.00
Sièges d'orchestre pour musiciens	Les sièges sont usés	50	360.00	18'000.00
Sous-total :				
32010099 Conservatoire et jardin botaniques- Administration				
Armoire métallique haute	Fournir plus d'espace de rangement dans le bureau de la comptabilité	1	1'500.00	1'500.00
Chaise de bureau		1	700.00	700.00
32010001 Conservatoire et jardin botaniques - Bibliothèque				
Etagères de bibliothèques	Cette acquisition indispensable permettra la décompression de la collection des monographies et anticipera son accroissement pour les 5 ans à venir	10	2'500.00	25'000.00
Chariot d'exposition	Ce chariot est nécessaire pour l'offre des ouvrages de références (usuels) pour la salle de lecture	1	800.00	800.00
Chariots de bibliothèque	Augmentation des besoins dus à l'accroissement de la collection	2	1'000.00	2'000.00
32010002 Conservatoire et jardin botaniques - Herbar				
Chaises standard sur roulettes à 5 pieds	Remplacement de chaises non-conformes sur les places de travail des visiteurs scientifiques de l'herbar : 2 en cryptogamie et 3 en phanérogamie	5	700.00	3'500.00
Tabouret de travail de hauteur réglable avec repose-pieds	Tabouret permettant le travail en position semi-assise, destiné au laboratoire	1	500.00	500.00
Chariot à 2x6 niveaux pour les transports des dossiers	Transport et stockage temporaire des collections pour le local de digitalisation des herbiers de cryptogamie (Console)	1	1'275.00	1'275.00
Table de travail	Table de travail pour le bureau de Michèle Price (Cryptogamie), destinée à accueillir deux microscopes. Doit être robuste et stable. En remplacement d'un plan de travail ne présentant pas ces deux qualités, engendrant des vibrations sur les appareils.	1	2'000.00	2'000.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qty	Prix unitaire	Total
32010003 Conservatoire et jardin botaniques - Enseignement et recherche				
Lampes de bureau	3 places de travail de l'unité de Phytogénie et génétique moléculaire n'ont jamais été éclairées par des lampes de bureau. Avec l'augmentation du personnel (étudiants, stagiaires) cet éclairage est devenu nécessaire	3	100.00	300.00
32010003 Conservatoire et jardin botaniques - Enseignement et recherche				
Armoire de sécurité avec bac de rétention	Les nouvelles normes de sécurité exigent des armoires fermées pour le stockage des acides dans l'unité de phylogénie et génétique moléculaire	1	4'300.00	4'300.00
32010004 Conservatoire et jardin botaniques - Jardin				
Chaises de bureau	Les vieilles chaises ne fonctionnent plus (2 dans secteur HAO, 1 chez PST)	3	700.00	2'100.00
Armoire	Nouvelle fonction demandant des possibilités de rangement (FGA, responsable sécurité)	1	1'500.00	1'500.00
32010005 Conservatoire et jardin botanique - Informatique				
Bureau standard avec meubles tiroir pour adjoint scientifique	Etant également engagé au Centre du Réseau Suisse de Floristique (hébergé dans les locaux des CIB) l'ancien collaborateur était installé dans le bureau du CRSP. Avec l'arrivée de son remplaçant, cette formule n'est plus possible. Les bureaux de son côté le CRSP va également engager un nouveau collaborateur.	1	4'500.00	4'500.00
Sous-total II				19'975.00
32020099 Musée d'art et d'histoire - Direction et administration				
Poste de travail pour cadre intermédiaire	Pour Madame Florence Joye à la Direction	1	6'500.00	6'500.00
Poste de travail pour collaborateur-trice	Pour Madame Carole Baud à la Direction	1	4'500.00	4'500.00
Postes de travail pour collaborateur-trice	Besoin de 2 nouveaux postes de travail pour les huisseries dans les bureaux au 1er étage du Musée Rath au Secteur sécurité et entretien	2	4'500.00	9'000.00
Lampe de table	Pour le bureau de Madame Maria Campagnolo-Potholou. La lampe actuellement disponible n'est pas adéquate pour le travail au département d'archéologie	1	100.00	100.00
Bureau en "L" (avec retour sur la droite)	Pour le bureau de Monsieur Paul Lang, conservateur. Remplacement du mobilier vétuste au département des Beaux-Arts	1	4'500.00	4'500.00
Caissons à 3 tiroirs (avec serrures)	Pour le bureau de Monsieur Paul Lang, conservateur. Remplacement du mobilier vétuste au département des Beaux-Arts	1	1'000.00	1'000.00
Fauteuil de bureau	Pour le bureau de Monsieur Paul Lang, conservateur. Remplacement du mobilier vétuste (fauteuil de bureau veluté) au département des Beaux-Arts	1	2'000.00	2'000.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qté	Prix unitaire	Total
Bibliothèques et étagères	Pour les futurs bureaux situés dans les nouveaux locaux des MAH (anciens locaux de la Compagnie de 1602), au 4e étage du bâtiment des Casemates	4	8'000.00	32'000.00
Chaise de bureau	Pour Madame Marianna Glasey, réception du bâtiment des Casemates. Renouvellement du mobilier ancien car volé d'une cohérence esthétique et fonctionnelle à la réception de la Direction	1	700.00	700.00
Canapé trois places	Pour le futur espace détente situé dans les nouveaux locaux des MAH (anciens locaux de la Compagnie 1602), au 4e étage du bâtiment des Casemates pour la Direction	1	2'000.00	2'000.00
Fauteuils	-	3	2'000.00	6'000.00
Table basse	-	1	1'000.00	1'000.00
Lampadaire sur pied	-	1	800.00	800.00
32020099 Musées d'art et d'histoire - Direction et administration				
Bibliothèque	Pour le bureau de Madame Nathalie Chaux, au bâtiment des Casemates. Besoin d'une bibliothèque supplémentaire en vue d'un prochain manque de place. Bibliothèque identique à celles déjà existantes à la Direction	1	2'050.00	2'050.00
Table ronde	-	1	2'000.00	2'000.00
Chaise de bureau ergonomique	Pour Madame Véronique Castella, réception du bâtiment des Casemates. Besoin d'une chaise ergonomique (raison : santé, problème de dos) à la Direction	1	700.00	700.00
Bureau en "L"	Pour Madame Véronique Castella, réception du bâtiment des Casemates. Renouvellement du mobilier ancien car volé d'une cohérence esthétique et fonctionnelle à la réception de la Direction	1	4'000.00	4'000.00
Bibliothèque/Etagère	Pour Madame Catherine Terzaghi. Marque d'espace de rangement/casement au Specteur communicationnel. Pour Madame Marianna Glasey, réception du bâtiment des Casemates. Pour cacher l'armoire et les boîtiers contenant les alarmes du bâtiment et stopper les ondes (raison de santé). S'inscrit dans la volonté d'une cohérence esthétique et fonctionnelle à la réception de la Direction	1	4'000.00	4'000.00
Parois anti-ondes	-	2	1'000.00	2'000.00
Bibliothèques	Pour Mesdames Véronique Castella et Marianna Glasey, réception du bâtiment des Casemates. Renouvellement du mobilier ancien car volé d'une cohérence esthétique et fonctionnelle à la réception.	2	5'000.00	10'000.00
Caissons à roulettes	Pour Mesdames Véronique Castella et Marianna Glasey, réception du bâtiment des Casemates. Renouvellement du mobilier ancien car volé d'une cohérence esthétique et fonctionnelle à la réception de la Direction	3	1'000.00	3'000.00
Table de travail	-	1	2'000.00	2'000.00
Armoires	-	2	1'500.00	3'000.00
Armoire vestiaire avec serrure	-	1	800.00	800.00
Chaises	Pour l'espace détente réservé aux huissiers au 1er étage du Musée Rath, secteur sécurité et entretien	4	400.00	1'600.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qty	Prix unitaire	Total
Canapé trois places	-	1	2'500.00	2'500.00
Fauteuils	-	2	1'000.00	2'000.00
Table basse	-	1	1'000.00	1'000.00
Lampadaire sur pied	-	1	800.00	800.00
Table	-	1	1'000.00	1'000.00

32020199 Musées d'art et d'histoire - Bibliothèque d'art et d'archéologie

Remplacement du mobilier de bureaux usagé (bureaux, lampes, chaises de plus de 20 ans)	Les travaux de rénovation intérieure du bâtiment du Pn 5 (qui abrite la BAA) commencés en 2008 ont nécessité plusieurs déplacements. A ces déplacements s'ajoutent les déplacements des collaborateurs. Le mobilier a plus de 20 ans et nécessiterait d'être changé.	7	4'000.00	28'000.00
--	--	---	----------	-----------

32020299 Musées d'art et d'histoire - Cabinet des estampes

Poste de travail pour collaborateur-trice	Pour Madame Isabelle Anex, restauratrice nouvellement arrivée au CdE (au CIG avant) au Cabinet des estampes	1	4'500.00	4'500.00
Bureau avec tiroirs	Arrivée d'Isabelle Anex en septembre 2008 au Cabinet des estampes	1	4'500.00	4'500.00
Chaises LISTA	Besoin d'espace de rangement supplémentaire amovible au Cabinet des estampes	2	2'000.00	4'000.00
Chaise de bureau	Arrivée d'Isabelle Anex en septembre 2008 au Cabinet des estampes	1	700.00	700.00
Porte-rouleaux	Indispensable pour les rouleaux courts et longs. Ces rouleaux sont actuellement déposés sur les meubles et trop boudés à porter au Cabinet des estampes	1	1'700.00	1'700.00
Châssis pour les deux tables lumineuses	Les tables sont actuellement posées de façon provisoire depuis la réouverture de l'atelier de restauration sur des tables inadéquates et trop basses pour y travailler sans se faire mal au dos au Cabinet des estampes	2	3'500.00	7'000.00
Chaises Dauphin de Lista	Les chaises de bureaux ne sont pas adaptées aux besoins des tables réglables en hauteur de l'atelier de restauration au Cabinet des estampes	2	1'300.00	2'600.00
Etagères	Mobilier vétuste et plus adaptés aux bureaux après les travaux à la promenade du Pn et au Cabinet des estampes	7	4'286.00	30'002.00
Sous-total III				195'552.00

32030099 Musée d'ethnographie - Musée d'ethnographie

Postes de travail pour collaborateur-trice	-	2	4'500.00	9'000.00
Armoire antifeu	Afin de stocker en sécurité la réserve de produits "dangereux" de notre atelier d'ouvrages (peintures, solvants, ...) Armoire + équipement intérieur + caisse de ventilation	1	5'500.00	5'500.00
Armoire fermant à clé pour le secrétariat	Pour sécuriser les documents confidentiels de la direction et de l'administration	1	1'500.00	1'500.00
Bibliothèques	Nous allons devoir ranger pendant 3 ans notre bibliothèque dans des locaux non équipés. Actuellement la moitié de nos documents sont dans des meubles fixes ou non récupérables.	60	500.00	30'000.00
Sous-total IV				46'000.00

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)

Proposition: achat de mobilier

Annexe n° 1

9ème PAM

Mobilier administratif et pour l'accueil du public		Justification du service		Qtnt	Prix unitaire	Total
33010099 Bibliothèques et discothèques municipales - Direction						
Chaises en bois et tissu pour l'espace public - Cité adultes		Les chaises en bois et tissu sont très abîmées par un usage intense depuis l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité en 1991 : tissus tachés et déchirés. Le mobilier doit correspondre pour des compatibilités techniques au mobilier déjà existant, tables notamment. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.		28	600.00	16'800.00
Chaises en bois pour l'espace public - Cité adultes		Remplacer les chaises en bois qui se sont cassées depuis l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité en 1991 du fait de la qualité médiocre de ce mobilier et de leur usage intense. Le mobilier doit correspondre pour des compatibilités techniques au mobilier déjà existant, notamment aux chaises de la salle de travail de la Bibliothèque de la Cité. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.		18	400.00	7'200.00
Chaises de bureau pour poste de consultation informatisées - Cité adultes		Remplacer les chaises actuelles, fortement usagées du fait de leur usage intense. Ces chaises permettent la consultation des postes informatisés mis à disposition du public pour des recherches dans le catalogue et l'utilisation de ressources documentaires électroniques. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.		16	700.00	11'200.00
Chaises de bureau - Banque de prêt Cité adultes		Remplacer les chaises actuelles, fortement usagées du personnel de prêt. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.		4	700.00	2'800.00
Chaises en bois et tissus pour l'espace public - Cité jeunesse : espace adolescents		Les chaises en bois et tissu sont très abîmées par un usage intense depuis l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité en 1991 : tissus tachés et déchirés. Le mobilier doit correspondre pour des compatibilités techniques au mobilier déjà existant, tables notamment. Les chaises doivent être en tissu rouge ou bleu vif adapté pour un espace jeunesse. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.		28	600.00	16'800.00
Chaises en bois pour l'espace public - Cité jeunesse : espace adolescents		Remplacer les chaises en bois qui se sont cassées depuis l'ouverture de la Bibliothèque de la Cité en 1991 du fait de la qualité médiocre de ce mobilier et de leur usage intense. Le mobilier doit correspondre pour des compatibilités techniques au mobilier déjà existant. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.		18	400.00	7'200.00
33010099 Bibliothèques et discothèques municipales - Direction						
Chaises pour enfants pour l'espace public - Servette jeunesse		Remplacer les chaises actuelles, qui sont en très mauvais état, placées en paillasse ou en tissu déchiré ou taché. Les sièges actuels ne seront bientôt plus utilisables. Le mobilier doit correspondre pour des compatibilités techniques au mobilier déjà existant, tables notamment. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.		20	300.00	6'000.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qté	Prix unitaire	Total
Chaises de bureau	Mobilier nécessaire à la mise en place et à l'entretien des ressources documentaires et archives qui permettra de réaliser des ateliers destinés aux différents publics des Bibliothèques municipales. Ce projet a fait l'objet d'une demande au 12ème PIQ : "Salle de formation : e-inclusion et accès aux ressources numériques dans les bibliothèques municipales, 26.05.2008". Il est aussi mentionné dans les objectifs 2009 des Bibliothèques municipales. Mettre à disposition des locaux accueillants, bien aménagés, bien équipés.	9	700.00	6'300.00
Tables	-	8	600.00	4'800.00
Table	-	1	800.00	800.00
Sous-total V				79'900.00
33020099 Bibliothèque de Genève - Bibliothèque de Genève				
Chaises	Le mobilier existant est vétuste et non-conforme aux normes ergonomiques actuelles à la Salle Senebier - Manuscrit	28	700.00	19'600.00
Mobilier divers - tables - chaises - pupitres	Transformation de l'espace catalogue en salle de consultation pour la Salle de Catalogue	1	30'000.00	30'000.00
Chaises spéciales réglables en hauteur	En raison de la hauteur des tables, la position assise exige des chaises réglables. Position de bout prolongée non conseillée pour la santé au Service de l'équipement	1	2'000.00	2'000.00
33020199 Bibliothèque de Genève - Musée Voltaire				
Chaise	Chaise du conservateur à remplacer au Musée Voltaire	1	1'700.00	1'700.00
33020299 Bibliothèque de Genève - Bibliothèque musicale				
Meuble à plan pour les affiches	Stockage des nouvelles collections trafiquées au Bmus	1	2'500.00	2'500.00
Vitrine pour salle de lecture	Vitrine adaptée aux formats des documents exposés - mise en valeur au Bmus	1	2'700.00	2'700.00
33020399 Bibliothèque de Genève - Centre d'iconographie genevoise				
Grande table lumineuse	Matériel indispensable pour l'atelier du CIC	1	1'500.00	1'500.00
Mobilier divers	Essai de mobilier pour l'atelier d'ouvrage selon la nouvelle politique de médiation culturelle du Département de culture, des sports et des loisirs des expositions/conférences en vue de la mise en valeur des riches collections du CIC. Ce mobilier comprendra : 20 fauteuils, 10 panneaux d'exposition, 1 vitrine d'exposition sécurisée	1	20'000.00	20'000.00
Sous-total VI				80'000.00
Total				500'827.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public				
Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
Département de l'environnement urbain et de la sécurité				
40010099 Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité - Direction				
Poste de travail pour cadre intermédiaire	La direction a le projet d'engager courant 2009 un-e responsable de communication	1	6'500.00	6'500.00
Sous-total I				6'500.00
40070099 Sécurité et de l'espace publics - Sécurité et de l'espace publics				
Chaises, bureaux, corps de bureau, armoires pour classeurs	Il s'agit d'équiper les 10 places de travail des collaborateurs AM qui viennent occuper la place de contrôleur du domaine public. Il faut donc 10 chaises, 10 bureaux, 20 corps de bureaux à roulettes, 4 meubles de rangement pour classeurs	10	4'500.00	45'000.00
Remplacement des bureaux, par des tables de travail et des corps de bureaux sur roulettes au poste des Eaux-Vives	Les bureaux sont anciens (datent des années 1980, peu pratiques à déplacer), soit 18 tables de travail et 36 corps de bureau sur roulettes	18	4'500.00	81'000.00
Sous-total II				126'000.00
1.1090099 Direction des systèmes d'information et de communication - Administration				
Postes de collaborateur-trice	Les espaces de travail de la DSC ne possèdent pas assez de palmiers. Les lampes utilisées sont des grandes lampes sur pied et non des petites pour les nouveaux postes. La présente demande anticipe sur le vote au budget de 12 postes pour la DSC, car le délai entre la demande et l'acquisition des biens est d'environ 18 mois. Les autres postes concernent 2 personnes déléguées par le DAC et 2 postes à l'exploitation et à la microinformatique.	2	4'500.00	9'000.00
Postes de cadre intermédiaire	Cette demande accompagne celle de nouveaux postes pour avoir une place de stockage/archivage plus importante	6	6'500.00	39'000.00
Armoire, H200 x L100		1	1'500.00	1'500.00
Armoires, H150 x L120	Cette demande accompagne celle de nouveaux postes qui ont besoin de mobilier servant à la fois de lieu de stockage/archivage et de séparation entre bureaux (les personnes travaillent dans des espaces ouverts)	6	2'000.00	12'000.00
Table de conférence pour 8 personnes + 8 chaises	Pour occuper une petite salle de conférence non meublée	1	12'000.00	12'000.00
Armoires	Cette demande accompagne celle de nouveaux postes qui ont besoin de mobilier servant à la fois de lieu de stockage/archivage et de séparation entre bureaux (les personnes travaillent dans des espaces ouverts)	5	2'000.00	10'000.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qté	Prix unitaire	Total
Chaises à roulettes	Les chaises actuelles sont vétustes (de 15-20 ans) et non ergonomiques	10	700.00	7'000.00
Poste de collaborateur-trice	Le bureau est destiné à être placé le long d'un lieu de passage, contre le mur, raison pour laquelle la configuration de bureau doit être plutôt longitudinale (env. 2m. de long) en se passant d'un tour de bureau. Les chaises actuelles sont vétustes et ne permettent pas d'être utilisées sur des grandes lampes sur pied. Par uniformité, il conviendrait de considérer une grande lampe sur pied et non une petite.	1	4'500.00	4'500.00
11090099 Direction des systèmes d'information et de communication - Administration				
Bibliothèque	Vient remplacer une armoire ancienne, dépareillée	1	4'000.00	4'000.00
Petite table	Notre juriste passe d'un espace ouvert à un bureau personnel. Une table d'accueil pour permettre des consultations est nécessaire.	1	1'200.00	1'200.00
Sous-total III				100'200.00
23020099 Logistique et manifestations - Logistique et technique				
Chaises de bureau (à roulettes) pour les ateliers	Ces chaises sont destinées à des ouvriers en salopette. Le mobilier actuel est complètement obsolète	8	700.00	5'600.00
Chaises Stoll Giroflex sans accoudoir	Trois bureaux sont encore équipés de chaises de très mauvaises qualité	3	700.00	2'100.00
Bureau complet	Nouveau bureau pour le chef de l'unité de gestion des biens	1	4'500.00	4'500.00
Chaises pour salle de conférences (sans accoudoir et empilables)	Les chaises actuelles proviennent d'une récupération extérieure (état dégradable et pas fonctionnelles). Par ailleurs, elles seront également destinées à être utilisées pour la formation interne à la Ville de Genève	14	400.00	5'600.00
Postes de collaborateur-trice	Ces deux postes concernent : Un collaborateur nommé au poste de correspondant informatique suite à un transfert de poste Une secrétaire qui va être engagée au début 2009	2	4'500.00	9'000.00
23020199 Logistique et manifestations - Manifestations et matériel de fêtes				
Poste de cadre intermédiaire	Ce poste (Chef de l'unité matériel de Fêtes), actuellement en temporaire, sera converti en fixe au début 2009; le besoin est urgent car la personne est déjà en place depuis le 01.11.2008.	1	6'500.00	6'500.00
23020299 Logistique et manifestations - Gestion des véhicules				
Chaises de bureau (à roulettes) pour les ateliers	Ces chaises sont destinées à des ouvriers en salopette. Le mobilier actuel est complètement inutilisable.	7	700.00	4'900.00
Sous-total IV				38'200.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public				
Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
23050099 Voirie - Ville propre - Levée et nettoyage				
Une table	Une table de réunion est nécessaire pour l'adjoint de direction administratif	1	2'000.00	2'000.00
Chaises	Ce sont les 3 chaises qui iront avec la table de réunion	3	400.00	1'200.00
Une bureau complet de Chef de service	Le bureau actuel, la table ainsi que les chaises datent d'au moins 25 ans et sont dans un état d'usure avancé et plus du tout fonctionnel. Il est bienvenu de les changer pour le nouveau chef de service qui rentrera en fonction au 5 janvier 2009	1	10'000.00	10'000.00
Postes de cadre intermédiaire	Un poste de cadre intermédiaire : Un poste d'adjoint de direction administratif en poste depuis le 1er septembre 2008 Un poste de chef d'unité en charge des débramas sauvages en poste à partir du 1er janvier 2009	2	6'500.00	13'000.00
Sous-total V				26'200.00
Total				297'100.00
Département de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports				
50010099 Direction du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports - Direction				
Trois chaises de bureau ergonomique	Remplacement de chaises défectueuses et mise à disposition	2	700.00	1'400.00
Un poste de travail complet	Remplacement d'un poste de travail de bureau ergonomique. Un bureau, deux corps de bureau avec tiroirs, chaise de bureau et lampe	1	4'500.00	4'500.00
Sous-total I				5'900.00
50020099 Délégation de la petite enfance - Délégation à la petite enfance				
Poste de travail pour une collaborateur-trice	1 bureau complet (bureau avec retour, 2 caissons, 1 chaise, 1 lampe)	1	4'500.00	4'500.00
Présentoir pour brochures et plaquettes	Annéagement du bureau des institutions de la petite enfance (BIPE)	1	800.00	800.00
Table à langer murale rabattable	-	1	1'500.00	1'500.00
Bureaux collaborateur	Mise en conformité du mobilier. Les bureaux à remplacer sont en bois, ne correspondent plus au standards actuel (bureaux de récupération)	7	4'500.00	31'500.00
Chaises	Renouvellement du mobilier de la salle de conférence DPE	16	202.00	3'232.00
Table	Desserte pour déposer des classeurs en consultation	1	800.00	800.00
Lampes de bureau	Mobilier manquant	9	900.00	8'100.00
Bureau complet	En remplacement d'une table de travail (bureau avec retour, 2 caissons, chaise, lampe	1	4'500.00	4'500.00
Tables rectangulaires	-	2	516.00	1'032.00
Tables trapézoïdales	Renouvellement du mobilier de la salle de conférence DPE	4	628.00	2'512.00
Table ronde de réunion	-	1	1'800.00	1'800.00
Chaises	Pour réunions dans le bureau	2	400.00	800.00
Sous-total II	En lien avec la commande de table ci-dessus			61'076.00
50040001 Espaces verts et de l'environnement - Travaux paysagers				
Poste de travail pour un cadre intermédiaire		1	6'500.00	6'500.00
Sous-total III				6'500.00

Mobilier administratif et pour l'accueil du public

Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
50060099 Pompes funèbres, cimetières et crématoire - Direction				
Tables type Bigla Linea de 160x80cm; exécution plateau mélaminé	Suite à la rénovation des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaîne, acquisition de mobilier destiné à l'aménagement des baux de la loge.	4	2'000.00	8'000.00
Table comme d'ito de 140x80cm	-	1	1'500.00	1'500.00
Table comme d'ito de 140x90cm	-	1	2'000.00	2'000.00
Table comme d'ito de 120x80cm	-	1	1'200.00	1'200.00
Armoires à rideau type Bigla Sistema de 120x40xh107,5cm avec plateau de recouvrement mélaminé	-	3	2'500.00	7'500.00
50060099 Pompes funèbres, cimetières et crématoire - Direction				
Blocs d'armoires vestiaires à 3 compartiments type FGM de 105x50xh180cm	Suite à la rénovation des bâtiments d'entrée du cimetière de Châtelaîne, acquisition de mobilier destiné à l'aménagement des baux de la loge.	3	1'500.00	4'500.00
Armoire vestiaire à 1 compartiment type FGM de 35x50xh180cm	-	1	1'000.00	1'000.00
Chaises type Stoll Giroflex	-	15	400.00	6'000.00
Chaises type Stoll Giroflex avec assises et dossiers rembourrés	-	9	400.00	3'600.00
Chaise de bureau sur roulettes type Stoll Giroflex	-	1	700.00	700.00
Vestiaires	Acquisition de 10 nouveaux vestiaires estimés aux collaborateurs du centre funéraire de Saint-Georges	10	500.00	5'000.00
Sous-total IV				41'000.00
50070099 Social - Direction				
Table de conférence	Complément pour salle de conférence	1	2'800.00	2'800.00
Chaises	-	5	370.00	1'850.00
Armoire basse	-	1	800.00	800.00
Etagères	Complément pour local technique	14	300.00	4'200.00
Lampes économiques sur pieds	En remplacement des lampes halogènes	8	550.00	4'400.00
Bureau d'angle	Remplacement bureau existant vétuste	1	2'000.00	2'000.00
Corps de bureau	Remplacement corps existant vétuste	1	800.00	800.00
Banque d'accueil	Aménagement nouveaux locaux pour direction	1	1'400.00	1'400.00
Armoires basse	-	2	800.00	1'600.00
Table basse	Remplacement mobilier dans salle attente infirmerie St Clotilde	1	300.00	300.00
Fauteuils	-	3	400.00	1'200.00
Bureau 160/80	Remplacement table cassée	1	1'000.00	1'000.00
Armoires	Remplacement armoires vétustes	3	900.00	2'700.00
Coiffe-fort	Aménagement nouveaux locaux pour direction	1	2'600.00	2'600.00

Annexe n° 1

9ème PAM

Mobilier administratif et pour l'accueil du public				
Objet	Justification du service	Qté	Prix unitaire	Total
50075099 Social - Action communautaires CASS				
Corps de bureau	Pour place de travail stagiaire	1	800.00	800.00
Armoire basse	"	1	800.00	800.00
Armoires	Complément pour club Eaux-Vives	2	900.00	1'800.00
Bibliothèque	"	1	400.00	400.00
Tables rondes	Remplacement actuelles vétustes	4	1'500.00	6'000.00
Bureau 160/80	Pour place travail stagiaire	1	1'000.00	1'000.00
50075699 Social - Lutte contre l'exclusion				
Fauteuils	Pour abris PC	2	800.00	1'600.00
Lits avec sommier mobile	"	4	1'000.00	4'000.00
Sous-total V				44'050.00
40023699 Sports - Patinoire des Vernets				
Lot de rideaux pour manifestations patinoire	Usagés	1	30'000.00	30'000.00
Chaises tribune patinoire intérieure	Usagés	300	55.00	16'500.00
40023999 Sports - Centre sportif Bois-des-Frères				
Tables	Usagés	6	1'000.00	6'000.00
Chaises	Usagés	50	200.00	10'000.00
Chaises (buvette extérieure)	Usagés	40	200.00	8'000.00
40024099 Sports - Centre sportif de la Queue d'Arve				
Chaises (salle de presse)	Usagés	20	90.00	1'800.00
Tables (salle de presse)	Usagés	8	188.00	1'504.00
Sous-total VI			73'804.00	73'804.00
Total				232'330.00
Total du mobilier administratif et pour l'accueil du public				
				1'338'457.00

9ème PAM

Annexe n° 2

Equipement métier

Autorités	Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
A0020599 Administration centrale - Archives municipales	Conteneur à déchets (papier)	Acquisition du mobilier et matériel destinés au local Suisscom (sous la Plaine de Palampala) qui nous a été attribué. Nous devrions pouvoir occuper ce local dans la première partie de 2009	1	1'500.00	1'500.00
	Numériseur Canon de microforme A3, de modèle MS 800	Remplacement du lecteur reproducteur de microfilms, Machine Ancienne (15 ans environ). Elle est défectueuse et ne fonctionne plus. Il est impossible de trouver les pièces de rechange. La constitution de microfilms pour préserver les documents archivés est indispensable.	1	23'000.00	23'000.00
	Sous total I			24'500.00	24'500.00
Total					24'500.00

Département des finances et du logement

11070103 Centrale municipale d'achat et d'impression - Unité impression

Autocreater - rainuse automatique	Machine qui permet de rainer (pré pliage) automatiquement les feuilles à l'origrammage avant de pouvoir les plier. Sans cette étape, les fibres du papier se brisent sous la pression du pli. Une rainuse automatique peut rainer environ 3000 feuilles / heures. Notre rainuse, manuelle actuelle ne peut prendre qu'une feuille après l'autre et nécessite une surveillance durant toute la durée de son utilisation (donc petites quantités).	1	25'000.00	25'000.00
Pieuse	Notre pieuse actuelle ne peut plier que du A4. Une nouvelle machine permettrait de plier plusieurs formats (A3, A4, A5, formats non standard, enveloppes). Augmentation de la demande à la CMAI et non externalisable. De plus, plus aucune pièces de rechange n'est disponible pour notre pieuse actuelle. En cas de problème mécanique, aucune réparation ne sera possible.	1	25'000.00	25'000.00
Assembleuse-trieuse	Pour trier et assembler divers feuillets imprimés et ensuite les passer directement à la reliure. En offset, toutes les pages identiques sont imprimées en 1 fois (toutes les pages n°7 par ex.). Il faut ensuite les trier à la main, et faire des cahiers avec les autres pages. Acquisition qui évite le tri et l'assemblage à la main, donc gain de temps et de main d'oeuvre (actuellement en sous-traitance et coût élevé, demande en hausse).	1	30'000.00	30'000.00
Sous-total I				80'000.00
Total				80'000.00

9ème PAM

1432

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

Equipement métier

Objet		Justification du service		Qnt	Prix unitaire	Total
Département de la culture						
32020099 Musées d'art et d'histoire - Direction et administration						
Spectromètre GC-MS (chromatographie à phase gazeuse avec spectromètre de masse)		La chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse (GC-MS) est la méthode la plus adaptée à l'analyse et la caractérisation des microchantillons organiques (résidus archéologiques, liants de peinture, résine synthétiques etc.) Les compétences spécifiques de la nouvelle responsable du laboratoire, Isabelle Heller, permettent d'élaborer cette méthode, déjà largement utilisée dans la majorité des autres grands laboratoires de musées (Laboratoire du Louvre, British Museum, Staatliche Museen Berlin, Doerner Institut Munich etc) au sein du laboratoire du MAH à Genève. L'acquisition d'un tel instrument de mesure au laboratoire serait profitable à plusieurs projets dans les domaines de l'étude de tableaux (liants et vernis), d'objets des arts appliqués (verniss de mobilier) ainsi que de l'archéologie (résidus et adhésifs), car il est à souligner que de telles analyses sont actuellement effectuées à des frais importants dans des laboratoires externes en raison de l'absence de l'appareil au laboratoire du MAH.		1	122'008.00	122'008.00
Etuve de laboratoire		Remplacement de l'étuve vétuste utilisée par les ateliers de restauration pour l'application de cires et vernis de conservation-restauration, ainsi que des peintures artificielles sur des objets métalliques. L'étuve actuellement utilisée par les ateliers est vétuste de plus de 25 ans et probablement irréparable en cas de problème technique. Elle a déjà récemment subi une panne électrique.		1	15'696.00	15'696.00
Sous-total I						137'704.00
32030099 Musée d'ethnographie - Musée d'ethnographie						
Poste de soudage		Notre poste à souder à Carl-Vogt date. Nous devons le changer pour plus de sécurité. La technique retenue permet de souder sans projection incandescente. En outre cette technique nous intéresse car les éléments soudés (supports-présentoirs pour les objets dans les expositions) ne sont pas marqués par la soudure et n'ont pas besoins d'être peints, ce qui représente un atout important pour nous. L'ancien équipement de Conches présente des défaillances à l'usage. Remplacement par un modèle plus sûr et plus rapide. Machine + accessoires.		1	7'500.00	7'500.00
Défonceuse Lamello Top 20				1	1'500.00	1'500.00
Sous-total II						9'000.00
33020099 Bibliothèque de Genève - Bibliothèque de Genève						
Cisaille		Équipement obsolète et inutilisable pour l'Atelier restauration		1	12'000.00	12'000.00
Caisse isothermique		Pour le transport des livres précieux aux Livres anciens		1	1'500.00	1'500.00

9ème PAM

Equipement métier

Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
Hotte aspirante solvants et particules	Matériel indispensable pour la protection de la santé de l'Atelier restauration	1	10'800.00	10'800.00
Microscope	Opération de microscope pour la restauration des livres pour l'Atelier restauration	1	13'000.00	13'000.00
Sous-total III				37'300.00
Total				184'004.00

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

40030099 Incendie et secours - Direction et secrétariat

Tables centrales de commande

La dotation informatique a augmenté. La CETA a plus de PC(s) et 7 écrans 21" par opérateur. La place existante est à ce jour suffisante. Vu l'importance des commandes, les ordinateurs et écrans doivent pas être exposés à la poussière, aux chocs et à la chaleur ce qui est le cas actuellement pour le CETA	4	25'500.00	102'000.00
---	---	-----------	------------

40032099 Incendie et secours - Logistique

Chariot pour APR BG4

De nouvelles missions sur le domaine des CFF nous imposent une augmentation de la dotation de ces appareils de protection respiratoire de longue durée (4 heures d'autonomie) 1 lot de 2 pour le Laboratoire	1	11'000.00	11'000.00
---	---	-----------	-----------

Appareil de diagnostic moteur

Les nouveaux véhicules sont équipés d'un système de gestion électronique. Avec cet appareil nous pouvons faire les tests d'impulsion, rechercher des pannes moteur, freins, boîtes de vitesses, etc.... **pour le parc automobile**

	1	20'000.00	20'000.00
--	---	-----------	-----------

Machine à graver

Permet de graver le matériel d'intervention et se trouve en fin de vie. Les pièces de rechange et la logiciel de gestion nousistent plus **pour le parc automobile**

	1	25'000.00	25'000.00
--	---	-----------	-----------

Machine à graver percussion pour les surfaces rondes

Permet de graver toutes les pièces du matériel d'intervention avec surfaces arrondies **pour le parc automobile**

	1	15'000.00	15'000.00
--	---	-----------	-----------

40032099 Incendie et secours - Logistique

BG4 appareils respiratoires

De nouvelles missions sur le domaine des CFF nous imposent une augmentation de la dotation de ces appareils de protection respiratoire de longue durée (4 heures d'autonomie) pour le laboratoire	8	15'000.00	120'000.00
--	---	-----------	------------

Pièces de rechanges BG4

Les nouvelles obligations dictées par Swissmedic nous imposent de retirer complètement l'oxygène des bouteilles avant de les remplir **pour le laboratoire**

	1	36'000.00	36'000.00
--	---	-----------	-----------

Pompe à vide

Les nouvelles obligations dictées par Swissmedic nous imposent de retirer complètement l'oxygène des bouteilles avant de les remplir **pour le laboratoire**

	1	12'500.00	12'500.00
--	---	-----------	-----------

Appareillage d'analyse O2

La machine existante est âgée de 28 ans. Les pièces de rechange et un service de maintenance sont inexistant pour ce modèle de machine **pour l'équipement personnel**

	1	10'500.00	10'500.00
--	---	-----------	-----------

Machine à coudre Pfaff

La machine existante est âgée de 28 ans. Les pièces de rechange et un service de maintenance sont inexistant pour ce modèle de machine **pour l'équipement personnel**

	1	15'000.00	15'000.00
--	---	-----------	-----------

9ème PAM

Annexe n° 2

1434

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

Equipement métier

Objet	Justification du service	Qty	Prix unitaire	Total
Machine à coudre Singer	La machine existante est âgée de 33 ans. Les pièces de rechange et un service de maintenance sont inexistantes pour ce modèle de machine pour l'équipement personnel	1	15'000.00	15'000.00
Poste de soudure mig/mag/tig	Notre machine à souder est technologiquement dépassée. En ce moment existent des nouvelles techniques de soudure pour Forger	1	15'000.00	15'000.00
Scie à panneaux	Remplacement des panneaux en bois, remplacement modèle obsolète pour menuiserie	1	30'000.00	30'000.00
Séchoir 20kg	Le séchoir existant va être déplacé au Cécilor. Nous avons besoin d'un séchoir en remplacement afin de combler les besoins du SIS pour buanderie	1	14'000.00	14'000.00
40033099 Incendie et secours - Sapeurs-pompiers professionnels				
Débrillateur semi automatique	Equipement pour les fourgons de première intervention. 1 lot de 5 pour le sanitaire	1	21'500.00	21'500.00
Moniteurs défibrillateur	Mise à niveau du matériel obligatoire des ambulances. Fin de durée de vie du matériel actuel pour le sanitaire	2	43'300.00	86'600.00
Motopompes	En remplacement des existantes qui datent de 1970 dont nous ne retrouvons plus les pièces de rechange. (Nous devons en trouver sur le circuit des pièces de rechange pour les défibrillateurs). Les défibrillateurs certaines pièces doivent être fabriquées à grand frais par les artisans). Il s'agit d'une dotation minimale pour assurer la tâche PCI pour sections intervention	1	40'000.00	40'000.00
Ouvres-portes	Matériel d'intervention qui est utilisé quotidiennement, au profit de nos interventions d'urgence. Nous rencontrons des problèmes pour l'obtention de pièces de rechange et les réparations sont coûteuses en plus des fuites d'huile très fréquentes pour sections interventions	1	20'000.00	20'000.00
40035099 Incendie et secours - Sapeurs-Pompiers volontaires				
Compresseur 300bar	Le compresseur actuel a plus de 20 ans et n'est pas réparable. Il est utilisé pour la piste d'exercice APR et comme compresseur de secours pour la Caserne principale pour piste APR	1	38'000.00	38'000.00
Génératrices	Remplacement des anciennes génératrices, non opérationnelles, pour le matériel de pompage. 1 lot de 4 pour les Sapeurs-pompiers volontaires	1	14'470.00	14'470.00
40040099 Incendie et secours - Protection civile				
Bacs pliables - Lot Transport de 314 pces	Fournir un moyen de transport et stockage provisoire pour les biens culturels lors d'un sinistre	1	25'000.00	25'000.00
Tente PBC	Assurer la protection des biens culturels lors d'un sinistre	1	22'000.00	22'000.00
Sous-total I				785'570.00

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2009 (après-midi)
Proposition: achat de mobilier

1435

9ème PAM

Annexe n° 2

Equipement métier

Objet		Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
23020299 Logistique et manifestations - Gestion des véhicules					
Un banc d'essai de freins		Actuellement, les freins sont testés auprès d'une entreprise extérieure et les coûts y relatifs sont imputés sur notre compte de fonctionnement. Selon notre estimation, cet investissement sera amorti en 3 ans. Le test des freins est obligatoire pour la visite auprès du Service des automobiles. Il faut souligner, que ce banc d'essai sera également utilisé par le SIS	1	118'500.00	118'500.00
Sous-total II					118'500.00
Total					827'070.00

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

40022299 Sports - Gestion stocks					
Machine à coudre industrielle	Usagée	1	4'500.00	4'500.00	
Machine à coudre	Usagée	1	1'900.00	1'900.00	
Système de séchage chaussures	Usagé	1	6'500.00	6'500.00	
Caisses enregistreuse	Usagées	2	2'000.00	4'000.00	
Systèmes de nettoyage pression	Usagées	2	8'000.00	16'000.00	
Poubelles acier (hall caisse + piscine)	Usagées	10	600.00	6'000.00	
40023699 Sports - Patinoire Vernets					
Supports à chaussure pour la location patins	Usagés	2	8'000.00	16'000.00	
Poubelles extérieures CS des Vernets	Usagées	12	1'000.00	12'000.00	
Poubelles cendriers extérieures CS des Vernets	Usagées	10	1'000.00	10'000.00	
Sous total I					76'900.00
Total					76'900.00
Total des équipements métiers					1'192'474.00

9ème PAM

Annexe n° 3

Equipement de nettoyage et machine de bureau

Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
Département des constructions et de l'aménagement				
20030099 Direction des constructions et de l'aménagement - Information et Communication				
Aspirateur	Suite au démenagement, besoin de matériel de nettoyage pour les locaux de la rue du Stand 3 pour l'unité information communication	1	4'000.00	4'000.00
Sous-total I				4'000.00
26020099 Génie civil - Direction				
Destructeur de document	Destructeur de document pour le service, centralisé au secrétariat pour la Gestion et administration	1	5'000.00	5'000.00
Sous-total II				5'000.00
Total				9'000.00
Département de la culture				
32030099 Musée d'ethnographie - Musée d'ethnographie				
Aspirateurs	Remplacement des aspirateurs pour l'entretien des salles d'exposition. Les équipements actuels ont déjà fait l'objet de plusieurs opérations d'entretien et ne seront bientôt plus réparables.	2	1'600.00	3'200.00
Sous-total I				3'200.00
33020099 Bibliothèque de Genève - Bibliothèque de Genève				
Monobrosse	Remplacement d'une ancienne machine de nettoyage au Service d'entretien - conciergerie	1	7'000.00	7'000.00
Machine à laver	Matériel indispensable pour le nettoyage des linges à récupérer au Service d'entretien - conciergerie	1	3'000.00	3'000.00
Bras articulé d'aspiration - pompe et matériel	Dispositif de nettoyage empêchant d'inhaler les particules fines toxiques pour l'Atelier restauration	1	6'000.00	6'000.00
33020199 Bibliothèque de Genève - Musée Voltaire				
Machine à laver les vitres	64 fenêtres à nettoyer au Musée Voltaire	1	2'000.00	2'000.00
Sous-total II				18'000.00
32020399 Bibliothèque de Genève - Centre d'iconographie genevoise				
Massicot	Matériel indispensable pour l'atelier du C/G	1	600.00	600.00
Sous-total III				600.00
Total				21'800.00

9ème PAM

Equipement de nettoyage et machine de bureau

Objet	Justification du service	Qnt	Prix unitaire	Total
Département de l'environnement urbain et de la sécurité				
40010099 Direction du département de l'environnement urbain et de la sécurité - Direction				
Beamers avec écran de projection	Aménagement de la salle de conférence de la direction du département	1	3'000.00	3'000.00
Petit destructeur de papier	Equipement local photocopieuse 2è étage supérieur	1	3'500.00	3'500.00
Sous-total I				6'500.00
23020299 Logistique et manifestations - Gestion des véhicules				
Laveuse de sol pour le garage municipal	La machine utilisée actuellement a plus de 15 ans, les pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché. De plus, elle est sous dimensionnée pour l'usage demandé. Une machine robuste et performante est nécessaire pour l'entretien de cette surface imbibée de matériaux gras	1	22'000.00	22'000.00
Sous-total II				22'000.00
Total				28'500.00

Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

40023299 Sports - Piscines Vernets				
Mono brosses	Usagées	2	1'800.00	3'600.00
Aspirateur dorsal	Usagé	1	600.00	600.00
Auto laveuse	Usagée	1	15'000.00	15'000.00
40023399 Sports - Piscine Varemè				
Mono brosse	Usagée	1	1'800.00	1'800.00
Auto laveuse	Usagée	1	15'000.00	15'000.00
Auto laveuse		1	6'500.00	6'500.00
40023499 Sports -Bassins de quartier				
Aspirateurs	Usagés	3	1'500.00	4'500.00
40023699 Sports - Patinoire Vernets				
Balayeuses pour la patinoire	Usagées	10	9'000.00	90'000.00
Machine à pression à eau chaude	Usagée	1	25'000.00	25'000.00
Auto laveuse - Patinoire	Usagée	1	21'000.00	21'000.00

9ème PAM

Annexe n° 3

Equipement de nettoyage et machine de bureau

Objet	Justification du service	Qté	Prix unitaire	Total
Lot de batteries pour la surfeuse à glace zamboni 552	Usagés	1	25'000.00	25'000.00
40023999 Sports - Centre sportif Bois-des-Frères				
Auto laveuse	Fin de vie, remplacement	1	21'000.00	21'000.00
Auto laveuse	Fin de vie, remplacement	1	15'000.00	15'000.00
40024199 Sports - Stades et maison des sportifs				
Auto laveuse - Stade de Varembe	Usagée	1	9'000.00	9'000.00
Aspirateur à eau	Existant usagé	1	1'500.00	1'500.00
Sous-total I			254'500.00	254'500.00
Total				254'500.00

Total des équipements métiers

313'800.00

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

11. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 083 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue des Grottes 12-14, sur la parcelle N° 1109, feuille N° 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-723).

Préambule

La présente demande de crédit concerne les travaux de rénovation d'un bâtiment situé sur la place des Grottes, à l'angle avec la rue Cité-de-la-Corderie, et comporte, outre quatre arcades commerciales au rez-de-chaussée, deux niveaux de trois et deux logements aux premier et deuxième étages, soit cinq logements au total.

Le Conseil administratif poursuit avec cet objet sa politique de mise à niveau des immeubles d'habitation, et plus particulièrement le train des rénovations à terminer dans le quartier des Grottes, en conformité avec le document stratégique Stratus 2008 mis au point par le Service des bâtiments.

Historique de l'opération

- 1870 Construction de l'immeuble.
- 1968 Le 13 décembre, achat de l'immeuble par la Ville de Genève.
- 1998 Le 15 décembre, remise en état partielle de la toiture suite à un incendie.
- 2003 Le 27 août, détection et assainissement de la mérule pleureuse dans le sous-sol.
- 2005 Le 26 octobre, adoption du plan localisé de quartier portant le N° 29383 (îlots 5a et 7 aux Grottes).
- 2007 Le 20 mars, vote par le Conseil municipal d'un crédit d'études de 555 000 francs pour la rénovation des immeubles Grottes 6 bis, 8-10 et place des Grottes 12-14, N° PFI 012.060.01 (PR-495).
- 2008 Le 5 août, détection et assainissement de la mérule pleureuse dans le sous-sol.
- 2008 Le 15 décembre, dépôt de la demande d'autorisation de construire (DD 102594-7).

Notice historique

La parcelle sur laquelle se trouve cet immeuble est issue de la réunion de deux terrains juxtaposés, tous deux de forme trapézoïdale. La parcelle nouvellement formée reçoit un seul immeuble qui, à la jonction de trois voies de circulation, développe un linaire sur rue important.

Les achats de parcelles en vue de leur réunion datent l'un de février 1868, l'autre d'avril 1870. L'acquéreur est l'agent de change William Revilliod, lequel fait édifier le bâtiment par l'architecte Charles Boissonnas. Les travaux sont achevés à la fin de l'année 1870.

L'extérieur des numéros 12-14 laisse supposer deux bâtiments, tandis que l'intérieur est homogène, une seule entrée et circulation verticale menant aux appartements. Cette construction présente donc un écart entre le traitement de l'enveloppe (différenciation des élévations qui renvoie au parcellaire d'origine) et la structure interne (cohérence du plan). La question se pose donc de savoir si l'intérieur a été remodelé ou si cette particularité est d'origine (B. Zumthor et A. Léveillé penchent nettement pour la seconde solution). Cela étant, qu'il s'agisse de l'aspect extérieur (gabarit faible, pignon sur rue, face latérale à pans de bois) ou du schéma distributif (pénétration en profondeur, cage d'escalier sur cour et répartition des logements de part et d'autre du palier), les numéros 12-14 sont tout à fait caractéristiques des constructions élevées dans le secteur au début des années 1870.

Fait rare dans le secteur, c'est un architecte, Charles Boissonnas, connu à cette date pour avoir réalisé l'école de la rue du 31-Décembre, qui s'est chargé de la construction de ce bâtiment. Avec un immeuble presque «sans qualités», il s'est ici clairement adapté au contexte et à la commande. Cette modestie n'empêche pas cette tête d'îlot de constituer, selon B. Zumthor et A. Léveillé, «l'un des premiers exemples et l'un des rares témoins encore clairement lisibles d'une importante phase de transition dans l'histoire constructive du quartier».

Concertation avec la population

En juin 2002, présentation aux habitants du quartier des Grottes du plan localisé de quartier (îlots 5a et 7 aux Grottes) situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille, le square Jacob-Spon et la rue Fendt. Ce plan prévoit le maintien de l'immeuble.

Exposé des motifs

Le bâtiment est en mauvais état (indice Stratus 0.41), sans toutefois présenter de risques pour les locataires; il est totalement habité et est entretenu par le Ser-

vice des bâtiments en attendant le chantier de rénovation. Les conditions d'occupation sont très disparates. Certains locataires se partagent un W.-C. sur le palier et ont aménagé un coin douche dans la cuisine. Les chauffages sont individuels (convecteurs, poêles à bois, à pétrole, etc.). Les réseaux électriques et sanitaires sont vétustes. Cependant, le rapport de l'ingénieur civil déclare les structures porteuses en bon état. Les travaux permettront de mettre les appartements aux standards de confort et de sécurité actuels.

Description de l'ouvrage

L'immeuble est constitué d'un sous-sol au trois quarts excavé et non aménagé, d'un rez-de-chaussée commercial comportant cinq arcades, de deux étages de logements comportant cinq appartements de 2, 3 et 4 pièces et d'un comble froid accessible abritant des greniers.

Au total, ce bâtiment compte cinq logements totalisant 15 pièces et cinq locaux commerciaux représentant une surface de plancher de 965 m² pour un volume bâti global de 2459 m³.

Caractéristiques du bâtiment

Il se présente sous la forme d'une construction massive (façades porteuses en maçonnerie crépée dont une façade pignon en colombage). Les planchers sont portés par des solivages en bois posés sur les murs de façade et des refends porteurs intérieurs. La poutraison des arcades du rez-de-chaussée est soutenue par des piliers rajoutés, posés sur des plots de ciment. Les aménagements intérieurs sont constitués de murs porteurs de refends et de cloisons. La toiture est en pente avec couverture en tuile. La charpente en bois et la couverture ont été partiellement remplacées suite à un incendie en 1998. Les installations de cuisines, salles de bains et W.-C. sont vétustes.

Descriptif des travaux

Il s'agit d'une rénovation simple mais complète (pas de modifications typologiques importantes) portant sur l'enveloppe et la remise en état des appartements et des arcades. Des nouveaux percements sont proposés sur la façade cour actuellement aveugle. Il sera procédé à l'installation d'une chaufferie-production d'eau chaude sanitaire centralisée à gaz et des distributions nécessaires par pièce. Toutes les surfaces intérieures seront reprises, de même que les installations des pièces humides.

Structure porteuse

Renforcements ponctuels à définir suivant une étude à mener en collaboration avec un ingénieur civil. Traitement de la charpente et réfection des avant-toits.

Enveloppe

Ravalement des façades et encadrements de fenêtres et réfection totale avec crépi isolant. Isolation thermique sur allèges intérieures. Pose de nouvelles fenêtres et vitrines d'arcades avec vitrage isolant. Rénovation des volets et stores à toile. Révision de la couverture et des ferblanteries. Pose d'une isolation sur le plancher des combles. Pose d'une isolation entre solivage sur sous-sol. Doublage intérieur de la façade à colombage.

Équipement

Remplacement général des installations électriques, mise aux normes, comptage individuel par appartement et arcade. Nouvel éclairage sur paliers et couloirs avec dispositif d'automatisation. Installation d'un chauffage central au gaz dans le grenier avec radiateurs et vannes thermostatiques. Installation de ventilation mécanique centralisée simple flux dans les salles de bains, W.-C. et cuisines. Ventilation indépendante pour le local à conteneurs. Remplacement des installations d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées. Installation d'une alimentation et d'un écoulement en attente pour machines à laver le linge par appartement. Pose de nouveaux appareils sanitaires. Installation solaire thermique 10 m² pour le préchauffage de l'eau chaude sanitaire. Remplacement des installations de gaz et pose de compteurs. Installation de courant faible, introduction et distribution télé-réseau. Nouveaux agencements de cuisine. Nouvelles boîtes aux lettres. Réfection des canalisations au sous-sol.

Aménagements intérieurs

Bâtissage de gaines et partiellement de nouvelles cloisons. Enduisage et réfection de toutes les peintures et papiers peints. Remplacement des faux plafonds aux étages. Réfection des marches de pierre et paliers de la cage d'escalier. Révision des portes palières et de communication. Réparation, ponçage et imprégnation des parquets et des plinthes. Nouveaux carrelages dans les salles de bains, W.-C. et cuisines. Nouvelles faïences sur les murs des salles de bains, W.-C. et cuisines. Nouvelles claies de grenier.

Aménagements extérieurs

Remise en état, après travaux, du terrain autour du bâtiment.

Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Développement des énergies renouvelables

Sur ce bâtiment, un potentiel solaire existe; il sera concrétisé par la pose de capteurs solaires permettant le préchauffage de l'eau chaude sanitaire.

Amélioration de la qualité de l'air

La création d'une chaufferie collective fonctionnant au gaz naturel et solaire permet à la fois de sécuriser le bâtiment, tout en diminuant de manière importante les émissions polluantes.

Amélioration des conditions d'habitabilité

Le travail envisagé sur ce bâtiment permettra d'améliorer sensiblement le confort thermique et acoustique, mais aussi les normes de protection contre l'incendie et le standard des équipements sanitaires.

Conception énergétique

Le programme des travaux comprend différentes interventions, tant sur l'enveloppe du bâtiment que sur les installations techniques, visant à réduire les consommations d'énergie. Pour le chauffage et l'eau chaude, cela permettra de passer d'un bâtiment aux performances énergétiques médiocres (environ 650 MJ/m²) à relativement bonnes pour une rénovation (environ 315 MJ/m²). Les consommations et les dépenses d'énergie associées diminueront ainsi de 50%.

L'objectif général de réduction des consommations de 50%, tel que décrit dans la stratégie générale «100% renouvelable en 2050», est ainsi atteint.

Le concept gaz/solaire permet d'obtenir une couverture des besoins en eau chaude sanitaire à hauteur de 40% et une couverture des besoins totaux de chaleur d'environ 10% grâce à des énergies renouvelables.

Amélioration de la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment

Le bâtiment est constitué de façades en boulet crépies et en pierre de taille, dont une en pignon avec des colombages apparents. Les fenêtres ne sont pourvues que d'un simple vitrage. Le sous-sol et les combles ne sont pas isolés.

Les améliorations prévues sont:

- crépi existant remplacé par crépi isolant;
- pose d'une isolation intérieure contre le mur pignon à colombage;
- pose d'une isolation intérieure contre les allèges des fenêtres;

- remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres avec vitrage isolant;
- pose d'une isolation entre solivages sur sous-sol;
- pose d'une isolation entre solivages du plancher des combles.

Description des installations techniques

Chauffage et ventilation

Actuellement, il n'existe aucune installation centralisée dans le bâtiment. La ventilation-aération des locaux est assurée par l'ouverture manuelle des fenêtres et par les infiltrations naturelles. Des installations individuelles propres à chaque appartement permettent le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Le projet prévoit la mise en place des installations suivantes:

Un préchauffage de l'eau chaude sanitaire par 8 m² de capteurs solaires thermiques. Une production de chaleur pour le chauffage des locaux, ainsi que pour le complément pour la production d'eau chaude sanitaire, au moyen d'une chaudière à gaz, modulante et à condensation. Celle-ci sera située dans les combles.

L'utilisation d'une chaudière à bois a dû être écartée compte tenu de la localisation des bâtiments situés en zone à émissions polluantes excessives. De même, une solution de chauffage par pompe à chaleur n'a pas été retenue pour des raisons techniques, phoniques et économiques.

Une distribution de chaleur pour le chauffage des locaux avec radiateurs à basse température équipés de vannes thermostatiques.

Ventilation-aération

Le projet prévoit une extraction de l'air vicié dans les locaux sanitaires et les cuisines avec une amenée de l'air neuf de compensation par les menuiseries.

Compte tenu de la valeur patrimoniale de l'intérieur des appartements et des hauts plafonds, de contraintes économiques et de débits d'air de ventilation très faibles, la solution ventilation-aération double flux avec récupération de chaleur n'a pas été retenue.

Sanitaires

Afin de réduire les consommations d'eau, les robinetteries répondront au label de basse consommation Eco Total. Les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de 6 litres avec double commande. Les consommations d'eau chaude seront décomptées individuellement.

Les possibilités de récupération d'eau de pluie ont été étudiées, mais non retenues en raison d'un équilibre financier particulièrement défavorable.

Electricité

Les appareils et installations seront conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la norme SIA 380/4. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage des communs d'immeuble par un dispositif d'automatisation gérant l'extinction de la lumière des locaux en fonction de la non présence.

De plus, les appareils électriques fournis à la Ville de Genève seront choisis en fonction de leurs qualités énergétiques mentionnées sur les étiquettes énergétiques. En principe, seuls les appareils de classe A+ seront retenus.

Programme et surfaces

Surfaces nettes selon la norme SIA 416

<i>Etage</i>	<i>Désignation</i>	<i>Surface m²</i>	<i>Total étage</i>
Sous-sol	Vide sanitaire	118,50	
	Communs	6,00	124,50
Rez-de-chaussée	Arcades	128,00	
	Communs	40,00	168,00
Premier étage	Appartements	157,50	
	Communs	9,50	167,00
Deuxième étage	Appartements	158,50	
	Communs	11,00	169,50
Combles	Greniers	80,50	
	Communs	81,50	162,00
Total étages			791,00
Total appartements			316,00
Total communs			347,00
Total arcades			128,00
Total étages			791,00
		Surface totale	791,00

Estimation des coûts selon code CFE

<i>Position</i>			<i>Montants HT</i>
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>		
B	<u>Travaux préparatoires</u>		140 000
B0	Installation de chantier en commun	20 000	
B1	Démolitions	70 000	
B3	Adaptations définitives de conduites	15 000	

B4	Ouvrages provisoires	35 000	
C	<u>Installation de chantier</u>		38 000
C0	Installations générales de chantier	20 000	
C1	Echafaudages	18 000	
D	<u>Fondations (bâtiment)</u>		12 000
D3	Canalisations intérieures	12 000	
E	<u>Gros œuvre (bâtiment)</u>		509 000
E0	Dalles, escaliers	43 500	
E1	Toitures	88 500	
E3	Parois extérieures des sous-sols	1 500	
E4	Parois extérieures rez et étages	115 500	
E5	Fenêtres, portes extérieures	251 500	
E7	Prestations complémentaires (percements)	8 500	
I	<u>Installations techniques</u>		325 000
I0	Courant fort	88 000	
I1	Courant faible	20 000	
I2	Chauffage	80 500	
I3	Ventilation	12 500	
I4	Sanitaires	108 500	
I5	Installations spéciales (solaire)	15 500	
M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>		368 000
M0	Travaux complémentaires (nettoyage)	10 000	
M1	Cloisons, portes intérieures	101 500	
M2	Eléments de protection	20 000	
M3	Revêtements de sols	26 500	
M4	Revêtements de parois	101 000	
M5	Plafonds	53 500	
M6	Equipements fixes	15 000	
M7	Cuisines domestiques	22 500	
M8	Prestations complémentaires (percements)	18 000	
T	<u>Aménagements extérieurs</u>		10 000
T5	Chemins, routes, places	10 000	
B-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)		1 402 000
V	<u>Frais secondaires (de la construction)</u>		33 000
V0	Reproduction, bouquet, panneau de chantier	15 000	
V2	Autorisations, taxes	18 000	
W	<u>Honoraires</u>		230 000
W1	Honoraires mandataires (architectes)	167 000	
W2	Honoraires mandataires (ingénieurs, spécialistes)	63 000	
B-W	Sous-total 2 (avant comptes d'attente)		1 665 000

X	<u>Comptes d'attente et marge d'évolution du projet</u>	166 500
X2	Divers et imprévus (10% de 1 665 000 francs)	166 500
B-X	Coût total de la construction (HT)	1 831 500
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)	139 194
B-Z	Coût total de la construction (TTC)	1 970 694
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>	196 851
ZZ0	Information, concertation	5 000
ZZ1	Prestation du personnel pour les investissements	
	5% de 1 975 694 francs	98 785
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{3,25 \times 2\,074\,479 \times 18}{100 \times 2 \times 12}$	50 565
ZZ3	Fonds d'art contemporain 2% de 2 125 044 francs	42 501
B-ZZ	Coût général de l'opération	2 167 545
A déduire:		
Crédit d'études N° PR-495 de 555 000 francs pour le groupe		
6 bis, 8-10 et 12-14, rue des Grottes, voté le 20 mars 2007		
sous la rubrique PFI 012.060.01.		
	Pour la rue des Grottes 12-14	84 887
	Total du crédit demandé	2 082 658
	Arrondi à	2 083 000

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de novembre 2008 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (m²-m³-occupants, selon norme SIA 416)

Surface brute de plancher (SP) = 965 m²

Soit un prix par m² de plancher de 1 482 000 / 965 = 1535 francs/m²

Volume bâti (VB) = 2459 m³

Soit un prix par m³ bâti de 1 482 000 / 2459 = 602 francs/m³

Volume SIA (CC) = 2350 m³

Soit un prix par m³ SIA de 1 482 000 / 2350 = 630 francs/m³

Autorisation de construire ou de démolir

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 102594-7, déposée le 15 décembre 2008.

Fixation des loyers après travaux

Calcul du loyer après travaux en tenant compte de l'état locatif actuel, des travaux rentabilisés à 70,06% et amortis sur 30 ans.

A. Locaux contenus dans le bâtiment (avant travaux)

Arcades	m ²	128
Logements	pièces	15

B. Investissement 2 125 044

(coût de la construction B à ZZ1) / 2 x durée du chantier /

12 x taux hypothécaire sans amortissement (3,25%)

2 074 479 / 2 x 18 / 12 x 3,25% 2 125 044

Dont 70,06% représente 1 488 770

Montant des travaux à prendre en considération 1 488 770

C. Exploitation 81 200

Taux de rendement moyen 3,25% / 2 1,63%

Amortissement sur 30 ans 3,33%

Charges d'exploitation 0,50%

Rendement total des travaux 5,45% x 1 488 770 81 200

Etat locatif actuel (soit pour pièces, pce/an, + parkings et dépôt)

Etat locatif après travaux 81 200

D. Etat locatif futur 81 200

Arcade	m ²	128 x	250	32 000
--------	----------------	-------	-----	--------

Logements	pièces	15 x	3 280	<u>49 200</u>
-----------	--------	------	-------	---------------

Total				81 200
-------	--	--	--	--------

Délais

Sitôt le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer et dureront au minimum douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est au printemps 2011.

Référence au quatrième plan financier d'investissement

Cet objet est prévu sous le N° 012.060.12 du quatrième plan financier d'investissement 2009-2020 pour un montant de 1 800 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

– Location annuelle	81 200
– Charges annuelles	11 160
– Salaire concierge	<u>5 000</u>
Total	97 360

Charge financière annuelle sur 2 167 545 francs comprenant les
intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités 114 190

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments.
Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs
les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de
2 083 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue des Grot-
tes 12-14, sur la parcelle N° 1109, feuille N° 70 du cadastre de la commune de
Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à
l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville
de Genève, à concurrence de 2 083 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 42 501 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à
l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève
institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter
le montant de 84 887 francs du crédit d'étude N° PR-495 voté le 20 mars 2007,
soit un montant total de 2 167 887 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville
de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et
radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

**La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsulta-
tion.**

12. Proposition du Conseil administratif du 15 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-542 de 300 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés à la promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-724).

Préambule

Le 16 janvier 2008, le Conseil municipal a voté la proposition PR-542 pour un crédit de 2 805 000 francs relatif au réaménagement des locaux et modification de l'ascenseur situés à la promenade du Pin 5, abritant la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) et le Cabinet des estampes (CdE). Les travaux de rénovation ont débuté en septembre 2008 selon le planning établi; la fin des travaux est prévue en janvier 2010.

Exposé des motifs

Le 15 janvier 2006, le Conseil municipal votait un crédit d'étude pour le réaménagement des locaux et la modification de l'ascenseur. L'étude a permis l'établissement du cahier des charges et du devis général qui ont mené à la demande de crédit.

La BAA et le CdE, tous deux filiales des Musées d'art et d'histoire, conservent des collections historiques, anciennes et contemporaines, parmi lesquelles certaines œuvres sont particulièrement précieuses pour leur valeur patrimoniale unique ou rare aux plans historique, scientifique et artistique, mais également quant à leur valeur «marchande». La conservation de ces œuvres nécessite donc un dispositif de sécurité particulier qui soit néanmoins adapté aux normes de conservation adéquates pour ce type d'objets (livres d'artistes, portfolios, incunables, albums et manuscrits) afin que ce patrimoine continue à traverser les âges en tant qu'héritage culturel et historique pour les générations futures.

Lors de l'établissement du cahier des charges et du devis général, les services concernés ainsi que les mandataires se sont basés sur l'expérience du Service des bâtiments quant à la rénovation des réserves destinées aux œuvres d'art, et notamment les travaux réalisés lors de la transformation d'un premier local de dépôt pour la BAA.

Lors de ces discussions préparatoires, il n'est pas ressorti que des ouvrages, qui n'étaient pas à disposition actuellement dans le bâtiment, seraient, après rénovation, rapatriés dans la nouvelle réserve.

Or, il s'agit de sécuriser et conserver plusieurs milliers de volumes et quelques centaines d'estampes dont la valeur totale représente plus de 20 millions de francs, plusieurs œuvres seules étant estimées à des montants entre 100 000 et 200 000 francs.

De nouvelles exigences à respecter ont été formalisées par les assureurs de la Ville et les services de conservation du Musée d'art et d'histoire. Ces nouvelles données donnent lieu à la décision au printemps 2009 de présenter une demande de crédit complémentaire.

Les sujets abordés sont:

- la chambre forte;
- les portiques antivol.

Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux

La chambre forte

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons exposer par écrit la totalité des travaux complémentaires concernant cette pièce.

Les plus-values sont liées à la sécurité effraction et sismique, et le maintien des conditions climatiques de conservation plus strictes que dans les réserves déjà réalisées, avec la mise en place d'un climatiseur.

Les portiques antivol

Suite à l'évolution du projet, le portique de sécurité est déplacé à l'entrée de la BAA. Dès lors, un second portique doit être installé pour la porte menant directement à l'Ecole des beaux-arts.

Parallèlement, le sens d'ouverture des deux portes d'accès doit être inversé. On répond ainsi aux exigences de sécurité en réalisant un chemin de fuite, mais le coût est important puisqu'il faut recréer la double porte d'accès à la BAA qui est une porte historique pour laquelle des mesures de protection considérables doivent être prises.

La médiathèque, qui à l'origine ne devait pas être équipée de portillons antivol, doit maintenant être également sécurisée. Il faut donc y installer un portillon et un démagnétiseur.

Estimation des coûts selon code CFE

Position

CFE Intitulé

Montants HT

E Gros œuvre (bâtiment)
Dalle, étanchéité, crépi, ferblanterie

45 600

I	<u>Installations techniques</u>		134 542
	Détecteurs, climatiseur, alarmes, raccordements, portillons		
M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>		44 480
	Portes, sols		
E-M	Sous-total 1		224 622
W	<u>Honoraires</u>		31 253
	Honoraires architecte et ingénieur CV		
E-W	Coût total de la construction (HT)		255 875
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA)		19 447
E-Z	Coût total de la construction (TTC)		275 322
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>		25 076
ZZ1	Prestation du personnel pour les investissements	13 766	
	5% de (E-Z)		
ZZ2	Intérêts intercalaires $\frac{3,75 \times 289\,088 \times 12}{100 \times 2 \times 12}$	5 420	
ZZ3	Fonds d'art contemporain	5 890	
	2% de ((E-Z) + ZZ1 + ZZ2)		
E-ZZ	Coût général de l'opération		300 398
	Total du crédit demandé		<u>300 000</u>

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de mai 2009 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Ce projet de réaménagement des locaux et modification de l'ascenseur fait l'objet d'une requête en autorisation de construire N° DD 100917-1, délivrée le 9 février 2007.

Délais

Les travaux de réhabilitation sont en cours. La date de mise en exploitation prévisionnelle de la totalité du bâtiment est janvier 2010.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Les charges annuelles sont inchangées par rapport à la proposition PR-542.

Charge financière annuelle sur 300 000 francs comprenant les intérêts
au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités 35 620

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments. Le bénéficiaire du crédit est le département de la culture, soit les Musées d'art et d'histoire (Bibliothèque d'art et d'archéologie et Cabinet des estampes).

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire à la proposition PR-542 de 300 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 5890 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie avec le crédit initial au moyen de 10 annuités.

La proposition est renvoyée à la commission des travaux et des constructions sans débat de préconsultation.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un excellent appétit et je vous retrouve à 20 h 30.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1266
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1266
3. Proposition du Conseil administratif du 26 août 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 998 280 francs au titre de subvention d'investissement à l'association Cave 12 afin qu'elle réalise des travaux de rénovation du local sis au 4, rue de la Prairie, à l'Ecole d'ingénieurs de Genève, en vue de son installation dans ces lieux (PR-728).	1272
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2008 (PR-690 A). Troisième débat	1326
5. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2010 (PR-720).	1330
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner:	
– la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit pour un montant total de 5 900 000 francs, dont à déduire une subvention fédérale de 1 000 000 de francs et une subvention des Services industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de leur dispositif Eco 21, destiné à trois actions visant essentiellement à améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public, soit:	
– fourniture et travaux de remplacement de 4500 luminaires les plus vétustes, équipés avec des lampes à vapeur de mercure, pour un montant net de 4 296 000 francs, ramené à 3 596 000 francs, déduction faite de la subvention fédérale de 1 000 000 de francs et de la subvention des Services industriels de Genève de 700 000 francs, dans le cadre de leur dispositif Eco 21, soit un montant brut de 5 296 000 francs;	
– installation de systèmes de réduction et de régulation de tension pour un montant net de 518 000 francs;	

- fourniture des sources lumineuses à incandescence du cordon lumineux de la rade pour un montant net de 86 000 francs (PR-694 A)
 - la proposition du Conseil administratif du 18 mars 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 632 000 francs destiné à la fourniture et aux travaux de remplacement de 450 supports d'éclairage public (PR-695 A) 1387
7. Réponse du Conseil administratif à:
- la motion du 15 février 2006 de M^{me} Véronique Elefant-Yanni, acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2006, intitulée: «Des stations de vélos en libre-service» (M-600);
 - la motion du 17 septembre 2007 de M^{mes} Marie Chappuis, Anne Carron-Cescato, Nelly Hartlieb, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Vincent Maitre et Robert Pattaroni, acceptée par le Conseil municipal le 21 janvier 2008, intitulée: «Changeons la vie des Genevois par la révolution du vélo!» (M-700);
 - la question écrite du 17 septembre 2007 de M. Christian Lopez Quirland, intitulée: «Pour un système de location de vélos et qui roule» (QE-270) 1399
8. Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Christiane Olivier, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «De la mobilité douce pour nos fêtes» (M-803) 1403
9. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 juin 2008 de MM. Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Christophe Buemi, M^{mes} Isabelle Brunier, Véronique Paris, Martine Sumi, Andrienne Soutter, Diana Duarte Rizzolio, Mary Pallante, Annina Pfund et Silvia Machado, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «Pour que Genève roule sans perdre la boule (dangers pour les cyclistes)!» (M-818) 1406
10. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 844 800 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution du mobilier de la Ville de Genève (9^e plan d'achat de mobilier) (PR-722) 1409

11. Proposition du Conseil administratif du 8 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 083 000 francs destiné à la rénovation de l'immeuble situé à la rue des Grottes 12-14, sur la parcelle N° 1109, feuille N° 70 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-723)	1439
12. Proposition du Conseil administratif du 15 juillet 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire à la proposition PR-542 de 300 000 francs destiné à la modification de l'ascenseur et au réaménagement des locaux situés à la promenade du Pin 5, parcelle N° 4358, feuille N° 13, commune de Genève, section Cité (PR-724)	1450
13. Propositions des conseillers municipaux	1454
14. Interpellations	1454
15. Questions écrites	1454

La mémorialiste:
Marguerite Conus